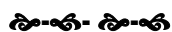


REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



**RAPPORT GENERAL DU SEMINAIRE NATIONAL
SUR LA STRATEGIE DE REBOISEMENT DU BENIN**

Hôtel NIFUR BOHICON du 11 au 13 Mai 2010.

Equipe de Modération :

- Alidou **TAKPARA**
- Mahouna **TCHIWANOU**

Avec l'appui de Mr Emmanuel **GUIDIBI** Dr de Afrique Conseil.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATION.	4
I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SEMINAIRE	5
II- INTRODUCTION	7
III-DEROULEMENT ET RESULTATS DES TRAVAUX DU SEMINAIRE	8
3.1-CEREMONIE D'OUVERTURE	8
3.1.1-Résumés des discours de la cérémonie officielle d'ouverture du séminaire.	8
3.1.2-Remise de primes aux meilleurs planteurs.	9
3.2-MISE EN PLACE DU PRESIDUM.	10
3.3-PRESENTATION DES COMMUNICATIONS.	10
3.3.1- Communication N°1 : Etat des ressources forestières au Bénin	10
3.3.2-Communication N°2 : Etat des lieux des actions de reboisement au Bénin	11
3.3.3-Communication N°3 : Organisation actuelle des actions de reboisement	11
3.3.4-Communication N°4 : intitulée Proposition de stratégies de mobilisation et de financement durable des acteurs pour les actions de reboisement.	13
3.3.5-Communication N°5 : Importance du foncier pour le reboisement.	14
3.3.6-Communication N°6 : Eléments de bonne Gouvernance pour une meilleure prise en compte des aspects transversaux dans les commissions technique	14
3.4-LES DEBATS EN PLENIERE DES CINQ PREMIERES COMMUNICATIONS.	15
3.4.1-Synthèse des contributions en plénière	15
3.5-TRAVAUX EN COMMISSIONS TECHNIQUES ET RESTITUTION DES RESULTATS EN PLENIERE	16
3.5.1-Introduction aux travaux en commissions techniques	16
3.5.2-Résultats des travaux des commissions techniques	16
3.5.2.1-Commission n°1 : promotion du reboisement pour la fourniture de bois d'œuvre, de service.	16
3.5.2.2-Commission n°2 promotion du reboisement pour la fourniture du bois énergie	17
3.5.2.3-Commission n°3 : promotion des plantations de protection des infrastructures et de restauration des écosystèmes dégradés	18
3.5.2.4-Commission 4 : Promotion du reboisement urbain, périurbain et de la production fruitière	19
3.5.2.5-Commission n°5 : Gouvernance du secteur forestier.	21
IV- SYNTHESE DES AXES D'AMELIORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE REBOISEMENT	22
4.1- PROMOTION DU REBOISEMENT POUR LA FOURNITURE DE BOIS D'ŒUVRE, DE SERVICE.	22
4.2- PROMOTION DU REBOISEMENT POUR LA FOURNITURE DU BOIS ENERGIE	22
4.3- PROMOTION DES PLANTATIONS DE PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DEGRADEES	23
4.4- PROMOTION DU REBOISEMENT URBAIN, PERIURBAIN ET DE LA PRODUCTION FRUITIERE	24
4.5-BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR FORESTIER	25
V- LE PLAN D'ACTION POUR L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE DE REBOISEMENT.	27
VI- RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE	28
ANNEXES	29
Annexe N° 1 : Liste nominative des participants au séminaire	30
Annexe N° 2 : Discours d'ouverture du séminaire	35
Annexe N°2.1. Discours d'ouverture du Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles	36
Annexe N°2.2. Discours d'ouverture du Représentant Résident de la Banque Mondiale,	40
Annexe N°2.5. Allocution d'ouverture officielle du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature	43
Annexe N° 3 : Contenu et agenda du Séminaire	47

Annexe N° 4 : Communications présentée au Séminaire	49
Annexe N° 4.1. Communication N°1 : Etat des ressources forestières au Bénin	50
Annexe N° 4.2. : Communication N°2 : Etat des lieux des actions de reboisement au Bénin	58
Annexe N° 4.3. Communication N°3 : Organisation actuelle des actions de reboisement	74
Annexe N°4.4. Communication N°4 : Proposition de stratégies de mobilisation et de financement durable des acteurs pour les actions de reboisement ;	87
Annexe N° 4.5. Communication N°5 : Importance du foncier pour le reboisement.	97
Annexes N° 5 Termes de référence des travaux commissions	100
Annexe 5.1 –Termes de référence pour les travaux de la commission n° 1	101
Annexe 5.2 –Termes de référence pour les travaux de la commission n° 2	102
Annexe 5.3 –Termes de référence pour les travaux de la commission n° 3	103
Annexe 5.4 –Termes de référence pour les travaux de la commission n° 4	104
Annexe N° 6 : Outils et démarche des travaux en commission technique : SEPO et GROW	106
Annexe N° 7 : Liste nominative des membres des commissions techniques	108

SIGLES ET ABREVIATION.

AFD: Agence Française de Développement

BAD: Banque Africaine de Développement

BM : Banque Mondiale

FAD : Fonds Africain de Développement

DGFRN : Directeur Général des Forêts et des Ressources naturelles

GROW : Goals , Realities, Options, Will

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDC : Plan de Développement Communal

PAPF : Plan d'Aménagement Participatif Forestier

PAGEFCOM : Projet de Gestion des Forêts Communales

PGFTR : Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains

PBFII : Projet Bois de Feux Phase II

SEPO : Succès, Echec, Potentialité, Opportunités

MEPN : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

SATEC :

CTFT :

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SEMINAIRE

La République du Bénin n'est pas un pays forestier à l'instar de ses pairs comme la Côte d'Ivoire, le Ghana etc. C'est pourquoi les toutes premières mesures prises par l'Etat Béninois dans la préservation de l'environnement et la conservation de la nature ont consisté en la création d'un service forestier national et l'adoption de politique et orientation forestière en faveur de la constitution d'un domaine forestier national entre 1940-1950. L'une des formes de mise en valeur de ce patrimoine forestier national a consisté pour l'essentiel aux actions d'afforestation avec l'appui technique de la SATEC et du CTFT. Ces actions ont permis d'établir des forêts plantées dans certaines des forêts classées et périmètres de reboisement en vue de l'accroissement du rendement bois à l'hectare de ces espaces boisés.

Afin de donner plus de visibilité aux actions de reboisement, la Société Nationale de Développement Forestier a été créée en 1970 mais, les difficultés de ressources financières vont militer en la faveur de la dissolution de cette société en 1982. Entre temps la communauté internationale va décréter 1980 comme année internationale de l'arbre et le Bénin dans son adhésion à cette vision a multiplié ses efforts de reboisement à travers nombre de projets de développement des ressources forestières..

La succession d'années de sécheresse et une dégradation accélérée des ressources naturelles ont conduit le pays à un séminaire national sur la lutte contre la sécheresse et la désertification en avril 1985. L'une des grandes résolutions de ce séminaire a été l'institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre et de la Campagne Nationale de Reboisement.

Au sortir du séminaire national sur la contre la sécheresse et la désertification en Avril 1985. L'on comprend depuis lors, que l'Etat à travers le secteur forestier a développé différentes stratégies de promotion des plantations de divers types à savoir : domaniales, privées, communautaires, etc.

Avec l'avènement de la décentralisation en 2002-2003, les communes se sont vues conférées des compétences étendues dans les actions de reboisement.

Il ne serait pas superflu de faire remarquer que si les plantations à des fins de la fourniture de bois d'œuvre, de bois de service et de bois énergie ont retenu l'attention des différents acteurs, très peu a été consacré aux reboisements urbains et péri urbains et encore moins aura été la part faite aux plantations de protection des zones à risques écologiques.

Des années 80 à nos jours, les enjeux et défis ont évolué considérablement de sorte que la situation appelle à initier de nouvelles stratégies de promotion de reboisement, afin de faire face efficacement à la demande accrue en bois énergie, bois d'œuvre et de service Le rythme élevé et croissant de destruction des ressources forestières nationales constitue un risque tangible de la perte de son modeste couvert végétal et pose le problème de survie de toute la population béninoise. En effet, outre les aspects économiques, les effets néfastes des changements climatiques sont devenus une préoccupation majeure pour l'Etat béninois à l'instar de la communauté internationale.

Il est maintenant temps que la problématique de forêt plantée soit, de bout en bout, étudiée de manière à adapter la stratégie de reboisement non seulement à la tendance du bilan offre-demande de bois d'œuvre, de bois service et de bois énergie seulement mais aussi à réaliser une ceinture verte autour de nos villes naissantes, d'espaces verts et de protection des zones à risques écologiques

Il est opportun que de véritables entreprises forestières se développent sous la houlette des opérateurs ayant une conviction inébranlable sur la rentabilité du secteur du bois. Ainsi, collectivités décentralisées,

populations locales, opérateurs économiques et société civile ont l'obligation d'agir de commun accord et de se donner comme devoir et mission de soutenir les actions de reboisement.

C'est fort de ce constat que le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) a organisé, du 11 au 13 mai 2010, un séminaire national sur le reboisement.

Le présent séminaire produira les éléments d'élaboration de la stratégie nationale de reboisement. Ces éléments seront choisis de telle sorte que la stratégie nationale de reboisement réponde aux préoccupations suivantes:

- Qui doit planter quelles essences? (cadre institutionnel)
- Dans quel but ? (objectifs de reboisement : bois d'œuvre, bois de service, bois énergie, plantations urbaines et péri urbaines, espaces verts et plantations de protection des infrastructures et de zones dégradées. Plantations fruitières etc. papetières etc ..
- Où? (régime foncier, zonage, plain camps, association avec d'autres spéculations)
- Quand ? (en terme court terme long terme)
- Comment? (régie, particulier, communautaire, communal, privé etc.)
- Suivant quel programme ? (projet sur fond propre, ressources extérieures, mixtes,
- et avec quel suivi par qui ? (suivi participatif, de proximité, suivi extérieur etc. ?

Toutes ces interrogations posent de pertinents problèmes i) des objectifs de reboisement, ii) du cadre institutionnel, iii) des techniques de reboisement, iv) du choix des essences et v) du choix des sites de reboisement, ou l'affectation des terres au reboisement vi) des moyens et modes d'accès aux semences forestières, fruitières et agro forestières, vii) des acteurs y compris les partenaires au développement à impliquer, viii) de l'amélioration des méthodes et techniques de plantation, ix) du renforcement des capacités des différents acteurs, x) du suivi évaluation des actions et de l'impact du reboisement sur le couvert végétal, les conditions de vie des communautés locales et la croissance économique du Pays.

II- INTRODUCTION

Organisé par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, du Mardi 11 au Jeudi 13 Mai 2010, à l'hôtel Nifur de Bohicon, le Séminaire National sur le Reboisement au Bénin (SNR) a réuni plus de 150 acteurs.

Ont pris part à ce séminaire :

- Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
- Le représentant du Conseiller Technique du Président de République à l'agriculture
- Les élus locaux (Maires),
- Les Partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, FAO)
- Les représentants des Universités, des centres de recherche et d'enseignement agricoles/forestiers, Les associations des usagers de bois,
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervenant dans le domaine du reboisement,
- Les planteurs, des pépiniéristes,
- Les représentants des structures communautaires de cogestion des ressources forestières,
- Les personnes ressources et des partenaires techniques et financiers.

(Voir la liste nominative des participants est jointe en **annexe N° 1**)

L'objectif de ce séminaire est de permettre aux participants d'échanger et de faire le point des acquis et faiblesses des stratégies antérieures de reboisement mises en œuvre depuis les années 1935 et de proposer de nouvelles orientations qui permettront d'élaborer une nouvelle stratégie de reboisement plus adaptée au contexte actuel.

Au terme de ce séminaire les résultats attendus sont les suivants :

- Au moins une centaine d'acteurs ont participé au Séminaire National sur le Reboisement ;
- Les participant au séminaire ont pris part à au moins une des visites de terrain organisées ;
- Un répertoire des éléments pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de reboisement est adopté ;
- Un plan d'action pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de reboisement est adopté ;
- s.

Pour obtenir ces résultats, le séminaire a été structuré en cinq principales phases, notamment.

- la cérémonie d'ouverture ;
- la présentation des communications suivie de débats ;
- les travaux en commission et la restitution de leurs résultats en plénière
- l'adoption du rapport général du séminaire;
- la cérémonie de clôture du séminaire.

Ainsi, le présent rapport général s'articule autour des axes ci – après :

- Déroulement et résultats des travaux du séminaire
- Synthèses des axes d'amélioration de la stratégie nationale de reboisement,
- Le plan d'action pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de reboisement,
- Les recommandations du séminaire.

III-DEROULEMENT ET RESULTATS DES TRAVAUX DU SEMINAIRE

3.1-CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier a été présidée par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Elle a été marquée par quatre discours :

- le Maire de Bohicon,
- le Directeur Général des Forêts et des Ressources naturelles,
- le Représentant Résident de la Banque Mondiale,
- le Représentant Résident de la FAO).

3.1.1-Résumés des discours de la cérémonie officielle d'ouverture du séminaire.

Dans son allocution de bienvenue aux participants au séminaire, le Représentant du Maire de Bohicon a exprimé toute sa joie pour le choix porté sur sa ville de Bohicon pour abriter une telle manifestation que l'histoire gardera. Il a enfin invité les participants à œuvrer pour l'atteinte des objectifs du séminaire.

Le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles, dans son allocution introductive, a d'abord souhaité la bienvenue aux participants à ce séminaire initié pour offrir un espace d'évaluation des activités de reboisement au plan national. Il a ensuite indiqué qu'après cinquante ans de l'accession de notre pays à l'indépendance nationale et vingt cinq ans après l'institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre et de la Campagne Nationale de Reboisement, les multiples efforts de l'administration forestière n'ont réellement pas pu satisfaire les besoins en bois énergie (90 %), ni en bois d'œuvre et de service de la population du Bénin en pleine croissance, pas plus qu'ils n'aient pu permis la restauration des zones fortement dégradées. Il a ensuite insisté sur le fait que les enjeux et défis qui justifiaient les stratégies antérieures de reboisement mises au point à l'époque méritent d'être évaluées et si possible réadaptées, car aujourd'hui ne répondant plus en ce début du 21^{ème} siècle. Le DGFRN a rappeler aux participants qu'aujourd'hui, planter un arbre ne doit pas être perçu comme un acte cérémonieux, une formalité patriotique dont la réalisation passerait pour une simple liquidation d'une tâche communautaire, sans un but précieux et que la promotion du reboisement ne peut plus être l'affaire du secteur forestier seul.

Il a enfin exhorté les uns et les autres à conjuguer leurs expertises et expériences afin d'aboutir à une évaluation approfondie des stratégies de reboisement et proposer des approches appropriées aux défis actuels que pose le bilan offre demande-demande en bois de service, bois énergie, plantation de protection plantations fruitière urbaine et péri urbaines.

Intervenant à son tour le Représentant résidant de la Banque Mondiale a d'abord dit le sentiment de réel plaisir qui l'anime en représentant la Banque Mondiale à cette cérémonie d'ouverture du séminaire dont le thème selon lui est très évocateur : « un quart de siècle de reboisement au Bénin, quel bilan et quelles perspectives ? ». IL a rappelé que dans le contexte économique actuel, où le Gouvernement du Bénin aspire à une économie émergente d'ici 2025, le secteur de l'environnement et des ressources naturelles est très important pour son rôle social et économique. Il a fait remarquer l'intensification de la dégradation des forêts au plan planétaire où le monde perd près de 13 millions d'hectares de forêts chaque année avec une bonne partie dans les pays en développement tandis que le taux de reforestation (6 000 ha) annuel est loin de compenser les pertes. Il a ensuite attiré l'attention des participants sur le besoin grandissant de la population de plus en plus croissante et la dépendance importante à l'aide

extérieure du Ministère, toute chose qui rend surtout le secteur forestier vulnérable. Il a terminé son allocution par quelques perspectives à s'avoir :

- un meilleur captage des recettes forestières et un mécanisme de réinvestissement des recettes forestières dans le reboisement en vue de lever la forte dépendance du secteur de l'aide extérieure;
- l'existence du fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone (FCPF) créé sous l'impulsion de la Banque mondiale ayant pour objet d'accroître les capacités des pays à participer à un système d'incitations positives pour des solutions et à tester des paiements de carbone dans les pays pilotes ;

Le reboisement devra rester avant tout un art et ne saurait à lui seul être une fin en soi, car il s'agit d'imiter la nature, de hâter son œuvre, telle devra être la destinée de tout bon forestier.

Le Représentant Résident de la FAO a à son tour dit sa satisfaction pour l'effectivité d'un séminaire national sur le reboisement et a dit son espoir que le séminaire sera une réussite compte tenu de la grande qualité des participants présents dans la salle. Après avoir montré l'importance de l'arbre pour la nation et pour la vie sur terre, il est revenu sur la nécessaire synergie des actions des secteurs intervenant dans le reboisement.

Dans son discours d'ouverture officielle du séminaire, le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature a d'abord remercié les participants pour avoir répondu présent à son invitation. Le Ministre a fait remarquer qu'au-delà du service vital direct qu'il rend à l'homme à travers ses produits ligneux et non ligneux, l'arbre participe à la sauvegarde des facteurs naturels de production de la nourriture, à la régulation des systèmes hydrologiques et climatiques mondiaux. Il a conclu que l'arbre assure la vie sur la terre. Après avoir fait le point des actions, il a salué les fils et filles du Bénin qui ont mené les durs labeurs pour la création d'importantes plantations. Il a cependant énoncé les menaces qui pèsent actuellement sur les ressources forestières en général et les forêts plantées en particulier et la nécessité de revoir les stratégies de reboisement.

Le MEPN a saisi l'occasion pour exprimer toute sa gratitude aux partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Bénin dans ses efforts de reboisement et au Gouvernement du Docteur BONI YAYI pour son soutien constant aux actions de reboisement et pour avoir autorisé l'organisation du présent séminaire.

Le MEPN a enfin exhorté les participants à des échanges sérieux et fructueux au cours du séminaire avec un diagnostic sans complaisance. Aussi a-t-il invité les participants à sortir de ce séminaire avec des éléments nécessaires à la formulation d'une nouvelle stratégie adaptée aux enjeux et défis du pays en matière de satisfaction des demandes nationales et internationales en bois tout en y garantissant un équilibre biologique acceptable pour le pays.

Voir les différents discours prononcés en **annexe N° 2** au présent rapport.

3.1.2-Remise de primes aux meilleurs planteurs.

Cette cérémonie dirigée par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature s'est déroulée à l'Inspection Forestière du Zou à Abomey.

Des planteurs ont été primés pour leur contribution au reboisement pour la campagne de reboisement 2007 – 2008.

(voir rapport du sous comité chargé de l'organisation de la remise des primes.)

3.2-MISE EN PLACE DU PRESIDIUM.

Après l'ouverture officielle du séminaire par le MEPN, les participants sous la conduite de l'équipe de modérateurs, ont mis en place un présidium composé comme suit dans le **tableau N°1**.

Tableau N°1 : Liste nominative des membres du présidium du séminaire.

N°	Responsabilité au niveau du présidium	Nom & prénoms	Structures de provenance
1	Président	M. OTCHOUN.D. Barthélémy	Ancien Directeur des Eaux et Forêts
2	Vice Président	BAH GUERA Chabi	Maire de N'Dali
3	1 ^{er} Rapporteur	SOSSOU DANGOUN Justine	DDEPN Atlantique Littoral
4	2 ^{ème} Rapporteur	AYIHOUEOU E. Bertrand	DGFRN
5	Secrétaire	AKOUTA Bertin	ANUB

Après adoption du contenu et de l'agenda du séminaire en **annexe N°3**, des communications spécifiques à la problématique du reboisement au Bénin ont été présentées.

3.3-PRESENTATION DES COMMUNICATIONS.

Au total six (06) communications ont été présentées.

- les cinq premières : Etat des ressources forestières au Bénin, Etat des lieux des actions de reboisement au Bénin, Organisation actuelle des actions de reboisement, Proposition de stratégies de mobilisation et de financement durable des acteurs pour les actions de reboisement, Importance du foncier pour le reboisement ; ont fait place à un débat en plénière et
- la sixième sur la gouvernance et la méthodologie des travaux en commissions techniques.

Les résumés de ces communications se présentent comme suit :

3.3.1- Communication N°1 : Etat des ressources forestières au Bénin

Le communicateur, Mr Gaétan Agbangla, Conseil Technique à la Protection de la Nature du MEPN porte parole du Panel ayant préparé cette communication, a, après avoir décrit la méthodologie utilisée dans leur exposé, procédé à une analyse comparative de l'évolution des différentes strates végétatives de 1972 à 2007. Cette démarche a permis de noter qu'entre 1972 et 2007 les savanes sont passées de 83% à 63 %, les mosaïques de culture de 2% à 28 % et que les forêts de 1972 à 1985 sont passées de 3% à 2%. De même les plantations ont régressé de 11% à 2 %. Bien entendu ces estimations n'ont pas tenu compte des petites plantations inférieures à 5 ha non perceptibles par satellite. Somme toute cette analyse des différentes périodes de régression a montré que l'évolution vers les zones de culture et jachère a été importante au cours des vingt deux (22) dernières années (1985 à 2007) et a débouché sur un état désastreux des ressources forestières des formations naturelles qui présentent une possibilité quasi nulle, le diamètre moyen des arbres se situant à 17,72 cm. Le communicateur a ensuite évoqué les quatre groupes majeurs de contraintes auxquelles la gestion des ressources forestières est confrontée à savoir les contraintes institutionnelles (non application des textes et mauvaise gouvernance, absence de suivi et contrôle des actions de reboisement), sociologiques (forte croissance démographique, recul de croyance traditionnelle, mauvaises compréhension approche participative, etc) ; techniques (non maîtrise des feux de végétation,) et financières .il a enfin énuméré quelques propositions pour le développement des reboisements au Bénin comme la mise en place de mesures incitatives, la révision des textes législatifs, l'appui aux communes dans les efforts de

reboisement, la recherche de financement, et la promotion de l'économie du bois. Il a terminé sur l'importance et les avantages de l'Inventaire Forestier National dans les actions de reboisement.

3.3.2-Communication N°2 : Etat des lieux des actions de reboisement au Bénin

Cet exposé présenté par Mr Kocou TEBLEKOU, Directeur des Politiques et du Contrôle de l'Exploitation, porte parole du panel composé aussi de Mr. Laurent Worou et de Bertrand Ayihouénou a fait une analyse exhaustive des différentes périodes de reboisement de 1935 à nos jours. Il a pu ressortir sur la base des informations disponibles que de 1935 à 1960, 3 450 ha de plantations ont été réalisées avec essentiellement du teck (*Tectona grandis*) et du *Cedrela odorata* ; de 1960 à 1980, 18 990 ha de plantations industrielles réalisées en *Tectona grandis*, *Anacardium occidentale*, *Cedrela odorata*, *Casuarina equisetifolia* et *Senna siamea*. De 1980 à 1990 l'Office National du Bois a réalisé 3154 ha de plantation, le Projet Bois de Feu au Sud Bénin 3359 ha et le PGRN 7930 ha. De 1990 à nos jours les actions de reboisement ont été assurées en grande partie l'ONAB 12920,29 ha, le PBF-2 2627,436 ha et le PGFTR qui assure les actions de JNA, de CNR et des plantations d'enrichissement les forêts naturelles en cours d'aménagement. PGRN entre 1993 et 2004 a enrichi 7930 ha de forêt naturelle..

Somme toute la présente communication a fait l'état des formations forestières artificielles du Bénin depuis la période coloniale jusqu'à ce jour. Elle a fourni des données sur les plantations existantes en 1960 c'est – à dire les reboisements d'essai du temps colonial à la suite desquelles, beaucoup d'actions de reboisement ont été enregistrés. Mais celles existantes et productives se rapportent aux plantations domaniales de l'ex Société Nationale pour le Développement Forestier (SNAFOR), de l'Office National du Bois (ONAB) et celles réalisées par le Projet Plantation de Bois de Feu dans le Sud Bénin. Les domaines reboisés n'ont pas connu de réelles augmentations malgré la multitude de projets/programmes qui se sont succédé depuis les années 1980.

3.3.3-Communication N°3 : Organisation actuelle des actions de reboisement

Cette communication a été présentée par Mr Oudé Pascal, Directeur du Projet PAMF, chef de fil du panel comportant également Mr. André Tandjiékpon, coordonnateur national de Bénin initiatives Cajou Africain et Mr Christophe Mègbédji Maire de la Commune de Klouékanmè.

La communication a passé en revue les différentes approches utilisées par les projets/programmes qui se sont succédé dans les actions de reboisement en essayant de faire ressortir les avantages et les inconvénients de chaque approche. Dans tous les cas l'approche participative pour laquelle notre pays a souscrit depuis 1993 à travers la loi 93 009 du 2 Juillet 1993 portant régime forestier du Bénin demeure le fil conducteur.

L'on notera par exemple que le PBFII utilise une approche à deux dimensions, l'une relative à une intervention directe dans les périmètres de reboisement en aménagement et l'autre orientée plutôt vers la promotion du reboisement villageois,

Le PGFTR quant à lui a trois champs d'intervention à savoir i) l'aménagement des forêts et périmètres de reboisement dotés de plans d'aménagement ; ii) l'accompagnement des actions de reboisement des populations; et iii) l'organisation des Journées Nationales de l'Arbre. Il utilise comme une approche méthodologique en trois volets que sont l'enrichissement des forêts naturelles à partir des touées repérées dans la forêt avec l'utilisation des essences autochtones, approche aujourd'hui abandonnée au profit du suivant, enrichissement par placeaux installés dans les trouées et enfin la réalisation de plantations en plein et de plantations d'alignement dans les terroirs de même qu'à l'intérieur et autour des infrastructures sociocommunitaires (écoles, centres de santé, Mairies, etc....).

Le PAGEFCOM utilise une approche multidimensionnelle se focalisant sur des interventions au niveau de i) la Commune par la création de forêts communales et l'enrichissement des forêts naturelles

du domaine forestier communal, ii) des communautés locales par l'enrichissement et l'aménagement des forêts sacrées et, iii) individuels par la promotion du reboisement individuel

Cette approche du PAGEFCOM tient compte de l'éligibilité des planteurs bénéficiaires des interventions du projet, et comporte une phase de sélection des pépiniéristes et une phase de cession des plants au projet. L'accès aux plants est très variable dans le temps et par catégories de planteurs. Par exemple pour les plantations communales ou communautaires ainsi que pour l'enrichissement et l'aménagement des forêts sacrées la cession est gratuite. Par contre en 2007, les plants étaient cédés à 10 francs à tout planteur tout sexe confondu mais en 2008 les plants sont gratuits pour les femmes éligibles mais cédés à 05 francs le plant pour les hommes. Le communicateur a indiqué que ces mesures ont permis au PAGEFCOM d'atteindre les niveaux de réalisation de plantations de 80% en 2007 et 245% en 2008.

Le PSRRT appuie la campagne de reboisement dans les 77 chefs lieux des communes du Bénin.

Le PSRRT acquiert au début de la campagne et met à la disposition des mairies des plants et des cages de protection par appel d'offre. De jeunes gens sans emploi sont recrutés en collaboration avec les élus locaux et contractualisés par le programme pour assurer l'entretien et la suivi des plants. Les sites de plantations sont identifiés en collaboration avec les élus locaux.

Le deuxième volet du programme consiste à utiliser des plantes légumineuses (mucuna, gliricidia, acacia auriculiformis, etc.) pour restaurer la fertilité des sols dégradés.

Le PAMF a développé une approche de reboisement tridimensionnelle dont deux relatives à l'aménagement des massifs forestiers et une à la promotion des plantations privées et des plantations communautaires.

La première approche vise la restauration des zones dégradées par des « plantations d'enrichissement » avec des essences autochtones de valeur, la production de bois d'œuvre, du bois énergie ou bois de service par la réalisation de plantations en plein à la périphérie des forêts naturelles en aménagement et la préservation de la diversité biologique.

La deuxième approche liée aux plantations d'enrichissement s'opère dans des placeaux dits "flottants" avec des essences locales à valeurs économiques confirmées. Elle devrait permettre de doubler les possibilités des massifs traités en 50 ans. Elle garantit par la disposition serrée de plants en bouquets surtout la protection et le développement des plants ainsi qu'une plus grande chance de survie de ceux-ci même dans le cas où les entretiens ne seraient pas réguliers.

L'approche liée à la réalisation des plantations en plein vise i) la reconstitution rapide d'une formation végétale dans une zone dégradée, ii) la production de bois d'œuvre, bois énergie ou bois de service, iii) la promotion de changement de comportement vis-à-vis de la nature et de ses ressources.

L'approche de reboisement aux fins de la promotion des plantations privées se réalise exclusivement dans les villages riverains de la zone d'intervention du projet. Le PAMF intervient à deux niveaux i) la subvention du prix du plant à hauteur de 75 % et 85 % du coût de production des plants. (Entre 65 F et 75 F (sachet inclus) et 20 F le stump de teck, ii) l'assistance technique aux bénéficiaires pour l'installation des plantations communautaires et privées. (Préparation, piquetage, mise en terre) et enfin iii) la contractualisation de la production de plants.

Prenant en compte la participation des populations aux actions de reboisement à l'ONAB on distingue deux périodes correspondant à deux approches différentes i) la période de 1983 à 1996 marquée par des activités de reboisement à grande échelle exécutées en régie par les agents forestiers, la 2e période (de 1996 à nos jours) se distingue par une participation effective des populations aux processus de gestion de l'Office.

Les sous-traitants sont des prestataires de services organisés au sein de la population agréés à l'ONAB. Ils interviennent directement dans le processus de reboisement au niveau de la fourniture de semences forestières la production de plants; la réalisation des plantations ; le désherbage manuel, les coupes d'éclaircies et de régénération ; le gardiennage des plantations ; l'ouverture des pare-feux périmétraux.

Les communes utilisent une approche communale conférée par la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des en République du Bénin. Cette loi confère aux collectivités locales en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement en son article 94 de grandes responsabilités quant à la création et l'entretien des plantations, des espaces verts et tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie.

Le communicateur est revenu sur l'objectif de la politique nationale de gestion des ressources naturelles du Bénin qui est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations du Bénin en favorisant le développement durable. Le contenu de cette politique se base sur le constat de la forte dégradation des ressources naturelles et forestières en particulier, d'une série d'insuffisances dans la connaissance et dans la gestion de ces ressources et de la nécessaire collaboration entre tous les intervenants. Cette politique se propose de :

Assurer la pérennité du patrimoine forestier national ;

Intégrer la gestion des ressources forestières aux autres politiques sectorielles.

Sa mise en œuvre s'appuie sur le renforcement du cadre institutionnel et la responsabilisation des acteurs de la gestion des ressources forestières.

Le communicateur a ensuite rappeler le cadre institutionnel et juridique du reboisement depuis les conventions et autres traités signés et ratifiés par le gouvernement du Bénin en passant par les textes régissant le secteur forestier et la place réservée aux actions de reboisement dans ces textes. Il a ensuite évoqué le cadre institutionnel du reboisement tel qu'il se présente aujourd'hui notamment avec l'implication des élus locaux comme 5ème acteurs. Dans son exposé Mr OUDE n'a pas oublié de faire part aux participants de la nouvelle vision entre temps exprimée par le Gouvernement du Bénin en matière de foresterie urbaine, foresterie rurale et de stratégie de production et de consommation de plants de même que l'institutionnalisation de mesures incitatives telles que le concours pour encourager les communes, collèges, universités, centres de formation, écoles et corps organisés ayant réalisé les meilleures plantations de l'année.

3.3.4-Communication N°4 : intitulée Proposition de stratégies de mobilisation et de financement durable des acteurs pour les actions de reboisement.

Cette communication a été présentée par le Lieutenant AKPONA Hugues.

Après avoir défini le terme « reboisement » et fait la typologie des différents acteurs intervenant dans les actions de reboisement, le communicateur a ensuite indiqué qu'il existe quatre (04) axes de stratégie au plan national qui sont :

La sensibilisation, les appuis techniques matériels et financiers apportés aux planteurs, l'institution de la Journée nationale de l'Arbre (JNA) et de la campagne nationale de reboisement et l'instauration de mesures incitatives comme la prime aux meilleurs planteurs. Il est aussi revenu sur le contenu de ces axes stratégiques qu'il appelle i) initiatives basées sur les centres d'intérêt commun, ii) stratégies d'intéressement nul des acteurs, stratégie d'intéressement total des acteurs, stratégie d'intéressement partiel des acteurs, la Journée Nationale de l'Arbre et la Campagne Nationale de Reboisement et la Prime aux planteurs.

La communication tire comme leçon de cette analyse les contraintes ci-après : lourdes procédures de décaissement des fonds destinés aux actions de reboisement, absence d'appui technique scientifique permanent aux planteurs, manque de guides techniques élaborées et diffusés en direction des planteurs potentiels, l'éternel et épineux problème foncier. Le communicateur a enfin projeté quelques éléments de stratégie de mobilisation des acteurs qui valoriser les atouts des différentes conventions ratifiées en matière de reboisement, respecter les prescriptions de lois en agriculture, instaurer le concept de reboisement dans les différents programmes d'éducation, inciter les enfants notamment les

groupes scolaires et d'autres groupes-cibles (armes, entreprises etc.) à travers l'éducation environnementale à participer activement aux actions de reboisement, créer des espaces symboliques de reboisement pour impliquer les opérateurs publics, privés dans les actions de reboisement enfin accès et partage de l'information en matière de reboisement.

Les aspects liés aux mécanismes de financement durables n'ont pas été occultés et les sources potentielles de mobilisation de ressources financières ont été indiquées par le communicateur. Il s'agit entre autre des sources de financement local (PDC, PAPF, les sources de financement national (Budget National FNC et les sources de financement extérieures en provenance d'organisation d'accord et conventions (OIBT, FAO, GEF,) en provenance d'ONG internationales (WWF UICN,) de financements publics (AFD, GTZ, CTB ACD et USAID) financements privés (BM, KFW, BAD, UEMOA CEDEAO, FAD BADEA etc.).

3.3.5-Communication N°5 : Importance du foncier pour le reboisement.

Cette communication a d'abord tenté de décrire le contexte de la tenure foncière au Bénin de manière générale notamment du dualisme du droit coutumier et du droit moderne s'exerçant sur les terres. Le communicateur a rappelé les différents modes d'accès à la terre, les forces et contraintes, les caractéristiques de la gestion foncière au Bénin ainsi que des actions récentes en faveur d'une amélioration de la situation. Il a insisté sur l'importance de l'arbre dans la maîtrise foncière coutumière. Pour le communicateur le droit forestier apparaît aujourd'hui comme une prime de déboisement à des fins agricoles et l'émiettement des terres est un frein aux actions de reboisement. Il a fait quelques suggestions en faveur des investissements durables dans la terre et dans le reboisement qui se résument comme suit :

- encourager l'utilisation des essences autochtones dans la délimitation des propriétés.
- clarifier toujours les questions de propriété,
- introduire la notion d'aménagement foncier sur le remembrement
- localiser des propriétés agricoles et forestières selon la vocation des terres.

3.3.6-Communication N°6 : Eléments de bonne Gouvernance pour une meilleure prise en compte des aspects transversaux dans les commissions technique

Cette communication a été présentée par Mr Emmanuel GUIDIBI Directeur Général Afrique Conseil. Elle est basée sur un article « objectif 10% de CROISSANCE » de EDOUARD PARKER (1993).

L'exposé s'est focalisé dans un premier temps sur l'expérience «super miracle » de la chine basé sur des « équations du développement » très élémentaires. Cette expérience chinoise enseigne que : « ce n'est jamais l'Etat qui fait la richesse d'un pays, ce sont les individus, leur intelligence, leur ardeur au travail, ce sont les entreprises. Le souci de l'Etat doit être

- D'abord de ne pas être prédateur,
- Ensuite de créer des conditions de libération du travail des personnes et des entreprise, par des politiques appropriée »

Le communicateur a ensuite énoncé les dix commandements du développement regroupés en trois catégories : trois commandements de la volonté politique, trois commandements de la libération économique et quatre commandements de la solidarité.

Pour finir, il a demandé aux participants de s'inspirer de ses enseignements tout au long des leurs travaux en commission pour faire propositions d'éléments de bonne gouvernance dans le cadre de l'élaboration de la Nouvelle stratégie de reboisement au Bénin.

(Voir communications détaillées **en annexe N° 4** au présent rapport)

3.4-LES DEBATS EN PLENIERE DES CINQ PREMIERES COMMUNICATIONS.

Les différentes communications présentées en plénière ont suscité d'intenses et riches débats.. Une quinzaine de questions majeures a été enregistrée. Elles ont trait à des questions de compréhension auxquelles les communicateurs ont apporté des réponses appropriées. Les participants ont également apporté des contributions pour améliorer les différentes communications et des propositions de solutions pour pallier à certains problèmes liés aux actions de reboisement dont certaines communications ont fait cas. Ces propositions de solutions se présentent comme suit :

3.4.1-Synthèse des contributions en plénière

A l'issue des débats et commentaires, les contributions suivantes ont été retenues :

- Insistance sur une synergie d'action entre le Ministère en charge des Forêts et celui en charge de l'agriculture en vue d'une meilleure intégration des actions de reboisement aux activités agricoles ;
- Elargissement de ce genre de séminaire aux personnels judiciaires afin que ces derniers prennent conscience de l'importance des relations qui lient l'homme aux ressources naturelles que sont le sol, la végétation et la faune et leur permettre de prendre réellement en compte les procès-verbaux de délits à eux adressés;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de recherche doté de moyens nécessaires à l'amélioration des conditions institutionnelles, techniques et socio culturelles du reboisement;
- Développement de plantations d'Etat au côté des plantations privées, dans l'optique que les premières joueront un rôle de pilote parce que bénéficiant d'encadrement technique adéquat et de financement approprié;
- Création à tous les niveaux, de plate forme de concertation entre les services forestiers et les autres usagers des espaces destinés à abriter les actions de reboisement (la SBEE, la SONEB, Bénin Télécom, les TP) afin de réduire la destruction anarchique des arbres durant les actions d'urbanisation;
- Dynamisation s'il existe déjà ou création et opérationnalisation d'un mécanisme durable de financement du reboisement;
- Sécurisation préalable des aires de reboisement avant toute initiative des reboisements
- Informations relatives aux plantations de petites superficies (moins de cinq 05 ha) doivent être complétées au niveau du Ministère d'Etat chargé de la Prospective et de la coordination de des actions d'Etat.
- reformuler l'intitulé de la communication N° 4 comme suit : « proposition d'axes stratégiques de mobilisation des acteurs pour les actions de reboisement » pour rester conforme aux terminologie utilisée dans le document de stratégie nationale de développement durable au Bénin élaboré par le MEPN ex MEHU à l'issue du sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud du 26 Août au 4 septembre 2002..

3.5-TRAVAUX EN COMMISSIONS TECHNIQUES ET RESTITUTION DES RESULTATS EN PLENIERE

3.5.1-Introduction aux travaux en commissions techniques

A l'issue des débats en plénière les participants ont été répartis en cinq commissions techniques comme suit :

- commission n°1 : promotion du reboisement pour la fourniture de bois d'œuvre, de service :
- commission n°2 : promotion du reboisement pour la fourniture du bois énergie
- commission n°3 : promotion des plantations de protection des infrastructures et de restauration des écosystèmes dégradés
- commission 4 : promotion du reboisement urbain, périurbain et de la production fruitière
- commission n°5 : Eléments de bonne Gouvernance pour une meilleure prise en compte des aspects transversaux dans les commissions technique

(Voir TDR de chacune des cinq commissions en **annexe N° 5** au présent rapport)

Pour faciliter les travaux en commissions techniques et en vue d'une harmonisation de présentation des résultats des analyses, il a été suggéré aux commissions l'utilisation de l'outil SEPO basé sur la démarche de discussion en groupe « GROW ». (voir outils des travaux des commission en **annexe N°6** au présent rapport)

Le SEPO pour les aider à réfléchir sur les Succès, Echecs, Potentialités et Opportunités.

Le GROW : La démarche « GROW » (Progrès / croissance : comme faire pousser une plante/ un arbre) a été utilisée.

GROW :

- Goals : buts (que souhaitons – nous ?).
- Realities : réalités (de quoi devons – nous tenir compte : enjeux, acteurs, convergences et divergences)
- Options : options stratégiques (quelles sont choix possibles ?).
- Will : Option (option choisie et modalités de mise en œuvre).

GROW devra permettre à chaque participant de bien dégager le but à atteindre, les réalités dont il devra tenir compte, les multiples choix possibles et celui qu'il convient d'opérer dans la situation qui prévaut.

Voir liste nominative des membres des commissions techniques est présentée en **annexe N° 7** au présent rapport.

Les résultats des travaux se présentent comme ci - après

3.5.2-Résultats des travaux des commissions techniques

Les résultats des travaux de chaque commission ont fait l'objet de restitution

3.5.2.1-Commission n°1 : promotion du reboisement pour la fourniture de bois d'œuvre, de service.

Après avoir fait ressortir dans une analyse diagnostique les forces, faiblesses, menaces et opportunités du reboisement aux fins de la production du bois de service et du bois d'œuvre, la commission a dégagé la vision comme suit :

Le Bénin gère durablement, satisfait ses besoins intérieurs et atteint un taux de boisement soutenu à moyen et long termes.

Comme mission, la commission propose :

- Mobiliser tous les acteurs intervenant dans le secteur ;
- Connaître le taux de boisement actuel ;
- Promouvoir et diversifier les essences de valeur ;
- Développer des stratégies de mobilisation des ressources financières et techniques ;
- Professionnaliser le secteur

Le but visé par la commission est d'assurer une production soutenue qui satisfait les besoins en bois d'œuvre et de service de la population et avoir une connaissance du taux de boisement actuel.

La commission propose trois axes stratégiques ainsi qu'il suit :

Axe stratégique 1 : Promotion et diversification des essences de valeur ;

Axe stratégique 2 : Développement des stratégies de mobilisation des ressources techniques et financières

Axe stratégique 3 : Professionnalisation du secteur

Le détail du travail est annexé au présent rapport.

3.5.2-Commission n° 2 promotion du reboisement pour la fourniture du bois énergie

La commission N° 2 s'est penchée sur la promotion du reboisement en vue de la production du bois énergie.

Composée de 20 membres et dirigée par le Col ALADJI BONI Alioune Sylla, la commission a d'abord fait une analyse diagnostique de la situation du reboisement aux fins de la fourniture du bois énergie (entendu bois de feu et charbon de bois). Elle a utilisé le même outil que la précédente à savoir SEPO.

Au plan faiblesses, la commission s'est interrogée sur les défis majeurs à relever au niveau de la forêt ou en voie de l'être tels que l'inadéquation de l'offre et de la demande, la forte dégradation des formations forestières naturelles, les problèmes fonciers, absence de cadre institutionnel adéquat no application des lois forestières, non implication de tous les acteurs du sous secteur bois énergie etc. Au plan des forces, la commission a fait état des réalisations et acquis récents ou en voie de l'être. il s'agit entre autres de l'existence de cadre législatif et réglementaire en faveur du reboisement et de l'organisation de la filière bois énergie, existence d'encadrement technique propice aux planteurs, existence d'une institutionnalisation nationale en faveur du reboisement, disponibilité des partenaires techniques et financiers à appuyer le secteur forestier ...etc.. Au nombre des opportunités, /potentialités offertes, la commission a évoqué l'existence de marché de consommation du bois énergie, le fonds pour le reboisement, des partenaires financiers et techniques les réformes pour l'amélioration de la sécurisation foncière, l'implication des élus locaux dans la programme de reboisement, l'existence des sources de financement pour les actions de reboisement en vue de la fourniture de bois énergie, ...etc.

Au plan des menaces, la commission est revenue sur l'insuffisance de volonté politique pour accompagner le reboisement, les Problèmes fonciers, mauvaise application des lois, l'inexistence de pistes de déserte rurale, les feux de végétation, l'interférence des politiciens dans les actions de reboisement, mauvais choix des essences utilisées pour les forêts plantées, mauvais suivi des plantations, inadéquation des méthodes de carbonisation, la transhumance/divagation des animaux, le défaut de mécanisme de financement durable et les aléas climatiques.

La vision proposée par la commission est intitulée comme suit : « Sur la base des termes de références, pour satisfaire les besoins en matière de bois énergie, il faudrait parvenir à une production quantitative et qualitative à raison de 12 000 000 T/équivalent bois d'ici 2015 ».

Les missions découlant de cette vision se présentent comme suit :

- *mettre en place un cadre organisationnel adéquat en termes de participation des différents acteurs avec pour participation Etat : 25% , Privé : 35%, Communautés : 15%, ONG : 0%,*
- *Définir les aspects juridiques de sécurisation foncière des plantations ;*
- *Elaborer un mécanisme efficace d'IEC ;*
- *Définir le mécanisme de financement durable du reboisement ;*
- *Renforcer les structures autres qu'étatique ;*
- *Intensifier les plantations en régie ;*
- *Définir un temps moratoire pour passer de la cueillette à la production du bois énergie et*
- *Encadrer et organiser les acteurs pour le développement d'une bonne filière de bois énergie.*

But

Le but poursuivi est de *parvenir à une autosuffisance en bois énergie d'ici 2015. A cet effet, huit (8) axes d'améliorations et d'orientations stratégiques ont été proposés par la commission et se présentent comme suit:*

Axe stratégique1 : Organiser la filière bois énergie

Axe stratégique2 : Régler le problème du foncier à tous les niveaux

Axe stratégique3 : Assurer un mécanisme de financement durable

Axe stratégique4 : Renforcer les capacités des acteurs

Axe stratégique5 : Renforcer les capacités institutionnelles

Axe stratégique6 : Capitaliser les acquis sur les essences pouvant servir de bois énergie

Axe stratégique7 : Promouvoir les sources d'énergies alternatives

Axe stratégique 8 : Mettre en place une synergie d'action entre les différents acteurs.

3.5.2.3-Commission n°3 : promotion des plantations de protection des infrastructures et de restauration des écosystèmes dégradés

Après avoir exposé sa démarche méthodologie axée sur trois points a) prise de connaissance des normes de travail, b) Internalisation des TDR, c) prise de contact du canevas de travaille, la commission de 21 membres présidée par Mr AÏHOU Kouessi du CRA Centre INRAB, a procédé à l'analyse critique de la situation de la foresterie urbaine et péri urbaine au Bénin toujours avec l'outil SEPO et GROW.

Elle a essayé d'expliquer l'ambition, la vision et les missions avant de procéder à l'analyse diagnostique de la situation du reboisement. La commission considère comme forces la volonté politique, l'avènement de la décentralisation, le développement des Projets/Programmes (PSSRT, PGFTR, PAGEFCOM, Pro CGRN) etc.

Comme principales faiblesses, les membres e la commission ont identifié les difficultés d'accès à la terre et insécurité foncière, l'inadaptation des financements au Programme de gestion des ressources naturelles, la mauvaise application des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur forestier, absence de PAPF pour la plupart des forêts classées, caducité des PAPF certaines forêts classées qui en sont dotées depuis plus de 10 ans, non respect des normes environnementales de protection, de conservation et de restauration, l'insuffisance du suivi évaluation et de capitalisation des stratégies de gestion des ressources naturelles et complicité des forestiers et connivence des autorités à divers dans les exploitations frauduleuses.

En termes d'opportunités elle a relevé la prise de conscience de l'état de dégradation des écosystèmes la volonté stratégique des acteurs clés, la disponibilité des PTF, les conditions physiques, édaphiques et climatiques favorables et l'institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre.etc.

Elle a identifié comme menaces la demande croissante du bois (œuvre, service, énergie) la pollution des écosystèmes par les pesticides et autres intrants les feux de végétation la transhumance la forte pression anthropique et les mauvaises pratiques agricoles.

La vision de la commission 3 est ainsi exprimée :

A l'horizon 2025, les infrastructures du Bénin sont protégées contre les intempéries et 50% des écosystèmes dégradés sont restaurés par des actions de reboisement et de gestion efficaces.

Cette vision a été déclinée en deux missions principales :

- *protéger les infrastructures par les actions de reboisement,*
- *assurer la restauration des écosystèmes dégradés.*

La commission propose 6 buts à atteindre pour ces deux missions et six axes stratégiques déclinés en tâches à exécuter dans son rapport joint e annexe au présent rapport.

But :

1. *Développer une politique nationale de sécurisation foncière dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles*
2. *Actualiser, vulgariser et appliquer les textes législatif et réglementaire pour une gestion durable des écosystèmes*
3. *Développer un mécanisme de suivi évaluation et de capitalisation des stratégies de gestion durable des ressources naturelles*
4. *Développer une synergie d'action dans les interventions relatives à la gestion des ressources naturelles*
5. *Mettre en application des normes de protection, de conservation, de restauration et des mesures d'atténuation et d'adaptation des impacts environnementaux dans la gestion des ressources naturelles*
6. *Développement des méthodes de sensibilisation et d'appropriation des acquis*

Axes stratégiques

- *A 1 Développement d'une politique nationale de sécurisation foncière dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles*
- *A 2 Actualisation, vulgarisation et application des textes législatif et réglementaire pour une gestion durable des écosystèmes*
- *A 3 Développement de système de suivi évaluation et de capitalisation des stratégies de gestion durable des ressources naturelles*
- *A 4 Développement de synergie dans les interventions relatives à la gestion des ressources naturelles*
- *A 5 Mise en application des normes de protection, de conservation, de restauration et des mesures d'atténuation et d'adaptation*
- *A 6 Développement des méthodes de sensibilisation et d'appropriation des acquis*

3.5.2.4-Commission 4 : Promotion du reboisement urbain, périurbain et de la production fruitière

La commission en charge de ce thème n'a pas dérogé à la règle quant à l'utilisation de l'outil SEPO qui l'a conduite à l'analyse diagnostique d'où elle a déduit les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces comme ci-dessous consignées dans sa fiche d'analyse annexée au rapport mais dont on peut retenir les principales caractéristiques comme suit :

Forces : Existence de la volonté politique, institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre, le Projet Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres dégradées, existence de cadre juridique aux actions de reboisement et la décentralisation etc. Comme faiblesses les commissionnaires ont relevé la non application de l'arrêté interministériel relatif au reboisement, l'insuffisance des

connaissances techniques sur les espèces de reboisement urbain et périurbain; la non valorisation des espèces endogènes dans le reboisement urbain et périurbain ; l'inexistence de base de suivi et de données statistiques sur le reboisement urbain et périurbain l'absence /ou la non exécution schéma directeurs d'aménagement du territoire ; la manque de ressources financières pour le suivi des actions de reboisement ; l'insuffisance d'entretien, de protection et d'aménagement des espèces mises en terre. Au niveau des opportunités, la commission 4 a noté l'existence des connaissances scientifiques sur certaines espèces, l'existence de plusieurs instruments de financements tels que le marché de carbone; la grande muraille verte, la FAO, la Fonds d'Investissement Climatique au niveau de la Banque Monde, la prise en compte du reboisement dans les SDAC, la mise en œuvre des projets dans le cadre du Plan National de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement (ANCR-GEM) en cours d'adoption par le gouvernement etc.

Au nombre des menaces les membres ont identifié la divagation des animaux domestiques et la transhumance, l'incivisme, la faible application des textes et règlements, les aléas climatiques, la non disponibilité de certains Partenaires Financiers à intervenir dans la reboisement urbain, l'insécurité foncière, la manque de synergie d'actions entre les structures comme la Mairie, la DGFRN, MAEP, MTPT, SBEE, la SONEB et l'Administration Forestière et enfin la faible intégration fonctionnelle des structures du MEPN et des communes.

La vision

« les centres urbains et périurbains du Bénin sont verdis d'ici à l'an 2025 »

Cette vision traduit la mission ci-après : Réaliser les jardins, parcs et vergers, des plantations d'alignement et de protection.

La but est d'offrir à tous les citoyens béninois un cadre de vie sain à travers :

- *Embellissement des centres urbains et périurbains ;*
- *Protection des berges, sols, infrastructures, etc ;*
- *Production de fruits ;*
- *Lutte contre les pollutions sonores et atmosphériques notamment l'émission des gaz à effet de serre.*

La commission a par la suite identifié 11 axes stratégiques qui seront déclinées en tâches à exécuter pour réaliser la vision à l'échéance 2025.

Axes d'améliorations

1. *Doter les communes de structures opérationnelles chargées de réaliser et entretenir les parcs, jardins et plantations urbaines*
2. *Assurer effectivement la synergie entre MEPN, Communes, MTTP, SONEB, SBEE, Bénin-télécom ;*
3. *Développer des séances d'information, d'éducation et de communication au profit des populations de la ville en matière de respect des normes d'installation, d'entretien et de protection des plants ;*
4. *Doter chaque centre urbain et périurbain d'un SDA ;*
5. *Instaurer un système d'incitation au reboisement urbain et périurbain par la motivation ;*
6. *Créer un réseau d'information pour la mobilisation des ressources financières au profit du reboisement urbain et périurbain ;*
7. *Améliorer l'organisation des acteurs engagés dans la réalisation des plantations forestières urbaines et périurbaines par la mise en place de groupements de professionnels actifs, dynamiques et dotés de plans d'action simples*
8. *Engager des discussions et échanges avec les acteurs sur les normes, règles de mise en place, de suivi et de gestion des plantations urbaines et périurbaines ainsi que les sanctions encourues pour les fraudes dans leur exploitation illégale et leur dégradation*

9. *Améliorer les connaissances sur l'état des boisements et leur productivité sur toute l'étendue du territoire national*
10. *Assurer une meilleure répartition des revenus des actions de reboisement entre tous les acteurs depuis l'amont jusqu'à l'aval*
11. *Renforcer les capacités des acteurs à travers la formation et le recyclage en techniques de production des plants et de la conduite des plantations forestières*

3.5.2.5-Commission n°5 : Gouvernance du secteur forestier.

Il convient de souligner que la mise en place d'une commission technique sur le thème gouvernance ou bonne gouvernance n'était pas envisagé au départ. Mais compte tenu de sa transversalité et de son importance pour la participation de tous les acteurs du système reboisement, elle a été initiée et confiée à une 5^{ème} commission qui en a discuté et a fait part de ses résultats ici résumés.

Depuis les années 2003 face à au phénomène de déforestation effréné dû à plusieurs raisons, la communauté internationale s'est gravement préoccupée et a entrepris un processus de réflexion et d'action pour décourager la débâcle. De Bali à Brazzaville les experts sont arrivés au constat amer que la non application des lois forestières est la principale cause de la non gouvernance dans le secteur forestier et que lorsque les textes forestiers seront appliqués sans complaisance la gouvernance dans le secteur forestier en sera sérieusement améliorée.

Les membres de la commission 5 après une analyse diagnostique de la situation de la gouvernance dans le secteur forestier ont proposé pour vision ce qui suit :

« Faire du secteur de reboisement un secteur générateur de revenus, de création d'emploi, de promotion culturelle et de contribution à la lutte contre les changements climatiques »

Ils ont proposé pour mission de veiller à la transparence dans la gestion du reboisement, la mobilisation des terres pour le reboisement et à la juste rémunération des producteurs.

Pour ce faire ils e donnent comme but de contribuer à la croissance économique et à la réduction durable de la pauvreté.

Comme axes stratégiques, ils ont proposé la définition d'une politique spécifique de reboisement, l'élaboration d'un certain nombre de mécanismes de suivi des actions de reboisement, de cadre et de textes en faveur de reboisement sécurisé, de manuel de procédure, de contrôle de la traçabilité etc.

Ils ont aussi suggéré la mise en place de cadre de concertation entre les différents ministères sectoriels impliqués dans les actions de reboisement (SBEE, SONEB, OPT, TP, Urbanisme, MAEP etc).

Ils ont proposé un cadre de concertation des PTF sur les politiques et actions de reboisement ainsi que l'élaboration et l'adoption d'un plan d'intégration systématique des actions de reboisement dans les PDC . Les membres de la commission 5 ont aussi proposé l'élaboration d'un plan de mobilisation des terres disponibles pour le reboisement et l'élaboration d'un plan de promotion de la filière bois ;

Dans la domaine organisationnel, ils ont suggéré l'élaboration et l'adoption d'un cadre de concertation avec les PTF impliqués dans le reboisement ;

Comme mesure incitative la commission a proposé l'élaboration d'un plan de sanction (positive comme négative) des acteurs du système.

Au plan culturel et social

La commission gouvernance a suggéré l'élaboration d'un plan de reboisement axé sur nos valeurs socio culturelles (promotion de plantation à l'occasion d'événement heureux : naissance, mariage baptême, anniversaire, libération, ou malheureux : décès, accident)

Enfin dans le domaine économique, il est recommandé l'adoption d'une clé de répartition des revenus issus de l'exploitation des plantations.

IV- SYNTHÈSE DES AXES D'AMÉLIORATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE REBOISEMENT

Suite aux débats et commentaires en plénières les éléments d'amélioration de la Stratégie Nationale de Reboisement suivants ont été proposés dans les cinq domaines abordés par le séminaire.

4.1- PROMOTION DU REBOISEMENT POUR LA FOURNITURE DE BOIS D'ŒUVRE, DE SERVICE.

Vision

« Le Bénin gère durablement, satisfait ses besoins intérieurs et atteint un taux de boisement soutenu à moyen et long termes ».

Mission

- Mobiliser tous les acteurs intervenant dans le secteur ;
- Connaître le taux de boisement actuel ;
- Promouvoir et diversifier les essences de valeur ;
- Développer des stratégies de mobilisation des ressources financières et techniques ;
- Professionnaliser le secteur

But

Assurer une production soutenue qui satisfait les besoins en bois d'œuvre et de service de la population et avoir une connaissance du taux de boisement actuel.

Axes d'amélioration

- Axe 1 : Promotion et diversification des essences de valeur ;
- Axe 2 : Développement des stratégies de mobilisation des ressources techniques et financières
- Axe 3 : Professionnalisation du secteur

4.2- PROMOTION DU REBOISEMENT POUR LA FOURNITURE DU BOIS ENERGIE

La vision

« Sur la base des termes de références, pour satisfaire les besoins en matière de bois énergie, il faudrait parvenir à une production quantitative et qualitative à raison de 12 000 000 T/équivalent bois d'ici 2015 ».

Missions

- Mettre en place un cadre organisationnel adéquat en termes de participation des différents acteurs avec pour participation Etat : 25% , Privé : 35%, Communautés : 15%, ONG : 0%,
- Définir les aspects juridiques de sécurisation foncière des plantations ;
- Elaborer un mécanisme efficace d'IEC ;
- Définir le mécanisme de financement durable du reboisement ;
- Renforcer les structures autres qu'étatique ;
- Intensifier les plantations en régie ;
- Définir un temps moratoire pour passer de la cueillette à la production du bois énergie et
- Encadrer et organiser les acteurs pour le développement d'une bonne filière de bois énergie.

But

Parvenir à une autosuffisance en bois énergie d'ici 2015.

Axes d'améliorations

- Axe 1 : Organiser la filière bois énergie
- Axe 2 : Régler le problème du foncier à tous les niveaux
- Axe 3 : Assurer un mécanisme de financement durable
- Axe 4 : Renforcer les capacités des acteurs
- Axe 5 : Renforcer les capacités institutionnelles
- Axe 6 : Capitaliser les acquis sur les essences pouvant servir de bois énergie
- Axe 7 : Promouvoir les sources d'énergies alternatives
- Axe 8 : Mettre en place une synergie d'action entre les différents acteurs.

4.3- PROMOTION DES PLANTATIONS DE PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DEGRADEES

Vision

« A l'horizon 2025, les infrastructures du Bénin sont protégées contre les intempéries et 50% des écosystèmes dégradés sont restaurés par des actions de reboisement et de gestion efficaces ».

Missions

- protéger les infrastructures par les actions de reboisement,
- assurer la restauration des écosystèmes dégradés.

Axes d'amélioration

- Axe 1 : Développement d'une politique nationale de sécurisation foncière dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles
- Axe 2 : Actualisation, vulgarisation et application des textes législatif et réglementaire pour une gestion durable des écosystèmes
- Axe 3 : Développement de système de suivi évaluation et de capitalisation des stratégies de gestion durable des ressources naturelles
- Axe 4 : Développement de synergie dans les interventions relatives à la gestion des ressources naturelles
- Axe 5 : Mise en application des normes de protection, de conservation, de restauration et des mesures d'atténuation et d'adaptation
- Axe 6 : Développement des méthodes de sensibilisation et d'appropriation des acquis

4.4- PROMOTION DU REBOISEMENT URBAIN, PERIURBAIN ET DE LA PRODUCTION FRUITIERE

La vision

« Les centres urbains et périurbains du Bénin sont verdis d'ici à l'an 2025 »

Mission

Réaliser les jardins, parcs et vergers, des plantations d'alignement et de protection.

But

- *Embellissement des centres urbains et périurbains ;*
- *Protection des berges, sols, infrastructures, etc ;*
- *Production de fruits ;*
- *Lutte contre les pollutions sonores et atmosphériques notamment l'émission des gaz à effet de serre.*

Axes d'améliorations

- *Axe 1 : Doter les communes de structures opérationnelles chargées de réaliser et entretenir les parcs, jardins et plantations urbaines*
- *Axe 2 : Assurer effectivement la synergie entre MEPN, Communes, MTTP, SONEB, SBEE, Bénin-télécom ;*
- *Axe 3 : Développer des séances d'information, d'éducation et de communication au profit des populations de la ville en matière de respect des normes d'installation, d'entretien et de protection des plants ;*
- *Axe 4 : Doter chaque centre urbain et périurbain d'un SDA ;*
- *Axe 5 : Instaurer un système d'incitation au reboisement urbain et périurbain par la motivation ;*
- *Axe 6 : Créer un réseau d'information pour la mobilisation des ressources financières au profit du reboisement urbain et périurbain ;*
- *Axe 7 : Améliorer l'organisation des acteurs engagés dans la réalisation des plantations*
- *Axe 8 : forestières urbaines et périurbaines par la mise en place de groupements de professionnels actifs, dynamiques et dotés de plans d'action simples*
- *Axe 9 : Engager des discussions et échanges avec les acteurs sur les normes, règles de mise en place, de suivi et de gestion des plantations urbaines et périurbaines ainsi que les sanctions encourues pour les fraudes dans leur exploitation illégale et leur dégradation*
- *Axe 10 : Améliorer les connaissances sur l'état des boisements et leur productivité sur toute l'étendue du territoire national*
- *Axe 11 : Assurer une meilleure répartition des revenus des actions de reboisement entre tous les acteurs depuis l'amont jusqu'à l'aval*
- *Axe 12 : Renforcer les capacités des acteurs à travers la formation et le recyclage en techniques de production des plants et de la conduite des plantations forestières*

4.5-BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR FORESTIER

Vision

« Faire du secteur de reboisement un secteur générateur de revenus, de création d'emploi, de promotion culturelle et de contribution à la lutte contre les changements climatiques »

Mission

« Veiller à la transparence dans la gestion du reboisement, la mobilisation des terres pour le reboisement et à la juste rémunération des producteurs ».

But

Contribuer à la croissance économique et à la réduction durable de la pauvreté.

Axes d'amélioration

- Axe 1 : Définition d'une politique spécifique de reboisement,
- Axe 2 : Elaboration d'un certain nombre de mécanismes de suivi des actions de reboisement, de cadre et de textes en faveur de reboisement sécurisé, de manuel de procédure, de contrôle de la traçabilité etc.
- Axe 3 : Mise en place de cadre de concertation entre les différents ministères sectoriels impliqués dans les actions de reboisement (SBEE, SONEB, OPT, TP, Urbanisme, MAEP etc).
- Axe 4 : Mise en place d'un cadre de concertation des PTF sur les politiques et actions de reboisement ainsi que l'élaboration et l'adoption d'un plan d'intégration systématique des actions de reboisement dans les PDC.
- Axe 5 : Elaboration d'un plan de mobilisation des terres disponibles pour le reboisement et l'élaboration d'un plan de promotion de la filière bois ;
- Axe 6 : Elaboration et l'adoption d'un cadre de concertation avec les PTF impliqués dans le reboisement ;
- Axe 7 : Elaboration d'un plan de sanction (positive comme négative) des acteurs du système.
- Axe 8 : Elaboration d'un plan de reboisement axé sur nos valeurs socio culturelles (promotion de plantation à l'occasion d'événement heureux : naissance, mariage baptême, anniversaire, libération, ou malheureux : décès, accident)
- Axe 9 : Adoption d'une clé de répartition des revenus issus de l'exploitation des plantations

V- LE PLAN D'ACTION POUR L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE DE REBOISEMENT.

N°	Activités	Échéances	Responsable	Observations
1	Rédaction de l'acte du séminaire	20 – 30 mai 2010	DGFRN	
2	Compte rendu au Conseil des Ministres avec proposition de mise sur pied d'un cadre intersectoriel d'orientation et de suivi (CIOS) de l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action	1 ^{er} au 15 juin 2010	DGFRN	Proposition du cadre par DGFRN
3	Mobilisation des fonds nécessaires à l'élaboration de la stratégie	1 ^{er} au 15 juin 2010	MEPN et PTF	Requête de financement aux PTC
4	Mise en place d'un cadre intersectoriel d'orientation et de suivi de l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action	15 juin – 30 juin 2010	DGFRN Cab MEPN	Arrêté interministériel selon instructions Conseil des Ministres
5	Contractualisation de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action	1 ^{er} au 15 juillet 2010	MEPN	
6	Elaboration du document de stratégie et du plan d'action	15 juillet – 15 août 2010	DGFRN CIOS	
7	Validation de la stratégie nationale du reboisement	août – septembre 2010	DGFRN – CIOS	
8	Compte rendu au Conseil des Ministres	août – septembre 2010	MEPN CIOS	
9	Diffusion de la stratégie et mise en œuvre du plan d'actions	A partir de novembre 2010	DGFRN- CIOS	

VI- RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

Les travaux des groupes thématiques ont permis d'apprécier la problématique du reboisement et d'identifier les éléments de stratégies qui vont permettre une production durable du bois d'œuvre, du bois service, du bois-énergie, la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine et des plantations forestières et de protection par le biais d'une bonne gouvernance du secteur forestier en général et des actions de reboisement à grande échelle en particulier. Il convient de souligner que tous les acteurs impliqués souhaitent une amélioration des mécanismes de financements, de mise en œuvre, de suivi des actions de reboisement et de mise à disposition du foncier sécurisé pour garantir une production soutenue des produits forestiers ligneux en général et ceux issus des forêts plantées en particulier en vue de combler les déficits du bilan offre-demande, assurer la norme d'espaces verts requises dans nos villes, la production fruitière et les plantations de protection des infrastructures et des zones dégradées . A cet effet le séminaire recommande :

- **L'élaboration d'une stratégie nationale de reboisement dans les plus brefs délais (trois mois) autour des axes suivants :**
- **La définition claire des objectifs de reboisements ;**
- **La mise en place d'un encrage institutionnel adéquat et favorisant la Participation de toutes les structures gouvernementales et non gouvernementales, les structures communales les membres du secteur privé aux efforts du reboisement.**
- **La définition de mécanismes souples de financement durable répondant aux caractères saisonniers des activités du reboisement;**
- **La sécurisation du foncier de l'Etat, des collectivités territoriales et des privées ;**
- **Le renforcement des capacités techniques de pilotage et de la gestion du reboisement notamment dans le domaine de la maîtrise de l'outil feu.**
- **L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'Information, Education et Communication pour la mobilisation constante des acteurs aux actions de reboisement;**
- **La poursuite des plaidoyers et du lobbying auprès des Partenaires techniques et Financiers en vue de la mobilisation des ressources financières et techniques par le gouvernement pour parvenir à élaborer la stratégie nationale de reboisement dans les délais prescrits par la feuille de route adoptée à cet effet par le Séminaire ;**
- **La poursuite par tous les acteurs concernés des initiatives de reboisement déjà entreprises localement ou au plan régional à travers les projets et programmes en cours de mise en œuvre, en attendant de l'adoption de la stratégie nationale de reboisement envisagée,**
- **La mise en place par le gouvernement de mesures incitatives par l'industrialisation et les actions d'exploitation et de transformation du bois.**

ANNEXES

Annexe N° 1 : Liste nominative des participants au séminaire

**SEMINAIRE NATIONAL SUR LE REBOISEMENT
NIFUR HOTEL, BOHICON LES 11, 12 ET 13 MAI 2010
LISTE DES PARTICIPANTS**

N° Ordre	Noms et prénoms	Structures d'origines	Contacts	Adresses électroniques
1.	ADIGUN Célestin	DGFRN	97-16-60-78 95-45-51-60	
2.	ADJADEME Aristide	DGFRN	97-37-37-00	afadjademe@yahoo.fr
3.	AFFOUKOU Mathias	DGFRN	96-94-98-48	affoukoumathias2005@yahoo.fr
4.	AGBAHOUNGBA Georges	DGFRN	90-94-69-91	g_agbahungba@yahoo.fr
5.	AGBANGLA Gaëtan	CTPN/MEPN	90-03-48-67	gatanagban@yahoo.fr
6.	AGBESSI Marcellin	IF-Z/C	97-72-16-21	abmarc2002@yahoo.fr
7.	AGO SOSSOU Saturnin	Mairie Toffo	95-15-24-06	saturninago@yahoo.fr
8.	AGONKAN Gildas	Mairie Abomey	90-90-30-07	agondjob@yahoo.fr
9.	AGOSSA Alphonse	Coll/DGFRN	97-72-42-72	aachristophe@yahoo.fr
10.	AGOSSOU Maxime	ABE	95-71-00-64	m_agossou@yahoo.fr
11.	AHLINVI Simon	DGFRN	96-17-68-55	ahlinvi2001@yahoo.fr
12.	AHONON Damien	ONAB	95-42-65-32	dahonon@yahoo.fr
13.	AHONONGA Fiacre	DGFRN	96-00-46-85 95-85-27-22	boladefi@yahoo.fr
14.	AHOUANDJOGBE Lucien	Mairie de Sô-AVA	97-24-62-47	
15.	Ahouignan MACAIRE	UPB/SG	96-42-59-30	Roimacaire@yahoo.fr
16.	AHOUMENOU Prosper	DPP/MTPT	97-22-15-75	ahoumenouprosper@yahoo.fr
17.	AIHOU Kouessi	CRA-C/INRAB	97-21-66-75	k_aikou@yahoo.fr
18.	AIHOU Kuessy	CRA-C/INRAB	97-21-66-75	K_aihou@yahoo.fr
19.	AINADOU Coffi	LAMS	90-02-29-27	acoffi2000@yahoo.fr
20.	AKINDELE Sylvain	C/DIEC-DGFRN	97-69-20-31	akisylva@yahoo.fr
21.	AKOUEHOU Gaston	DGFRN	95-56-35-34	akouehougas@yahoo.fr
22.	AKOUTA Bertin	ANUB	97-17-66-48	
23.	AKPONA Hugues	DGFRN	97-57-14-58	akpona@gmail.com
24.	ALADJI BONI A. Sylla	IGM/MEPN	96-15-79-15	Lamatou_toure@yahoo.fr
25.	ALAPINI Marie-Edwige	DGFRN	97-88-69-04	Alap182000@yahoo.fr
26.	ALKOIRET Ibrahim	Faculté d'Agronomie U. Parakou	96-18-01-70	alkouaret@yahoo.fr
27.	ARAYE K. Pierre	2 ^{ème} Adjoint au Maire de Parakou	97-32-48-64	
28.	AREMOU Zoukifli	DGFRN	96-11-81-10	zoukifli@yahoo.fr
29.	ASSODJI Benoît	IF-Abomey	96-64-01-81	
30.	ASSOGBA C. Claude	C/IF- A/L	90-91-84-45	aclaurus@yahoo.fr
31.	ASSOGBADJO Achille	FSA-UAC	95-05-59-75	assogbadjo@yahoo.fr
32.	ATIOGBE Marcelline	Pépiniériste/ANUB	97-71-07-61 95-49-71-85	myremath@yahoo.fr
33.	AVONOMADEGBE Benoît	SGM/MEPN	90-92-89-86 21-31-46-55	avonomadegbe@yahoo.fr
34.	AWOKOU Simon	CERF	97-57-24-65	simawkou@yahoo.fr
35.	AYENA Basile	D.E/ ONG-Espace vert	95-42-32-88 97-61-91-88	ong_espacevert@yahoo.fr
36.	AYIHOUENOU Bertrand	DGFRN	97-89-86-55	abettyfr@yahoo.fr
37.	AYITE A. Cornellie	AP/MEPN	95-45-99-02	fleuron_2@yahoo.fr
38.	AZANDEGBE Denis	DPP-MAEP	90-92-43-03	azdenis06@yahoo.fr

N° Ordre	Noms et prénoms	Structures d'origines	Contacts	Adresses électroniques
39.	AZONHOUMON Nadège	DGFRN	97-59-48-91	nazonhoumon@yahoo.fr
40.	BABA MOUSSA Abdel Aziz	IF-Z/C	95-72-71-06	a_bamouss@yahoo.fr
41.	BADAROU Raimi	Mairie Matéri	97-39-59-00	
42.	BATAMOSSI Michel H :	DDEPN-B/A	97-26-12-52	mbatamoussi@yahoo.fr
43.	BEHANZIN Vincent de Paul	C/UR/ONAB	97-09-37-10	Bhvdepaul72@yahoo.fr
44.	BELLO Aliou	DGFRN	97-37-75-13	
45.	BERRY Sylvain Fortuné	Apiculteur Paouignan	97-36-11-14	
46.	BIAOU Moise	TTK	97-34-31-32	
47.	BOGNONKPE Philippe	Resp ANCB Mairie de Zangnanado	97-44-56-60 93-45-60-66	bolippe@yahoo.fr
48.	BOKO Théonas	DGFRN	95-49-30-30	
49.	BOSSOU Emmanuel	Personne ressource	97-98-12-17	emmanuelbossou@yahoo.fr
50.	CHABI José W.	DGFRN	96-58-68-97	
51.	CHABI Sinagawé	Président/Planteur	93-56-19-98	
52.	COVI Célestin	DGFRN	97-07-40-24	celcovi@yahoo.fr
53.	DAGBETO Marcel	SYNFORB	97-29-29-01	dagbemara@yahoo.fr synforb@yahoo.fr
54.	DAH-DOVONON Z. Jean	DGFRN	90-03-21-86	jeandahdovonon@yahoo.fr
55.	DANGBENON Joseph	Mairie Zè	97-23-46-59	
56.	DEGUENON Raoul	FNAFV	95-96-69-30	rdeguenon@yahoo.fr
57.	DJIMA Rahamanou	Mairie Bassila	97-02-76-88	assawolipopo@yahoo.fr
58.	DJOSSOU Rodrigue S.	DGFRN	97-47-11-95	serodjos2000@yahoo.fr
59.	DOGO épouse SALE Simone	1 ^{er} Adjoint au Maire	97-45-92-06 90-94-47-78	
60.	DOSSOU Adrien	Agriculteur	95-31-82-02	
61.	DOSSOU Brice C. E.	AC/MEPN	97-42-57-16	Dobrice2001@yahoo.fr
62.	EL-HADJ ISSA Azizou	DGFRN	97-19-02-59	az_issa@yahoo.fr
63.	FANDOHAN Sylvestre	ProCGRN	97-31-22-38	sylvestre.fandohan@yahoo.fr
64.	FANTODJI Léon	DGFRN	97-79-79-03	fantlyssa@yahoo.fr
65.	FOLAHAN Sosthène Nazaire	DGFRN	90-93-41-42	
66.	GAFFAN Pierre	DGFRN	97-69-76-22	mepgaffan@yahoo.fr
67.	GARBA OROU N'GOBI Soumanou	DDEPN-O/P	93-71-07-68 97-19-01-22	Garbasoum@yahoo.fr
68.	GAWE Chabi Sika Z.	CIAT	93-77-77-10	
69.	GBETCHEDE Sosthène	DDEPN/AD	97-76-07-61	meggsfr@yahoo.fr
70.	GBETOHO Pascal	DDEPN	22- 41-12-04	
71.	GLODJI Pierre	Maire Zogbodomé	97-72-87-86	glodjipierre@yahoo.fr
72.	GLODJI Pierre	Maire Zogbodoméy	97-72-87-86	glodjipierre@yahoo.fr
73.	GNACADJA Léonard	Pers. ressource	95-18-46-58	gnacnet@yahoo.fr
74.	GOABIN Jean Jacques	Mairie de Toffo	97-22-46-90	
75.	GODJO Hervé	PBF-II	95-15-15-00	godjohervé@yahoo.fr
76.	GOMINA Ibrahim Mahazou	Ancien Directeur	97-87-38-86	
77.	GOMON Dahana	Pépiniériste	97-52-81-35	
78.	HESSOU Roger Coffi	DGFRN	95-11-94-70	hesscof@yahoo.fr
79.	HINSON Abel	DGFRN	95-44-24-82 97-76-39-73	hinsbel@yahoo.fr
80.	HOUESSINON Jean A.	CETA/Ina	97-11-19-28 23-62-58-19	houessinonjeanalbert@yahoo.fr
81.	HOUETO Serge	AERAMER-ONG	97-98-18-18	abiolakazz@gmail.com
82.	HOUNDELO ATINDEBAKOU Loëtita	PAGEFCOM	21-37-70-78	hildahoun@yahoo.fr

N° Ordre	Noms et prénoms	Structures d'origines	Contacts	Adresses électroniques
83.	HOUNDIN Cyrille	Pépiniériste	97-29-01-74	
84.	HOUNGBEDJI Gilles	DDEPN	97-57-56-17	gilhius@yahoo.fr
85.	HOUNGBO Laz	IF-Abomey	97-33-22-55	lazh@yahoo.fr
86.	HOUNGNIBO Herbert Euloge	DGFRN	95-95-80-33	htaue@yahoo.fr
87.	HOUSSOU QUENUM Vincentia	SGM/MEPN	90-91-89-31	vincentiahouss@yahoo.fr
88.	HOUSSOU Vincentia	SGM/MEPN	90-91-89-31	vincentiahouss@yahoo.fr
89.	IDRISSOU Alassane	Agriculteur		
90.	JACQUET Moussilimatou	Mairie Kandi	90-03-36-23	bmoussilimatou@yahoo.fr
91.	KAKPO C. Marcel	AM/MEPN	98-45-03-62	mc_kakpo62@yahoo.fr
92.	KAKPO Théophile	PGFTR/DGFRN	95-42-32-10 90-90-22-62 21-33-29-21	theophilekakpo@yahoo.fr pgfr.benin@yahoo.fr
93.	KINHOUN Joseph	CeRPA-B/A	94-44-14-08	josephkindou@yahoo.fr
94.	KOROGONE Sinagabé	DGFRN	97-60-12-88	staulysse@yahoo.fr
95.	KOSSOUHO Alexis Basile	IF-Z/C	97-42-44-74 90-03-13-33	akossouho@yahoo.fr
96.	KOUCHADE Melkior	PSRRT/DGFRN	90-98-39-51 97-26-27-57	kmelkior@yahoo.fr
97.	KOUDORO Daniel	CENATEL	90-92-65-49	cenatel@intnet.bj koudorodany@yahoo.fr
98.	LADELE Fafoumy		97-22-75-31	
99.	LAWANI Kabirou	Cantonement Parakou	97-48-60-36	kaibirawani@yahoo.fr
100.	LITCHEGBE Clément	Mairie de Zangnanado	97-93-92-22 95-41-16-64	litchegebement@yahoo.fr
101.	LOKOSSI Henri	Planteur	97-13-14-79 95-95-31-39	lokossipromo@yahoo.fr
102.	MEGBEDJI H. Christophe	Mairie de Klouékanmey	90-90-20-79 97-28-88-46	comklouek@yahoo.fr
103.	MEGNIKPA Sylvestre	Personnes ressource	95-56-56-92	
104.	MEKOUN Raphael	ANUB/SG	97-27-15-30	Raf.el@yahoo.fr
105.	N'VELIN Abikou	DGFRN	97-19-14-10	nvelin_victorin@yahoo.fr
106.	NATTA Justin	DDEPN-A/D	97-69-78-58	junatta@yahoo.fr
107.	NOUHOHEFLIN Benoît	ONAB/DT	97-47-77-62	benouhoheflin@yahoo.fr
108.	NTCHA NCTHA	Mairie Zangnannado	97-62-41-21	
109.	OKOUNDE DJEGUI Charlotte	DGFRN	95-71-83-32	djegui2001@yahoo.fr
110.	OLOFINDJI Blaise	1 ^{er} Adjoint Mairie de Kétou	95-05-57-85	
111.	OLONI Gauthier	DDEPN-Z/C	95-81-83-14 97-53-14-35	iguegauthier@yahoo.fr
112.	OROU GNABE Béni N'douro	C/IF-B/A	90-91-36-77	beri25@hotmail.com
113.	OTCHOUN Barthélémy	Personne ressource		
114.	OTEYAMI Hospice	CeRPA-Z/C	95-81-65-25	oteyamihospice@yahoo.fr
115.	OUARAKPE Boukari	DGFRN	97-88-48-76	boukariouarakpe@yahoo.fr
116.	OUDE A. Pascal	DGFRN/MEPN	95-45-21-25	oudepas@yahoo.fr
117.	QUENUM Arnaud	Cantonement Abomey	97-95-56-00	isaacarmo@yahoo.fr
118.	SAH Mathias	RSCEPN Bohicon	97-85-22-26 95-05-22-82	agropromo@yahoo.fr
119.	SAMBIENI Esaie K.	DGFRB/PGFTR	97-21-80-10	esaiesambieni@yahoo.fr
120.	SEGNANNOU Emmanuel H.	Mairie de DOGBO	95-56-77-40 97-16-35-35	
121.	SEKO MAMA Imorou	C/IF-A/D	97-64-42-76	

N° Ordre	Noms et prénoms	Structures d'origines	Contacts	Adresses électroniques
			94-34-06-34	
122.	SINDJALO Alfa	PBF-II/MEPN	97-68-84-36	tchafo@gmail.com
123.	SOGBOSSE Michel	DG CeRPA-M/C	90-01-38-10 95-28-72-91	Mc_sogbossi@yahoo.fr
124.	SOSSOU A. Justin	DPP/MEPN	97-19-37-80	sossoujustinadanmavokin@yahoo.fr
125.	SOSSOU DANGOU Justine	DDEPN-A/L	95-95-52-76	dangouj@yahoo.fr
126.	SOSSOU Georges	CF-BASSILA	95-05-14-46	amav2002fsa@yahoo.fr
127.	SOUROGOU Masso Roger	Mairie Gogounou	97-85-97-41 95-81-97-67	mairiegog@yahoo.fr
128.	TAIO Samuel	Mairie Ouèssè	95-85-17-50 97-86-86-38	samueltaio@yahoo.fr
129.	TAKPARA Alidou	APIC-ONG	97-77-90-63	latchanale@yahoo.fr
130.	TAKPE Auguste	Préfecture d'Abomey	95-67-60-90	takoau@yahoo.fr
131.	TCHIWANOU Mahouna	Personne ressource	95-29-08-42 90-91-28-98	tchiwanoumahouna@yahoo.fr tchiwanoumahouna@laposte
132.	TCHOBO Franck	DGFRN		
133.	TCHOGOU Benoît	DGFRN	95-05-52-76	tchogben@yahoo.fr
134.	TEBLEKOU Kocou	DCPRN/DGFRN		
135.	TINOUADE Codjo	Mairie Kpomassè	97-40-40-72	
136.	TONI Emmanuel	DDEPN-O/P	95-28-23-04	tonitome@yahoo.fr
137.	TONOUKOUIN Constant Jean- Marie	ANUB	97-53-12-95 95-15-83-32	
138.	TOSSA Corneille	PBF-II	97-02-71-49 90-06-31-29	ctossa@yahoo.fr
139.	TOSSOU Elisabeth	PNUD/CPE	96-96-45-08	Elisabeth.tossou@undp.org
140.	TOUDONOU Béatrice	DDEPN-Z/C	97-12-52-81	
141.	WANTCHECON Ferdinand	Cantonnement Kétou	97-12-75-94	Wantinno@yahoo.fr
142.	WARI Gaston	Mairie Kérou	95-73-18-85 97-35-70-75	
143.	WOROU Laurent	Personnes ressource	97-45-57-10	
144.	WUEMENOU Théophile Ahouangansi	Cabinet/MEPN	95-05-90-75	thwuemenou@yahoo.fr
145.	YONLONFOUN Richard	DGFRN	97-47-44-45	yonlonfounlove@yahoo.fr
146.	ZAKARI Halimou	AVIGEF/OSN	97-31-03-68	
147.	ZANOU Armande	DGE/MEPN	95-05-02-28	azanou@yahoo.fr
148.	ZOHOUN Holmes	PGFTR/DGFRN	95-71-38-24	zohounhomes@yahoo.fr
149.	ZONNOU Oladélé	DGFRN	95-71-09-03	
150.	ZONOU Natanaël	Mairie Lokossa	95-86-72-60	Zonat82@yahoo.fr
151.	ZOSSOU HOUNKODE Gaston	IF- M/C	97-81-17-46	hounkodezossou@yahoo.fr

Annexe N° 2 : Discours d'ouverture du séminaire

Annexe N°2.1. *Discours d'ouverture du Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles*



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

**DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES
RESSOURCES NATURELLES**

ENVIRONNEMENT-ECONOMIE-SECURITE

**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DES FORETS ET DES
RESSOURCES NATURELLES A L'OCCASION DU SEMINAIRE
NATIONAL SUR LE REBOISEMENT**

Bohicon, le 04 mai 2010

- Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
- Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale
- Monsieur le représentant Résident de la FAO
- Monsieur le Représentant de la GTZ au Bénin
- Mesdames et Messieurs les membres du cabinet du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- Monsieur le Directeur Général de l'Environnement
- Messieurs les Directeurs des Centres et Offices du secteur forestier
- Monsieur le Représentant du Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin
- Messieurs les Directeurs et Coordonnateurs de projets et programmes du secteur forestier
- Madame et Messieurs les Directeurs Départementaux de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- Mesdames et Messieurs les maires
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Société Civile
- Mesdames et Messieurs les officiers et sous officiers du secteur forestier
- Honorables Invités

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, au prime abord, souhaiter la bienvenue aux différents participants au présent Séminaire, initié pour offrir un espace d'évaluation des activités de reboisement au plan national.

Comme vous le savez, l'une des missions fondamentales du secteur forestier est d'assurer non seulement la protection des ressources forestières naturelles du pays mais aussi leur promotion. C'est le cas particulier du développement de nouvelles plantations en réponse à la demande tant nationale qu'internationale en bois.

Cette mission est noble mais la responsabilité qu'elle nous impose est grande étant donné que la demande en produit forestier ligneux est sans cesse croissante. A chaque nouvelle naissance et à chaque fois qu'un nouveau ménage se crée, c'est une demande potentielle de plusieurs mètres cubes

qui s'ajoutent à la demande existante qui est déjà jugée assez énorme pour les maigres ressources forestières dont dispose notre pays.

Cinquante ans après l'accession de notre pays à l'indépendance et vingt cinq ans après l'institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre et de la Campagne Nationale de Reboisement, les multiples efforts des gouvernements successifs pour promouvoir d'autres sources d'énergie domestiques n'ont pas véritablement porté et la population du Bénin en pleine croissance est à plus de 90 % dépendante du bois-énergie pour la cuisson des repas, donc pour la sécurité alimentaire et la survie, plutôt la vie.

En ce qui concerne le bois d'œuvre et le bois de service, la demande est aussi permanente et en constante croissance. Tous les ménages aussi bien ruraux qu'urbains, lettrés ou non, aspirent en permanence à satisfaire leurs besoins incompressibles en certains équipements ménagers faits inévitablement à partir du bois et malheureusement du bois massif.

C'est dans ce contexte de sollicitation croissante des ressources en bois de nos forêts que s'est ajouté ces dernières années un important réseau d'exportation de bois de toutes natures.

Honorables invités,

Vous conviendrez avec moi que les enjeux et défis qui prévalaient au cours des années 80 et qui ont sous tendu les stratégies de reboisement mises au point à l'époque ont changé. Ces stratégies paraissent aujourd'hui inadaptées et nous interpellent plus en ce début du 21^{ème} siècle.

Aujourd'hui, planter un arbre ne doit plus être perçu comme un acte cérémonieux, une formalité patriotique dont la réalisation passerait pour une simple liquidation d'une tâche communautaire, sans un but précis.

La satisfaction de nos besoins actuels et futurs en divers produits en bois suppose en amont qu'une nouvelle politique de reboisement appropriée aux exigences de l'heure et fondée sur une évaluation prospective réaliste des demandes nationales et internationales en produits de bois soit adoptée. En aval, c'est plutôt la forme d'exploitation et d'utilisation du bois qu'il faut réinventer dans notre pays.

La promotion du reboisement ne peut plus être l'affaire du secteur forestier seul. Toutes les composantes de la nation, en l'occurrence, la Commune, les populations locales, les opérateurs économiques, la société civile doivent désormais se donner comme devoir et mission républicaine, le reboisement et/ou l'incitation au reboisement. C'est une conviction ferme qu'il faut dès aujourd'hui avoir et faire développer. Il ne peut en être autrement dans la mesure où, outre les projets et programmes du secteur forestier, beaucoup d'acteurs se sont impliqués et s'impliquent encore dans la réalisation des plantations forestières soit à titre privé soit à titre communautaire.

Les travaux de reboisement, après les années 1960 sont une mine importante d'expérience, d'acquis et de faiblesses que les communications successives qui seront faites au cours des présentes assises nous permettront de découvrir ou de revivre. Il s'agit de cinq communications centrées sur les problématiques clés identifiées dans le domaine du reboisement et concernant :

- 1- l'état des ressources forestières du Bénin ;
- 2- l'état des lieux des actions de reboisement ;
- 3- l'organisation actuelle des actions de reboisement ;
- 4- la proposition de stratégies de mobilisation des acteurs pour les actions de reboisement et ;
- 5- l'importance du foncier pour le reboisement.

Je voudrais prier les uns et les autres à mettre leurs expertises et expériences en jeu afin d'aboutir à une évaluation approfondie des stratégies de reboisement et proposer des approches appropriées aux défis actuels que posent le bilan offre-demande en bois.

Mesdames et Messieurs,

La réalisation de ce séminaire a été possible grâce à l'impulsion de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature et de tout son cabinet.

Monsieur le Ministre, je voudrais saisir la présente occasion pour vous adresser tous les sincères remerciements de l'administration forestière.

Pour terminer mes propos, je rappellerai que le financement des assises du présent séminaire est assuré par le Programme de Gestion des Forêts et des Ressources Naturelles (PGFTR) avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. A cet effet, en attendant la voix plus autorisée que vous constituez Monsieur le Ministre, tout le secteur forestier voudrait témoigner toute sa gratitude au Représentant Résidant de la Banque Mondiale et à la mission de supervision qui nous assiste en ces lieux à cette occasion du SNR.

Vive le secteur forestier !

Je vous remercie !

Annexe N° 2.2. Discours d'ouverture du Représentant Résident de la Banque Mondiale,

**ALLOCUTION DU REPRESENTANT RESIDENT DE LA BANQUE
MONDIALE A L'OCCASION DU SEMINAIRE NATIONAL SUR LE
REBOISEMENT**

Bohicon, le 11 mai 2010.

- *Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,*
- *Monsieur le Représentant Résident de la FAO,*
- *Madame la Directrice de la GTZ au Bénin,*
- *Monsieur le Conseiller Technique à l'Agriculture du Président de la République,*
- *Mesdames et Messieurs les membres du cabinet du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature*
- *Monsieur le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles*
- *Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs Techniques et Coordonnateurs de Projets ou Programmes à divers niveaux du Ministère l'Environnement et de la Protection de la Nature ;*
- *Monsieur le Représentant du Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;*
- *Mesdames et Messieurs les maires ;*
- *Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile*
- *Chers Invités*

Mesdames et Messieurs,

1. C'est un réel plaisir pour moi de représenter la Banque Mondiale à l'occasion du lancement de ce séminaire dont le thème est évocateur : « un quart de siècle de reboisement au Bénin. Quels bilan et quelles perspectives ? »
2. Le développement durable exige que les décideurs politiques concilient les intérêts économiques et sociaux, et la promotion des politiques qui contribuent à la protection de l'environnement et la protection sociale. En l'absence d'une bonne gestion environnementale, les politiques sociales et économiques importantes ne peuvent pas assurer un développement durable. Le gouvernement du Bénin aspire à transformer le pays en économie émergente d'ici 2025, avec la diversification de l'économie comme composante clé de la deuxième Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2007-2009). Les réformes structurelles entreprises ont permis d'obtenir un taux de croissance annuel du PIB de l'ordre de 4,3% en moyenne au cours de la période 1996-2006, se traduisant par des augmentations du revenu par habitant, ainsi que des progrès dans le développement humain.
3. Le monde perd à peu près de 13 millions d'hectares de forêts chaque année, dont une bonne partie dans les pays en développement. On estime que la destruction de ces forêts ainsi que d'autres activités liées à l'usage des terres est la cause de 20% des émissions annuelles de gaz à effet de serre.
4. Malgré le rôle économique et social important de l'environnement et des ressources naturelles, leur dégradation s'intensifie. L'agriculture qui est la base du développement national, dispose d'environ 8,3 millions ha de terres agricoles cultivables, mais seulement 17% sont mises en culture annuellement. L'expansion des surfaces agricoles est l'une des causes principales de la perte de la couverture forestière, dont presque un tiers a disparu depuis 1990. Le taux de reforestation annuel, s'élevant à environ 6 000 ha par an, demeure extrêmement faible par rapport à la perte annuelle de 70 000 ha de forêts. Outre les activités agricoles, la hausse de la production de bois de charbon

(environ 85% de la population dépend du bois de feu et du charbon de bois pour sa consommation domestique annuelle d'énergie) contribue aussi à la surexploitation des ressources forestières. Par ailleurs, suite aux pressions démographiques (la croissance démographique s'élevant entre 3 et 3,2% par an), les services publics urbains ne peuvent plus répondre à la demande ni maintenir un niveau adéquat face aux besoins grandissants.

5. Les ressources extérieures ont financé 76% des investissements du ministère de 2006 à 2008, une grande partie (91%) de l'aide ayant appuyé les activités liées à la gestion durable des ressources naturelles. La majeure partie des appuis extérieurs est fournie par trois bailleurs de fonds (le fonds Africain de développement, la Banque Mondiale et le Fonds pour l'environnement Mondial). La dépendance importante de l'aide extérieure rend surtout le secteur forestier vulnérable.
6. Quelles perspectives ?
7. Un meilleur captage des recettes forestières et un mécanisme de réinvestissement des recettes forestières dans le reboisement pourraient lever cette dépendance.
8. Le fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone (FCPF) créé sous l'impulsion de la Banque Mondiale a pour objet d'accroître les capacités des pays à participer à un système d'incitations positives pour la réduction des émissions résultantes du déboisement et de la dégradation des sols et à tester des paiements de carbone dans les pays pilotes.
9. Le reboisement ne saurait à lui seul être une fin en soi. Le reboisement devra rester avant tout un art, car il s'agit d'imiter la nature, de hâter son œuvre, telle devra être la destinée de tout bon forestier. Encore une fois et pour terminer mes propos, je vous remercie pour l'invitation et souhaite bons courages à tous les participants.

Vive la coopération internationale

Je vous remercie.

Annexe N°2.3. Allocution d'ouverture officielle du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JUSTIN SOSSOU ADANMAYI, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE A L'OCCASION DU SEMINAIRE
NATIONAL SUR LE REBOISEMENT**

Bohicon, le 11 mai 2010

***Madame le Coordonnateur résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies
et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;***

Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale ;

Monsieur le Représentant Résident de la FAO ;

Monsieur le Représentant de la GTZ au Bénin ;

Mesdames et Messieurs les membres du cabinet ;

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère ;

Monsieur le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles ;

Messieurs les Directeurs des centres et offices du secteur forestier ;

Monsieur le Représentant du Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;

Messieurs les Directeurs et Coordonnateurs de projets, programmes, du secteur forestier ;

***Madame et Messieurs les Directeurs Départementaux de l'Environnement et de la Protection de
la Nature ;***

Mesdames et Messieurs les maires ou leurs représentants ;

Mesdames et Messieurs les Membres de la Société Civile ;

Messieurs les Anciens Directeurs des Forêts ;

Mesdames et Messieurs les officiers, sous officiers du secteur forestier ;

Honorables Invités.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter, avant tout, la bienvenue à ce grand rendez-vous de réflexion que nous dédions à l'arbre et à la forêt, en un mot à la vie. . Vous avez encore à l'esprit les importants débats sur les enjeux planétaires liés aux changements climatiques au cours de la récente conférence des parties à la convention sur le changement climatique tenue à Copenhague en 2009. Sans les végétaux verts, dont en grande partie les arbres qui constituent des puits à carbone, la vie sur notre planète terre serait hypothétique. Notre pays le Bénin, quoique côtier, est fortement influencé par sa

position dans le Dahomey gap c'est-à-dire situé dans la zone d'interruption de la ceinture forestière équato-guinéenne devant relier les blocs forestiers d'Afrique centrale et occidentale.

Cette situation naturelle défavorable combinée à une pression constante et croissante sur nos ressources forestières a conduit à leur dégradation. C'est ainsi que depuis plusieurs décennies, les formations végétales de notre pays reculent à un rythme inquiétant..

La poursuite de la destruction des ressources forestières de notre pays constitue un risque certain de la perte de notre modeste couvert végétal, et pose le problème de survie de toute la population béninoise. La demande en bois d'œuvre, de service et d'énergie se fait de plus en plus croissante.

Face à ces difficultés, les gouvernements de notre pays ne sont pas restés inactifs. Déjà en 1985, au terme du séminaire national sur la lutte contre la sécheresse et la désertification organisée à Parakou du 03 au 09 avril 1985, notre pays a décrété, le premier juin de chaque année, **Journée Nationale de l'Arbre et le lancement de la Campagne Nationale sur le Reboisement** .

Un quart de siècle après l'institutionnalisation de cette Journée et de la Campagne Nationale de Reboisement, nous pouvons dire que les diverses actions de reboisement ont conduit à la création d'importantes superficies de plantations forestières ainsi qu'à l'enrichissement des forêts naturelles..

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Aujourd'hui, le bilan offre demande en produits forestiers demeure déficitaire et le Bénin est encore sous la menace de la dégradation continue de son couvert forestier du fait de la forte pression qui s'exerce sur ses ressources forestières.

A titre illustratif, la satisfaction des besoins annuels en bois énergie estimée à 6.000.000 tonnes/équivalent bois en 2005 passera à 12.000.000 tonnes/équivalent bois en 2015, soit le double des besoins de 2005.

Nos seuls écosystèmes forestiers naturels, déjà soumis à la dégradation par les défrichements pour des fins agricoles, le passage répété des feux de forêts, la surexploitation et le surpâturage, ne sont plus en mesure de satisfaire la demande croissante de produits forestiers.

Il nous faut accompagner le processus de production par des actions de reboisement.

Il s'agit donc pour nous de revoir les stratégies de reboisement mises en œuvre à ce jour, d'y apporter les corrections nécessaires, d'inventer de nouvelles approches pour redynamiser les actions de reboisement dans notre pays en vue de faire du bois une véritable filière susceptible de contribuer efficacement au développement économique du Bénin.

C'est là un des objectifs majeurs du présent séminaire qui s'ouvre ce jour mardi 11 mai 2010.

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Au cours de ces trois jours de réflexion, des communications vous seront présentées. Vous aurez à faire le diagnostic et à dresser un bilan des actions menées sur le front du reboisement. .

Le gouvernement du **Dr Boni YAYI** attend de vos assises des propositions objectives et réalistes, une stratégie adaptée aux enjeux et défis de notre pays pour la satisfaction de nos besoins en produits forestiers et pour lutter efficacement contre les effets des changements climatiques.

Au regard de la diversité des expériences et des compétences ici rassemblées, je reste persuadé que les objectifs assignés au présent séminaire seront pleinement atteints.

Enfin, je voudrais témoigner toute la gratitude du Gouvernement du changement à tous les acteurs ici présents ainsi qu'à nos partenaires techniques et financiers.

Au nombre des acteurs internationaux, je voudrais citer les partenaires techniques et financiers comme le Fonds Européen de Développement, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la Coopération Française, la Coopération Allemande, le Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la Coopération Belge, la Coopération Néerlandaise. Qu'ils reçoivent ici la gratitude du peuple béninois. Le gouvernement du Bénin et son peuple comptent sur eux pour les prochaines batailles dans le domaine du reboisement qui n'est plus seulement un enjeu national mais un enjeu planétaire pour faire face aux défis des changements climatiques.

Que la Banque Mondiale dont l'appui technique et financier ont permis la tenue du présent séminaire, reçoive tout particulièrement, à travers son Représentant Résident, l'expression renouvelée de toute notre gratitude.

Le gouvernement et le peuple béninois ambitionnent de reverdir complètement notre pays pour participer à cette œuvre planétaire de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

Votre accompagnement nous garantira le succès. Ensemble, nous réussirons. Nous ne pouvons attendre, parce que si nous attendons, il sera tard et les générations futures ne nous le pardonneront pas.

Plein succès à vos travaux !

Je vous remercie.

Annexe N° 3 : Contenu et agenda du Séminaire

Horaires	titres/activités	Animateurs	Méthode
Première journée : Mardi 11 mai 2010			
08h30-09h00	Accueil et installation des participants	Comité d'organisation	
09h00-09h40	Cérémonie d'ouverture - Allocution de bienvenu du DGFRN - Allocution du Représentant Résident de la Banque Mondiale - Allocution d'ouverture du MEPN - Présentation du programme de l'Atelier	Modérateurs	Plénière
09h40-10h00	Pause café		
10h00-11h30	Remise de prix aux lauréats du concours des meilleurs planteurs	Comité d'organisation	Inspection Forestière d'Abomey
11h30- 11h50	Exposé 1 Thème : Etat des ressources forestières du Bénin	-G. AGBANGLA -G. AKOUEHOU -S. AKINDELE	Plénière
11h50- 12h10	Exposé 2 Thème : Etat des lieux des actions de reboisement	-K.TEBLEKOU -L. WOROU -B.AYIHOUENOU	Plénière
12h10-12h35	Exposé 3 Thème : Organisation actuelle des actions de reboisement	- P. OUDE -A. TANDJIEKPON - Maire Klouékanmey	Plénière
12h35-13h00	Débats sur les présentations 1, 2 et 3	Modérateurs	Plénière
13h00-15h00	Pause déjeuner		
15h00-15h25	Exposé 4 Thème : Proposition de stratégies de mobilisation des acteurs pour les actions de reboisement	- P. HOUAYE - B. AKOUTA - H. AKPONA - O. LOKOSSOU	Plénière
15h25- 15h45	Exposé 5 Thème : Importance du foncier pour le reboisement	-Sylvestre FANDOHAN -Séraphin DONOU	Plénière
15h45- 16h15	Débats sur présentations 4 et 5	Modérateurs	Plénière
16h15-16h35	- Répartition des participants dans les commissions techniques - Préparation de la visite de terrain de la 2 ^{ème} journée	- Modérateurs - Participants	
16h35-16h55	Pause café		
16h55-18h30	Travaux des commissions techniques	Modérateurs	Sous groupes
Deuxième journée : Mercredi 12 mai 2010			

Horaires	titres/activités	Animateurs	Méthode
08h-13h00	Visites de terrain - Plantations de l'ONAB, - Plantation privé des environs de Bohicon - Plantation communautaire à Djidja et Communale à Klouékanmey	Modérateurs	
13h00-15h00	Pause déjeuné		
15h00-18h15	Travaux des commissions techniques	- Modérateurs - Président du présidium - Rapporteurs	Sous groupes
18h15-18h30	- Point de la 2 ^{ème} journée. - Projection de l'agenda de la 3 ^{ème} journée	Modérateurs	
Troisième journée : Jeudi 13 mai 2010			
08h30-10h00	Travaux des commissions techniques (suite)	Modérateurs	Sous groupes
10h00-10h20	Pause café		
10h20-13h00	Restitution des travaux des commissions techniques	- Modérateurs - Président du présidium - Rapporteurs	Plénière
13h00-15h00	Pause déjeuner		
15h00-16h00	Restitution des travaux commissions	- Modérateurs - Président du présidium - Rapporteurs	Plénière
16h00-16h30	Synthèse des projets d'éléments de stratégie et de plan d'actions	Modérateurs	Plénière
16h30-17h00	Adoption des projets d'éléments de stratégie et de plan d'action	Modérateurs	Plénière
17h00-17h30	Clôture du séminaire		Plénière

Annexe N° 4 : Communications présentée au Séminaire

Annexe N° 4.1. Communication N°1 : Etat des ressources forestières au Bénin

Plan de présentation

1. Introduction
2. Méthodologie pour comparer l'évolution des strates forestières
3. Etat des ressources forestières nationales
4. Contraintes liées à la gestion des ressources forestières
5. Propositions pour le développement des reboisements au Bénin
6. Importance de l'inventaire national
7. Conclusion

1- Introduction

- Couverture forestière mondiale environ 4 milliards d'hectares (31% de la masse terrestre de la planète).
- moyenne 0,6 hectare par habitant.
- Plus de la moitié de cette superficie dans 5 pays : Fédération de Russie, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique et Chine). (FAO 2010).
- Environ 56% de ces forêts en zones tropicales et subtropicales (CIFOR 2008).
- Bien qu'en zone tropicale, pas d'importantes ressources forestières au Bénin.
- position dans le Dahomey Gap
- Toutefois, les forêts contribuent à environ 6,4% au PIB du Bénin mais pas de manière durable.
- dégradation forestière sans précédents avec conséquences sur les ressources et les populations.
- D'où l'urgence de mesures nécessaires une gestion rationnelle des ressources existantes et augmenter leur niveau.
- Idée de réflexion nationale sur le reboisement.
- A cet effet, nécessaire de faire l'état des ressources forestières, objet de la présente communication structurée en six (06) points
 - Description du cadre biophysique et humain
 - Méthodologie pour apprécier l'évolution des ressources forestières au Bénin ;
 - Niveau des ressources forestières nationales ;
 - contraintes au développement des ressources forestières ;
 - Propositions pour le développement des reboisements au Bénin ;
 - Importance de l'IFN dans la gestion durable des ressources forestières

2-Cadre biophysique

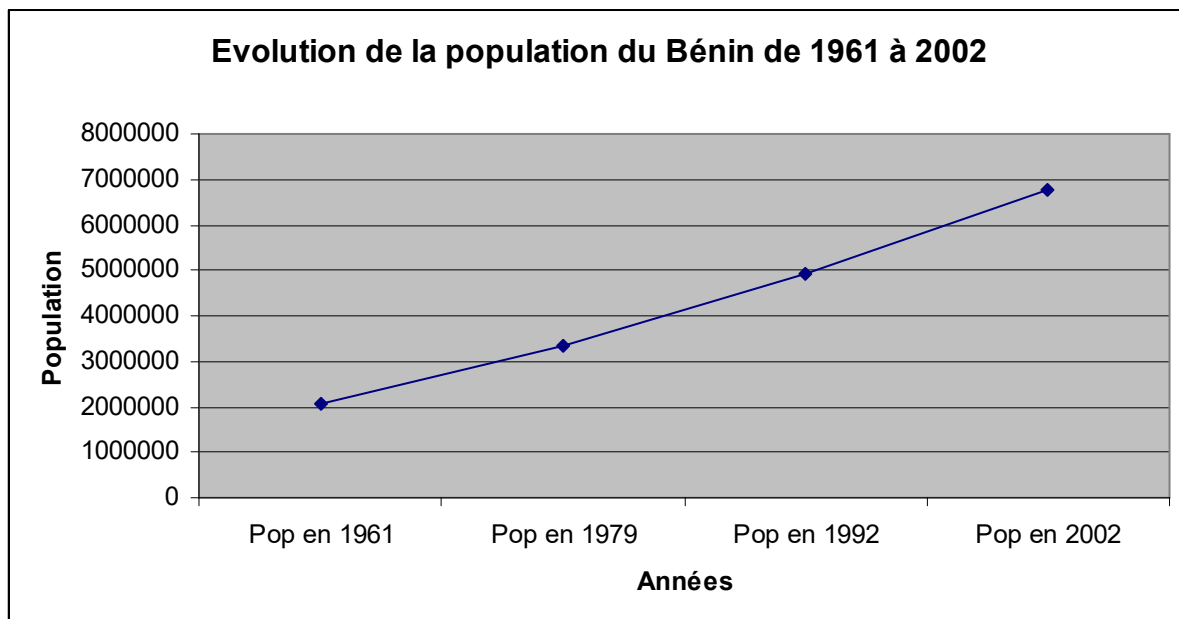
2.1- Cadre physique

- superficie totale du Bénin: 112633 km²
- trois zones climatiques étalées du Sud au Nord:
 - zone guinéo-congolaise,
 - zone soudano-guinéenne
 - zone soudanienne
- La zone guinéo-congolaise
 - pluviométrie moyenne de 1200 mm avec environ 250 jours pluies.
 - sols ferrallitiques, profonds et peu fertiles (7000 km²), sols alluviaux et vertisols (3600 km²) localisés dans les vallées des fleuves Mono, Couffo et Ouémé, et dans la dépression de la Lama.

- zone propice aux reboisements mais très peuplée avec vastes zones humides donc pas assez d'espaces pour les reboisements.
- **zone soudano-guinéenne**
 - pluviométrique uni modal (900 mm à 1110 mm) répartie sur 113 jours .
 - Végétation faite des mosaïques de forêts claires, avec par endroits forêts denses sèches, parsemées de savanes arborées et arbustives et galeries forestières.
 - sols minéraux peu évolués et peu fertiles et sols ferrugineux sur socle cristallin de fertilité variable.
 - zone assez propice aux reboisements si précautions prises pour choix essences appropriées et mise en terre précoce pour bénéficier maximum pluies à la première année installation.
- **zone soudanienne**
 - pluviométrie de 900 à 1100 mm avec une courte durée
 - sols hydro morphes, sols drainés, parfois cuirasses ferrallitiques et lithosols.
 - Végétation de savanes et galeries forestières avec des arbres recouvrant faiblement le sol.
 - pas très favorable aux reboisements. Toutefois, les essences appropriées peuvent y être introduites.

3-Cadre humain

Estimée à 878.000 habitants en 1910 soit 7,8 hbts/km², la population du Bénin s'élevait à 6.300.000 habitants (55,95 hbts/km²) en 2002. La figure n°1 montre évolution population Bénin de 1960 à 2002.



- population en constante croissance mais avec disparités régionales.
- forte concentration population dans la zone climatique guinéenne
- sur à peine 10 % du territoire national, vivent environ 60 % population. 500 hbts/km². 40 % restants occupent 90 % du territoire national
- Atacora ne compte que 6 hbts au km².
- Conséquence directe : formations forestières dans le sud du pays ont disparu au profit plantations palmiers à huile, champs et jachères
- principales activités : agriculture sur brûlis, élevage transhumant
- système pêcheries au sud utilise branchages frayères pour le poisson.

- principale source combustible domestique = bois énergie (80% de la population nationale).
- carbonisation à très faible rendement (moins de 15%) contribue dans une large mesure à la dégradation des ressources forestières nationales.

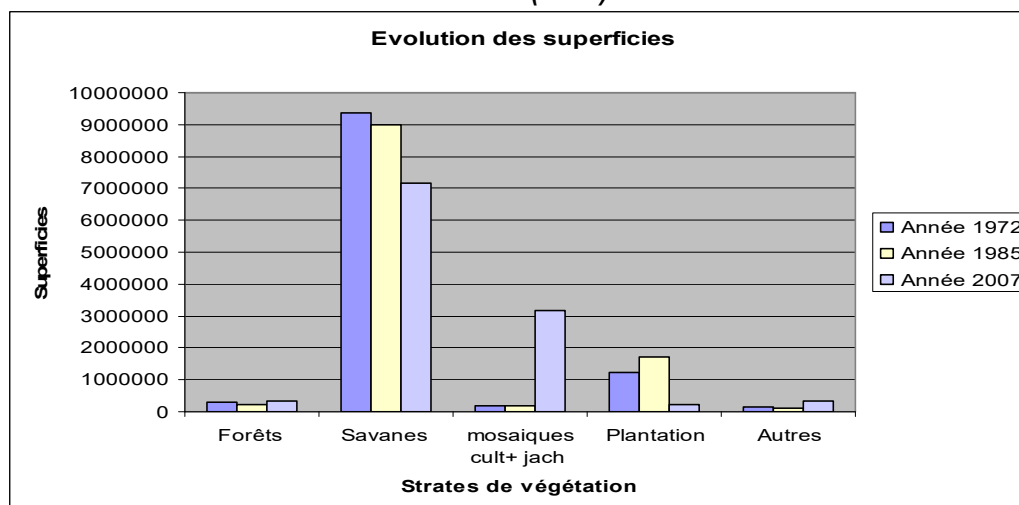
4- Méthodologie pour comparer l'évolution des strates forestières

- Données non disponibles sur superficies couvertes par les différentes strates de la végétation depuis 1935.
- Données disponibles et accessibles couvrent périodes de 1972 à 2007 et élaborées par Houéto F et Akpassonou (2004) pour périodes de (1972 et 1985) et enfin IFN pour données de 2007.
- Bien que données l'IFN aient fait la différenciation entre les différents types de forêts (forêts denses sèches et forêts galeries), savanes (boisée, arborée, arbustive et herbeuse), cette différenciation détaillée ne sera pas faite pour les besoins de comparaison avec situations antérieures.
- Données de Houéto et Akpassonou ramenées à une superficie de 112.622 km² avec base coefficient de 0.98134416 (112622/114763).
- Le tableau ci-après donne superficies strates forestières trois périodes.

Etat des ressources forestières nationales: tableau de l'évolution des différentes strates de végétation de 1972 à 2007

Types de formation	1972	%	1985	%	Ecart	2007	%	2007-1972	2007-1985
Forêts	315341	3	236506	2	-78835	350546	3	35205	114040.1
Savanes	9381413	83	8987235	80	-394177	7146662	63	-2234751	-1840573.2
mosaïques cult+ jach	202719	2	191457	2	-11262	3187308	28	2984589	2995850.7
Plantation	1227580	11	1723117	15	495537	237 450	2	-990130	-1485666.6
Autres	135147	1	123884	1	-11263	339556	3	204409	215672.1
Total	11262200	100	11262199			11261522			

Etat des ressources forestières nationales(suite)



- les savanes qui représentaient en 1972 environ 83% de l'occupation des sols ont régressé à 63%.

- les mosaïques de cultures et jachères ont évolué de 2% en 1972 à 28% en 2007 aux dépens des zones de savane dû à l'agriculture itinérante.
- Les plantations qui en 1972 étaient de 11% de la superficie totale ont régressé pour n'occuper que 2% . l'IFN n'a pas intégré petites plantations moins de 5 ha
- une analyse des différentes périodes de régression montre que l'évolution vers les zones de culture et jachère a été importante au cours des vingt deux (22) dernières années (1985 à 2007).
- pression accélérée de la démographie sur les ressources forestières
- la régression des superficies ne renseigne pas sur le danger réel sur la régression des ressources forestières. Les forêts qui semblent se maintenir et les savanes qui ont régressé ont été vidées de leurs ressources et incapables de satisfaire les demandes de plus en plus grandes.
- L'exploitation forestière au mépris des règles de gestion durable des ressources forestières. La structure diamétrique des arbres indique que les sujets de diamètre exploitable sont plutôt rares.

Tableau n° 2 : Structure diamétrique des formations

Dref < 3 cm	3 - 10 cm	10 - 19 cm	20- 29 cm	30-39 cm	40-49 cm	50- 59 cm	60- 69 cm	70-79 cm	Dref > 80 cm
2.331,50	501,02	91,7	23,9	8,9	2,8	1,0	0,3	0,2	0,2

Les sujets de diamètre supérieur à 40 cm sont rares.

De manière générale le diamètre moyen des arbres est à la baisse dans toutes les strates de la végétation. Le tableau ci-après donne une idée de la situation des ressources forestières dans les différentes formations forestières.

Tableau n°3 : Résultats dendrométriques dans les formations forestières

Occupation du sol	Surface terrière (m ² /ha)	Diamètre moyen (cm)	Densité (n/ha)*	Hauteur totale Moyenne (m)	Volume fût (m ³ /ha)	Volume total (m ³ /ha)
Forêt dense	9,76	21,44	191,58	9,40	36,94	96,46
Galerie forestière	7,15	19,27	172,03	9,44	27,13	57,33
Forêt claire + Savane boisée	6,16	15,91	207,59	8,24	23,61	49,17
Savane arborée et arbustive	4,04	17,94	135,92	9,12	14,37	30,01
Plantation	2,92	12,87	110,28	6,73	9,51	20,63
Mosaïque de culture et jachère	2,20	16,92	67,75	8,56	8,22	17,71
Mosaïque culture jachère sous palmiers	0,90	11,93	24,23	5,94	3,05	6,39
Forêt dense	9,76	21,44	191,58	9,40	36,94	96,46

Occupation du sol	Surface terrière (m ² /ha)	Diamètre moyen (cm)	Densité (n/ha)*	Hauteur totale Moyenne (m)	Volume fût (m ³ /ha)	Volume total (m ³ /ha)
Galerie forestière	7,15	19,27	172,03	9,44	27,13	57,33
Forêt claire/ Savane boisée	6,16	15,91	207,59	8,24	23,61	49,17
Savane arborée et arbustive	4,04	17,94	135,92	9,12	14,37	30,01
Plantation	2,92	12,87	110,28	6,73	9,51	20,63
Mosaïque culture et de jachère	2,20	16,92	67,75	8,56	8,22	17,71
Mosaïque culture et jachère sous palmiers	0,90	11,93	24,23	5,94	3,05	6,39
Alibori	3,56	16,94	117,57	8,73	12,46	26,55
Atacora	3,31	16,99	109,20	8,62	12,13	24,82
Atlantique	0,98	9,77	45,64	5,19	2,96	6,14
Borgou	4,91	17,65	306,86	9,10	18,28	39,20
Collines	4,36	17,53	304,16	8,89	15,73	32,24
Couffo	1,21	17,08	247,49	7,50	4,62	11,20
Donga	4,90	19,62	150,26	9,87	19,50	40,64
Littoral	-					
Mono	0,54	10,67	17,11	4,51	2,41	4,20
Ouémé	1,44	17,54	39,15	8,36	4,56	8,88
Plateau	0,96	13,23	39,89	6,68	2,64	5,26
Zou	2,64	14,96	97,15	8,17	8,13	18,52
Total	3,85	17,72	125,30	9,14	14,05	29,62

5- Contraintes liées à la gestion des ressources forestières

Quatre contraintes liées à la gestion des ressources forestières (i) institutionnelles, (ii) sociologiques, (iii) techniques, (iv) financières.

- **Contraintes institutionnelles**

- *Inadaptation des textes législatifs aux réalités de développement des ressources forestières (niveau des taxes et redevances forestières)*
- *Mauvaise application des textes (poursuite de l'utilisation de la tronçonneuse pour le sciage du bois)*
- *impunité des délits forestiers,*
- *exploitation des ressources par des personnes non agréées, et non déclarées,*
- *exportation du bois vers les pays Indo-pakistanaïis au mépris des textes en la matière)*

- Structures de gestion, de contrôle et de suivi inadaptées et souvent en retard par rapport au développement des activités d'aménagement et d'exploitation.
- **Contraintes sociologiques**
 - croissance démographique avec pression sur ressources forestières ;
 - recul croyances traditionnelles ayant permis création des forêts sacrées
 - allumage des feux sauvages de forêt ;
 - mauvaise compréhension et opérationnalisation du concept de la gestion participative des ressources forestières
 - laxisme des agents chargés d'appliquer les textes
 - impunité sans cesse croissante des délits forestiers
 - quête du profit à court terme par les acteurs économiques
 - problème foncier selon lequel seul le propriétaire terrien ne peut planter des arbres
- **Contraintes techniques**
 - inexistence documents gestion des ressources forestières
 - Faible connaissance sylviculture essences autochtones (*Khaya*, *Azelia*)
 - Faible capacité technique à rédiger des documents de projets à soumettre aux sources de financement
 - Baisse capacité technique et opérationnelle des agents et cadres techniques du secteur
 - absence d'objectifs chiffrés en terme de prévision de reboisement pour les campagnes
 - inexistence système suivi superficies reboisées au cours des campagnes de reboisement surtout les lieux de lancement officiel
 - absence modèles prévision des besoins degrés d'utilisation de bois
- **Contraintes financières**
 - non application des PAPF au niveau de certaines forêts classées
 - manque de ressources financières pour les reboisements
 - inexistence d'un système de financement durable dans le secteur
 - inexistence d'un fonds pour le reboisement

6- Propositions pour le développement des reboisements au Bénin

Lever certaines contraintes:

- sociologiques sur le foncier et permettre aux acteurs intéressés d'exploiter les terres improductives pour le reboisement
- Revoir les textes sur l'exploitation forestière en y intégrer des dispositions qui lient la délivrance des agréments à un seuil minimum de reboisement ;
- Faire adhérer le Bénin à l'Organisation Internationale des Bois tropicaux

Créer certaines incitations

- Aider les communes disposant des espaces appropriés à élaborer programmes reboisement et rechercher financements mise en œuvre
- Diffuser information sur les structures ou organisations susceptibles de financer les actions de reboisement
- Mettre en place les ressources humaines nécessaires à un encadrement technique aux acteurs intéressés de reboisement (communes, communautés, privés, associations, etc.
- Promouvoir l'économie du bois (utilisation du bois dans le développement des lignes électriques en mettant en place les infrastructures adéquates)
- Créer comme dans l'agriculture, l'élevage et la pêche des micros crédits pour le reboisement
- Promouvoir création jardins botaniques villageois et communaux;
- Promouvoir des essences pharmacopée et médecine traditionnelle ;

- Redynamiser le concours du meilleur planteur ;
- Instaurer la plantation d'un arbre à chaque événement important de la vie (naissances, mariages et décès) ;
- Elaborer fiches techniques sur essences à vulgariser selon zones agro écologiques et objectifs de plantation

7- Importance de l'inventaire national

Définition

L'inventaire forestier national et régional ou inventaire forestier de reconnaissance ou d'approvisionnement selon les objectifs se différencie de l'inventaire forestier de gestion ou d'aménagement par le fait des quelques caractéristiques fondamentales suivantes :

- **l'étendue à laquelle il se réfère** : l'inventaire de gestion concerne des étendues relativement restreintes, quelques hectares à quelques milliers d'hectares. L'inventaire national ou régional, par contre, couvre des milliers ou millions d'hectares et s'adresse aussi bien à des forêts du domaine classé que du domaine protégé. ;
- **les objectifs qu'ils cherchent à atteindre** : dans le premier cas (inventaire de gestion), seuls les intérêts du propriétaire sont visés, ils impliquent l'estimation du matériel sur pied et l'établissement de plans de gestion ; dans le second cas (inventaire forestier national), c'est l'ensemble des forêts qui est considéré comme un tout constituant les ressources forestières de la nation.

Objectifs de l'Inventaire forestier national du Bénin

Au Bénin, c'est de mettre à la disposition de l'Administration forestière les données quantitatives et qualitatives de base sur les forêts naturelles et les plantations des domaines classé et protégé

A cet effet les données produites par l'IFN concernent :

- surfaces occupées par la forêt : réparties par domaine, région, par types de peuplement et leur composition floristique ;
- caractéristiques dendrométriques des peuplements : nombres de tiges à l'ha, surfaces terrières, volumes (total et selon différentes découpes, hauteurs ou qualités), niveaux de productivité, compositions des peuplements ;
- qualités et formes des arbres, par catégories de grosseur marchandes,
- usages possibles des essences rencontrées (bois de feu, bois d'œuvre, plantes médicinales, fourrages, etc.).
- diversité biologique (indices Shannon, Simpson, Mangalef, Berger-Parker) ;
- Installer placettes permanentes dont suivi permettra bien fixer les rotations dans les plans d'aménagement

Utilité des données de l'IFN

- Réorienter la politique forestière nationale : modification des termes d'exploitabilité comme par exemple la révision des diamètres d'exploitabilité des arbres, des intensités d'exploitation, la limitation ou la suspension momentanée de l'exploitation dans certaines régions où la situation est critique,
- Constituer des bassins d'approvisionnement en vue de satisfaire de manière rationnelle les besoins des populations ;
- Encourager la plantation de certaines espèces spécifiques en vue de satisfaire les besoins urgents des populations
- Elaborer des textes législatifs et réglementaires en vue de consacrer la politique forestier nationale
- Elaborer des programmes d'actions et de reboisement.
- Planifier et actualiser les besoins en produits forestiers

- comparer globalement les besoins en bois d'œuvre et de feu des populations et dégager au besoin les gaps et de proposer des mesures correctives (reboiser importer du bois d'œuvre ou de subventionner le gaz).
- Satisfaire aux conventions internationales signées par le Bénin (rédaction rapport national sur l'état de la diversité biologique, suivi de l'évolution des forêts).
- Fournir des informations de base aux industriels (surfaces, volumes, disponibilités actuelles et futures des produits de la forêt et répartition géographique des différentes essences)
- Au Bénin, les résultats de l'IFN doivent permettre d'orienter l'installation des scieries dans les zones encore pourvoyeuses de produits forestiers ou bassins d'approvisionnement.
- *Elaborer des quotas d'exploitation*
- *Elaborer et modéliser des besoins en bois*

8- Conclusion

Sous l'effet de la pression démographique et de la nécessité de satisfaire les besoins d'une population de plus en plus nombreuse, les ressources forestières sont en déclin

Au Bénin, la situation est préoccupante.

En dehors d'une régression des surfaces forestières en particulier au cours des 22 dernières années, les zones dites forestières sont pratiquement vidées de l'essentiel de leur sujet.

L'exploitation se fait sans tenir au mépris des règles de gestion durable

L'IFN réalisé en 2007 a permis au pays de disposer de données qui ne sont pas encore suffisamment exploitées pour orienter la politique forestière nationale, les industriels

En bref, le Bénin est dans une situation de grave déficit en bois et la situation devra s'aggraver si aucune mesure n'est prise pour planifier et réaliser des actions de reboisement de grande envergure.

Annexe N° 4.2. : Communication N° 2 : Etat des lieux des actions de reboisement au Bénin

Introduction

La République du Bénin compte une population d'environ 6,75 millions d'habitants en 2002 (RGPH février 2001) inégalement répartie sur une superficie totale de 112 622 Km². Elle est entièrement située dans la zone intertropicale entre l'équateur et le tropique du cancer et est caractérisée par un climat chaud et humide avec une température moyenne annuelle de 25°C.

Au regard de sa végétation, malgré sa position, le Bénin ne possède pas d'importants massifs forestiers en raison du Gap dahoméen qu'il abrite. Depuis la fin des années 1935, pour compenser l'insuffisance des ressources forestières naturelles du pays, l'administration coloniale avait entrepris un vaste programme de constitution du domaine classé national et un programme de reboisement à grande échelle. C'est dans ce cadre qu'une réserve de 48 forêts classées, 2 parcs nationaux, 3 zones cynégétiques et 4 périmètres de reboisement d'une superficie totale de 2 700 000 ha soit 19 % de la superficie du Bénin est réalisée. Cette faible potentialité forestière reste soumise à une dégradation sans cesse croissante.

L'estimation des ressources forestières du Bénin par la FAO (1980) a nettement situé les limites desdites ressources : les forêts denses et galeries forestières importantes couvraient 63.100 ha, soit moins de 1% de la surface du pays, les forêts claires et savanes boisées 1.274.000 ha soit environ 11% de la même superficie et les formations plus ouvertes (savanes arborées et arbustives) faisaient environ 53% de la superficie totale du pays, soit 6.095.000 ha.

Ces maigres ressources forestières disponibles en 1980 étaient le résultat d'une dégradation des forêts par l'homme depuis plusieurs décennies à nos jours, les pressions anthropiques sur les forêts sont encore très fortes et on estime que chaque année au Bénin, environ 150 000 ha de forêts disparaissent du fait de l'agriculture itinérante et des feux de brousse (SIEC & BCG, 1997). D'un autre côté, on estime que les plantations domaniales couvrent aujourd'hui environ 227.280 ha (IFN, 2007). La réalité de ce dernier chiffre devrait être déclinée dans la suite de la communication.

En vue, d'une part, de faire efficacement face aux besoins du pays en bois surtout bois d'œuvre et de feu et d'autre part d'inverser la tendance alarmante de régression des ressources forestières du pays, plusieurs stratégies, basées sur la promotion du reboisement à tous les niveaux, ont été élaborées et mises en œuvre de la période coloniale à ce jour, avec institutionnalisation par décret n° 85-291 du 02 Juillet 1985, de la Journée Nationale de l'Arbre le 1^{er} juin de chaque année, journée qui marque le début de la Campagne Nationale de Reboisement.

Du fait du succès de celles-ci et des usages multiples des principales espèces de reboisement au Bénin (*Tectona grandis*, *Acacia auriculiformis*, *Anacardium occidentale* etc), les planteurs privés ont commencé par s'investir dans les plantations forestières pour environ 12 000 ha (SIEC & BCG, 1997).

I-Etat des lieux du reboisement en 1960 (pendant la période coloniale)

Tableau n°1 : Superficies estimées des plantations industrielles réalisées avant 1960 (x1000 ha)

Essences	Années	51-60	41-50	Total
	Classe d'âge	21-30	31-40	
<i>Cedrela odorata</i>				
<i>Tectona grandis</i>		3,31	0,14	3,45
<i>Cedrela et Tectona</i>				

Total plantations industrielles	3,31	0,14	3,45
---------------------------------	------	------	------

Source : FAO/PNUE/Bénin 1980

En matière de reboisement, les forestiers ont cherché depuis 1949 à créer des plantations forestières. Il y a eu quelques essais de plantations d'essences autochtones sans succès mais celles de teck ont conduit à des résultats prometteurs essentiellement réparties comme l'indique le tableau n°1 en fonction des classes d'âge et des années au niveau des sites d'Agrimey, Djigbé, Toffo et Ouèdo.

II-Efforts de reboisement de 1960 à 1980

Après les échecs enregistrés avec les plantations d'essences locales, le Service des Eaux, Forêts et Chasses s'est attaché après les années 1960 à réaliser des plantations d'essences exotiques susceptibles de fournir du bois d'œuvre et d'énergie (Teck, Senna).

Si le programme forestier dans le sud est incontestablement dominé par le teck, il n'en est pas de même au nord du parallèle d'Abomey. L'essence reine y est l'Anacardium occidentale dont l'intérêt est beaucoup plus le fruit appelé "noix de cajou" que le bois. Son développement au Bénin a été extrêmement rapide puisqu'en 1960 il n'y en avait presque pas et que leur surface a atteint environ 10 000 ha en 1975.

En dehors des plantations réalisées avec ces deux principales essences, il convient de mentionner aussi l'existence non seulement de plantations de Cocos nucifera dont les superficies avaient déjà atteint 11 800 ha dans la zone sud en 1975 mais aussi de Elaeis guineensis, lesquelles sont réalisées en association avec les cultures annuelles.

2.1. Point des plantations industrielles

Il a été inventorié 6 500 hectares de teckeraies dans la région sud qui sont destinés à la production de bois d'œuvre. En dehors de la zone sud, 700 hectares sont traités en taillis pour fournir des perches, des équarris et des poteaux. Les plantations industrielles de teck sont concentrées en quelques points, parmi lesquels la forêt de Djigbé (3 430 ha), d'Agrimey (2 250 ha) et celle de Toffo dans la dépression de la Lama sud (680 ha) sur terre de barre, alors que les deux premières se situent sur terre de barre. Sont également concernées, les forêts classées de Ouèdo, de Bonou, de Dan, de Atchérigbé, Logozohè et de Toui.

Il faut également signaler les plantations mixtes teck-Cedrela de l'ordre de 500 ha, et celles de plantations pures de Cedrela odorata de 50 ha, le tout en forêt classée de Djigbé (FAO 1977 "Inventaire des teckeraies").

Tableau n°2 : Surfaces estimées des plantations industrielles réalisées (x1000 ha)

Essences	Années	76-80	71-75	66-70	61-65	Total
	Classe âge (an)	0-5	6-10	11-15	16-20	
<u>Cedrela odorata</u>				0,050		0,05
<u>Tectona grandis</u>		0,46	0,27	0,63	2,37	3,73
<u>Cedrela et Tectona</u>				0,50		0,50
Total plantations industrielles		0,46	0,27	1,18	2,37	4,28

Source : FAO/PNUE/Bénin 1980

Il faut noter qu'en plus des espèces signalées par la FAO en 1980 (tableau 2), il y a les plantations de Gmelina arborea (30 ha), de Samba, (Triplachiton scleroxylon) et de Khaya senegalensis. Les rapports de cette période signalent que les plantations en forêts domaniales ont été **une belle réussite**. Réalisées au tant que possible par la méthode taungya, elles sont bien protégées contre les feux grâce à la pratique généralisée des feux précoces, des entretiens et la réalisation des pare-feux. Les accidents recensés chaque année seraient de moindre importance.

2.2. Point des plantations non industrielles

Les exigences écologiques du filao (*Casuarina equisetifolia*) limitent son extension à la zone côtière, où il trouve les conditions optimales de son développement (sol et climat). L'ensemble des plantations s'étend sur quelques 900 ha. L'anacardier (*Anacardium occidentale*), installé en raison de sa rusticité depuis les années 60 sur des terrains très dégradés dans le nord-Bénin (Dompago, Tanekas, Parakou) assure très rapidement sur des sols convenables une production de fruits très intéressante. Sur les 8500 ha plantés à la fin de 1970, 4 500 appartenaient à l'Etat ou à des collectivités, et 4000 à des particuliers groupés ou individuels. On a estimé l'accroissement de la surface d'anacardier à quelque 200 ha par an jusqu'à 1975, et ceci en plantation villageoise. Les activités après 1975 semblent avoir été consacrées essentiellement à l'entretien des plantations existantes.

Tableau n° 3: Surfaces estimées des plantations non-industrielles réalisées (x1000 ha)

Essences	Années	76-80	71-75	66-70	61-65	51-60	Total
	Classe d'âge (an)	0-5	6-10	11-15	16-20	21-30	
<u>Anacardium occidentale</u>			1,00	2,11	6,35		9,46
<u>Senna siamea</u>						0,20	0,20
<u>Casuarina equisetifolia</u>					0,30	0,60	0,90
<u>Total plantations non-industrielles</u>			1,00	2,11	6,65	0,80	10,56

Source : FAO/PNUE/Bénin 1980

2.3. Récapitulatif des efforts de reboisement de 1960 a 1980

Le tableau suivant, excepté les plantations de *Cocos nucifera* et de *Elaeis guineensis*, fait la synthèse de l'ensemble de toutes les activités de plantation forestière au Bénin à fin 1980.

Tableau n°4 : Surfaces estimées des plantations réalisées à fin 1980 (x1000 ha)

Essences	Années	76-80	71-75	66-70	61-65	51-60	41-50	Total
	Classe d'âge (ans)	0 - 5	6 -10	11-15	16-20	21-30	31-40	
Tectona grandis		0,46	0,27	0,63	2,37	3,31	0,14	17,89
Anacardium occidentale			1,00	2,11	6,35			
Cedrela odorata				0,05				
Cedrela et Tectona				0,50				
Casuarina equisetifolia					0,30	0,60		1,10
Senna siamea						0,20		
Total		0,46	1,27	3,29	9,02	4,11	0,14	18,99

Source : FAO/PNUE/Bénin 1980

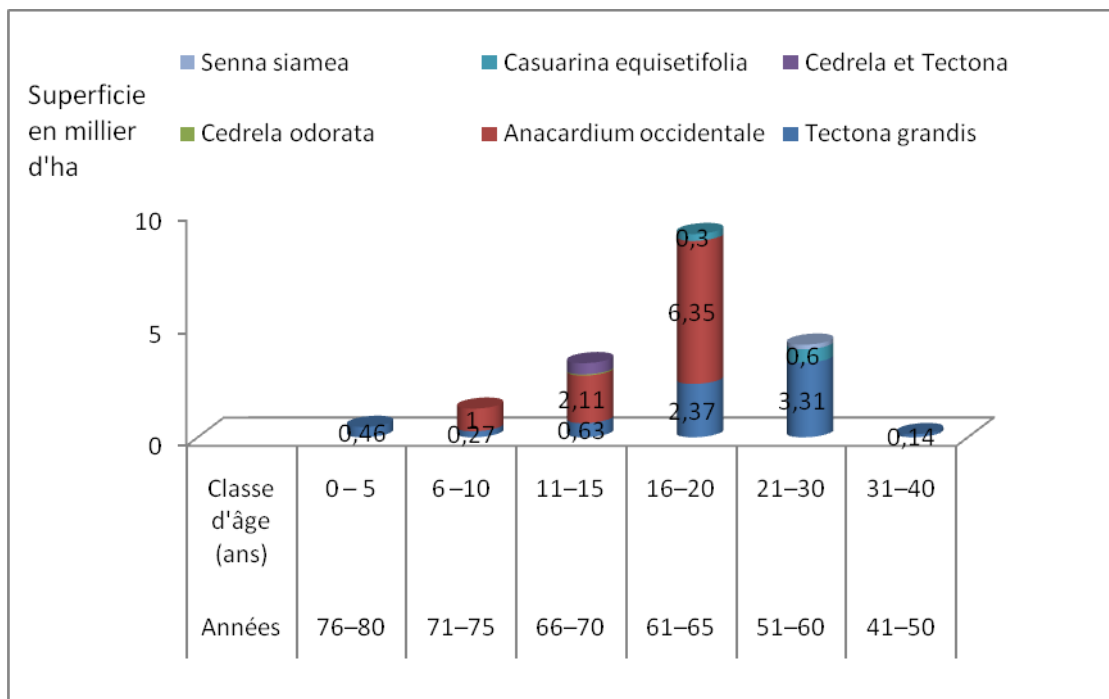


Figure N°1 : Superficies des plantations forestières des années 40 à 80.

III-Efforts de reboisement des années 1980 à 1990.

Il s'agit de la période de l'arbre ou du reboisement par excellence. Elle est caractérisée par :

- i) la création de l'Office National du Bois (ONAB) ;
- ii) l'institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA) et de la Campagne Nationale pour le Reboisement (CNR) et ;
- iii) la mise en œuvre de nombreux projets de développement dans le secteur forestier suite à un environnement international particulièrement favorable.

3.1. Projet Promotion de l'Economie Forestière et du Bois et l'Office National du Bois (1980 à 1990)

Par la suite, dans l'incapacité de poursuivre les entretiens récurrents des plantations de teck et d'anacarde réalisées, la SNAFOR a été dissoute pour faire place en 1983 à l'Office National du Bois (ONAB).

Ainsi, grâce au Projet Développement Forestier financé par la GTZ et la Banque Mondiale, projet d'assistance à la Direction des Eaux, Forêts et Chasses (DEFC) pour des opérations de reboisement en essence fournissant du bois d'œuvre, il a été réalisé 1690 ha de teck sur 2 sites installés dans les forêts classées de Toui et de la Lama Nord.

Par la suite, avec le Projet de Promotion de l'Economie Forestière et du Bois qui est un vaste programme allemand d'appui à l'ONAB, l'Office a pu installer jusqu'en 1990, 3.154 ha de teck notamment dans la forêt classée de la Lama.

3.2. Projet Développement des Ressources Forestières (1981 à 1985)

Il a été mis en œuvre pour initier les populations du Sud Bénin aux plantations forestières en vue de les amener à contribuer à la satisfaction de leurs propres besoins en bois. Ses réalisations physiques sont de 1201 ha de plantation à but multiples dans les départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Mono de 1981 à 1985.

3.3. Projet plantations d'arbres à buts multiples (UNSO/Pays-Bas) : 1983 à 1990

Conçu à l'origine comme un projet de reboisement, il a lentement évolué pour s'intéresser à la protection des ressources naturelles et aux aménagements anti-érosifs. En matière de réalisations, il a réalisé 1.700 ha de plantations communautaires et de particuliers dans le nord Bénin (Malanville, Ouaké et Boukombé). La plantation communautaire aurait été vite abandonnée pour les plantations familiales sous la responsabilité des chefs de famille.

3.4. Projet d'Aménagement des bassins versants et de lutte contre les feux de brousse (PNUD/FAO) (1986 à 1991)

Le projet a pour objectif, la mise en œuvre d'un programme d'aménagement intégré de bassins versants visant la conservation des ressources naturelles, la gestion rationnelle des terroirs, la lutte anti-érosive, la promotion des feux précoces, les reboisements et les plantations d'enrichissement des galeries forestières.

3.5. Projet plantation de bois de feu dans le sud-Bénin (FAD/BAD/ PAM) : 1984 à 1990

Le Projet 'Plantations de Bois de Feu dans le Sud - Bénin' a été initié et exécuté pour faire face au déficit dendro - énergétique dans les grandes agglomérations du Sud - Bénin. Il est financé par plusieurs bailleurs de fonds (BAD, OPEP, PAM) et le Gouvernement du Bénin. Après six (06) ans d'exécution de 1984 à 1990 le Projet a réalisé des plantations avec des essences à croissance rapide couvrant 3359 ha, dont 53% de plantations domaniales réparties comme l'indique Les essences dominantes sont : *Acacia auriculiformis* et *Eucalyptus camaldulensis*.

3.6 : Journées Nationales de l'Arbre (JNA) et les Campagnes Nationales de Reboisement (1985 à 1990).

Au démarrage, c'est le projet BEN AGR/0028 financé par le PNUD qui contribua au programme national de sensibilisation sur la Journée Nationale de l'Arbre.

Le bilan global des Journées Nationales de l'Arbre successives de 1985 à 1990 s'élève à **1.602.905** plants. Celui des Campagnes Nationales de Reboisement est de **11.397.142** plants mis en terre couvrant environ une superficie totale de **15.843** ha.

IV-EFFORTS DE REBOISEMENT DES ANNEES 1990 A NOS JOURS

Notons que cette période enregistre la suite de certaines des activités de reboisement initiées depuis les années 80.

4.1. Suite des activités de reboisement initiées avant les années 1990

- Bois et l'Office National du Bois (1990 à nos jours)

Après les années 1990, de nouvelles plantations à dominance teck, ont vu le jour grâce toujours à la coopération allemande dans la forêt classée de la Lama. Elles couvrent une superficie de 8.826,3 ha réparties par secteur de reboisement comme suit (infrastructures comprises) :

- Akpè = 3.124,7 ha
- Koto = 2.530,4 ha
- Massi = 3.165,2 ha

Ainsi, après ces grandes réalisations, l'ONAB a focalisé ses efforts sur la gestion, pour le compte de l'Etat béninois d'environ 13.264 ha de plantations domaniales à dominance teck dont celles héritées de l'ex SNAFOR. Elles sont localisées à Agrimey, Djigbé et Toffo pour les anciennes plantations et dans la forêt classée de la Lama (Massi, Koto et Akpè), pour les jeunes plantations.

- **Projet Plantation Bois de feu dans le sud-Bénin : 1990 à nos jours**

Le projet plantation de bois de feu dans le sud-Bénin, dénommé Projet Bois de Feu (PBF), toujours avec l'appui financier de : BAD, OPEP, PAM et du Gouvernement du Bénin, a réalisé 6719 ha de plantations de 1990 à 1998.

- **Journées Nationales de l'Arbre et Campagnes Nationales de Reboisement de 1990 à nos jours**

Les Journées Nationales de l'Arbre (JNA) et les Campagnes Nationales de Reboisement (CNR) ont continué après 1990. Elles ont permis d'enregistrer les résultats suivants : le bilan global des Journées Nationales de l'Arbre successives de 1991 à 2009 s'élève à **3.881.036** plants, celui des Campagnes Nationales de Reboisement est de **77.412.219** plants mis en terre couvrant environ une superficie totale de **82.393,99** ha

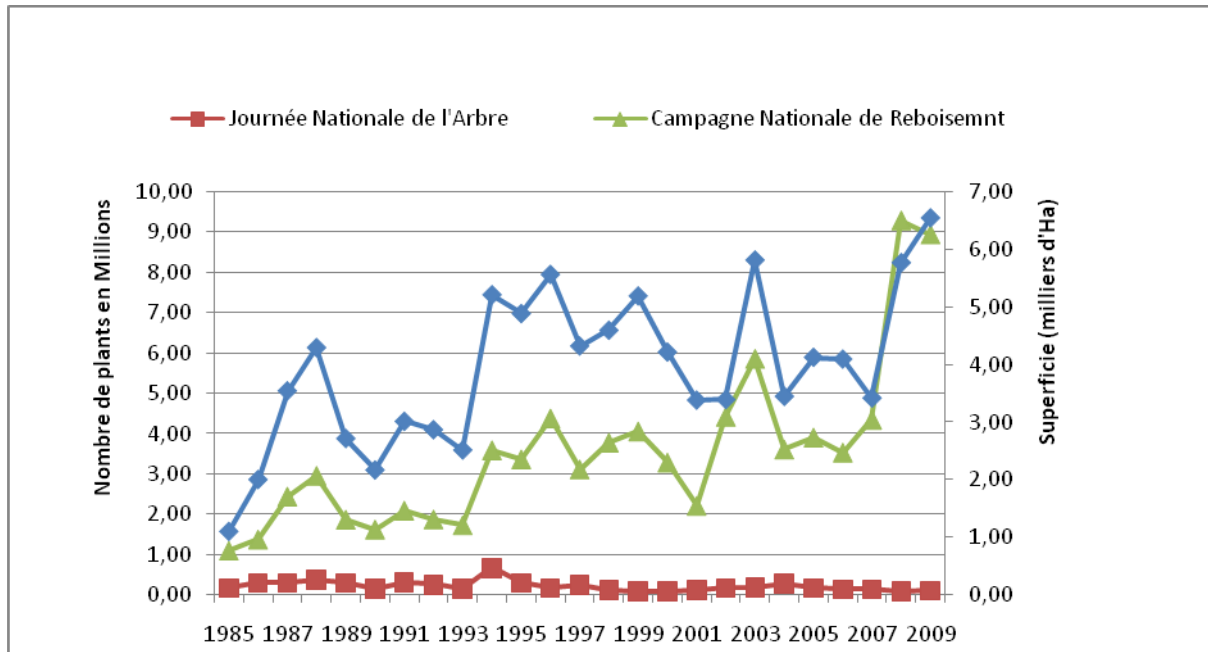


Figure N°2 : Evolution des réalisations de la JNA et des CNR

4.2. Activités de reboisement entreprises après 1990

Il s'agit des projets de deuxième génération (relativement plus participatifs) en cours de mise en œuvre pour consolider les acquis des projets ci-dessus cités mais dans le nouveau contexte de la décentralisation et du programme de réduction de la pauvreté. Ces projets ont permis l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des Forêts.

4.2.1. Projet de restauration des Ressources forestières de Bassila (PRRF)

Le Projet de Restauration des Ressources forestières de Bassila (PRRF), initié en juillet 1988 par l'ONAB, est passé sous la tutelle de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (DFRN).

Dans la Forêt Classée de Pénésoulou (**5.470 ha**), des essais de reboisement avec des essences autochtones, des plantations en bordure des pistes et en plein ont été réalisés. En 1999, **120 ha d'anacardiens** et **80 ha de teck** ont été plantés dans la Forêt Classée de Pénésoulou. Le même travail a été réalisé pour la Forêt Classée de Bassila (**3.520 ha**).

35 forêts privées d'une superficie de **656 ha (entre 5 et 30 ha chacune)** ont été aménagées selon des méthodes simples. Ces forêts relèvent du « domaine protégé »

4.2.2. Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, de Wari-Marou et des monts Couffé

Le Bénin a mis en œuvre depuis 2003, au centre du pays, le *Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, de Wari-Marou et des monts Couffé (PAMF)*, dont le financement est assuré conjointement par le Gouvernement béninois, la Banque Africaine pour le Développement et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique.

Actuellement les actions de reboisement du PAMF en dehors des forêts enrichies et de la promotion de la faune sauvage sont de 1685,9 ha reboisés en plein avec des essences forestières comme le teck.

4.2.3. Projet de Gestion des Ressources Naturelles (1993 - 2004)

Le *Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)* a été effectif à partir de 1993. Il constitue un projet type d'aménagement participatif des forêts au Bénin. Pour les forêts classées de Tchaourou & Toui – Kilibo et l'Ouémé Supérieur & N'Dali, des plans d'aménagement ont été élaborés et mis en œuvre. La mise en place des plantations d'enrichissement a été l'une des activités importantes du projet. Ainsi entre 1993 et 2004, 7930 ha de forêts ont été enrichies à une densité moyenne de 70 plants/Ha (rapport d'étude, SETEM 2005).

4.2.4. Programme de Gestion des Forêts et des Terroirs Riverains (2006-2011)

Mis en œuvre depuis 2006, le PGFTR a pris la relève du PGRN et s'investit dans les actions de reboisement au niveau des périmètres de reboisement, des terroirs (dont le point est déjà pris en compte par les CNR) et d'enrichissement des forêts classées où il intervient.

Les résultats peu encourageants du PGRN ont amené le PGFTR à adopter une méthode d'enrichissement dite « méthode de plantation en plein des trouées dans les forêts naturelles » pratiquée jusque là reste sans grands succès au regard des données des évaluations réalisées. Face à ce constat, une nouvelle approche d'enrichissement des forêts a été définie par le PGFTR : la méthode layon-placeau. Le point des travaux d'enrichissement de 2006 à 2009 se présente comme suit :

Tableau n°5 : Point des activités d'enrichissement du PGFTR

Années	Superficie enrichie (Ha)	Nombre plants mis en terre	Forêts enrichies	Espèces utilisées
1993	210		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaourou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
1994	200		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaourou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
1995	350		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaourou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
1996	400		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaourou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
1997	400		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaourou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
1998	372		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba

Années	Superficie enrichie (Ha)	Nombre plants mis en terre	Forêts enrichies	Espèces utilisées
			-Tchaorou-Touï-Kilibo (TTK)	pentandra
1999	20		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaorou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
2000	20		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaorou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
2001	20		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaorou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
2002	20		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaorou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
2003	300		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaorou-Touï-Kilibo (TTK)	Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
2004	25		-Ouémé Supérieur N'Dali (OSN) -Tchaorou-Touï-Kilibo (TTK)	-Khaya senegalensis, -Afzelia africana, -Pseudocedrela kotschy et Ceiba pentandra
2005	-		-	-
2006	-		-	-
2007	124,62	98455	OSN, TTK, OBo, OBé, SGG, Dassa, DK, Savalou, Terroir de Djidja, TR, Sinendé, Mékrou, PR Natitingou, PR Djougou, PR Parakou, PR Abomey,	-Khaya senegalensis -Tectona grandis -Gmelina arborea
2008	1896,70	176650	OSN, TTK, OBo, OBé, SGG, Dassa, DK, Savalou, Terroir de Djidja, TR, Sinendé, Mékrou, PR Natitingou, PR Djougou, PR Parakou, PR Abomey	-Khaya senegalensis -Tectona grandis -Gmelina arborea -Borassus aethiopum
2009	2745,54	283584	OSN, TTK, OBo, OBé, SGG, Dassa, DK, Savalou, Terroir de Djidja, TR, Sinendé, Mékrou, PR Natitingou, PR Djougou, PR Parakou, PR Abomey,	Khaya senegalensis, -Tectona grandis, -Gmelina arborea -Borassus aethiopum

Sources : - Rapports de missions de suivi et de réception des travaux d'enrichissement des massifs forestiers du PGFTR.
- Rapport d'étude, SETEM 2005.

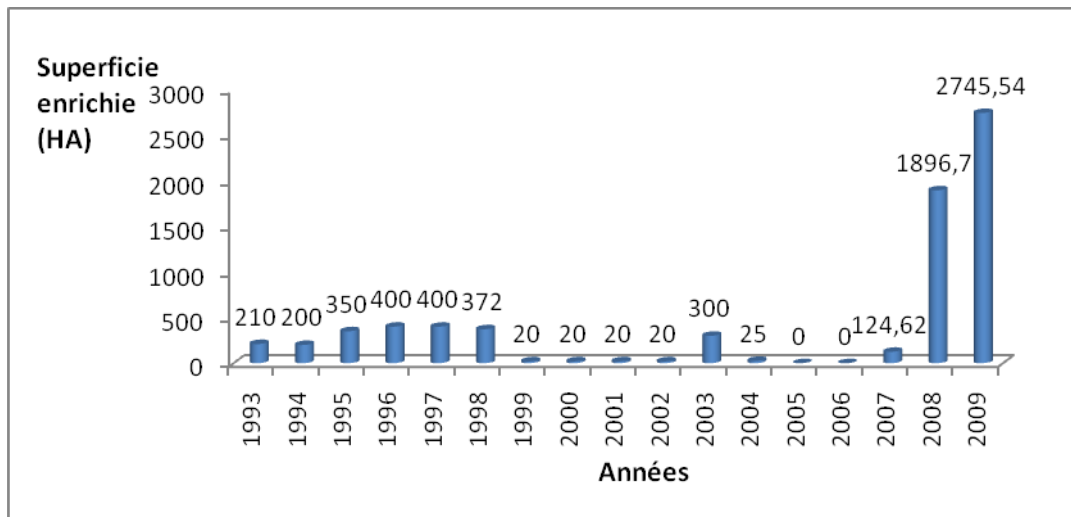


Figure N°3 : Evolution des superficies de forêts enrichies

4.2.5. Projet Bois de feu phase II (2005 à 2009)

Le Projet Bois de feu phase II (PBF II) essentiellement de la poursuite de la gestion des plantations à dominance de bois-énergie hérités du PBF et à laquelle s'ajoutent les nouvelles plantations des privés qu'il appuie dans l'ensemble des départements du pays. Ainsi au niveau des trois antennes (sud, centre et nord), le PBFII a appuyé, de 2005 à 2009, la mise en terre de 6.487.724 plants sur une superficie de 2.627,436 ha

4.2.6. Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales: 2007 à 2012

Le Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM) contribue à la réduction de la pauvreté dans ses zones d'intervention : vingt trois (23) communes des départements de Collines (Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouèssè, Savalou et Savè), du Zou (Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Covè, Dijdja, Ouinhi, Za-Kpota, Zagnanado et Zogbodomey) et de l'Atlantique (Abomey-Calavi, Allada, Kpomassè, Ouidah, Sô-ava, Toffo, tori-Bossito et Zè). Il a permis à fin 2009 :

- l'enrichissement de 10642 ha de forêts naturelles (domaines forestiers des communes) en essences autochtones (Bantè : 6501 ha et Dijdja : 4141 ha);
- l'installation de 3238,97 ha de plantations communales ;
- l'installation de 1339,97 ha de plantations privées (1294 planteurs) avec l'appui du PAGEFCOM;
- l'enrichissement de 53 forêts sacrées soit 464,6 ha en essences autochtones;

4.2.7. Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres

Par le relevé n° 21/PR/SGG/REL du 04 juin 2006 de ses décisions administratives, le Conseil des Ministres, en sa séance du mercredi 30 mai 2007, avait demandé au Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, la conception et la mise en œuvre au Bénin, d'une nouvelle stratégie de reboisement urbain et de restauration des terres, qui implique la mobilisation et la contribution des jeunes sans emploi et des élus locaux. Le Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT) est né de la mise en œuvre de cette tâche du Conseil des Ministres. Les différentes réalisations de ce projet se présentent comme suit :

- **190.875** plants sont acquis dont **181.009** sont mis en terre en 2007 ;
- **100.383** plants sont acquis dont **92.774** mis en terre en 2008 ;
- **3.000** plants de rôniers sont acquis et mis en terre sur l'île aux oiseaux de Karimama ;
- Les plantations de 2007 ont été regarnies en 2008 ;
- **61692** plants, toutes espèces confondues, sont utilisées pour les travaux de regarnissage et d'installation de nouvelles plantations, en 2009.

V-Point global des réalisations de 1960 à 2010

Tableau N°6 : Récapitulatif des superficies plantées

N° or	Projet / Programme	Période d'exécution	Sources de Financement	Objectifs	Réalisations	observations
1	Ex Société Nationale de Développement Forestier (Ex SNAFOR)	1969 à 1982	Budget National	gestion des plantations domaniales surtout de teck et d'anacardiens	7.201,6 ha	Dissolution de la SNAFOR vers fin 1982
2	Projet Promotion de l'Economie Forestière et du Bois et l'Office National du Bois	1980 à 1983	République Allemande	Projet d'appui à l'ONAB	3154 ha de teck	
3	Projet Développement des Ressources Forestières	1981 à 1985		Plantations à but multiples dans les départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Mono	1201 ha	
4	Projet plantations d'arbres à buts multiples (UNSO/Pays-Bas) :	1983 à 1990	GEF / PNUD	Réduire environ 800 000 tonnes de carbone par l'aménagement des forêts classées de Goungoun, de la Sota et de la ronneraie de Goroubi et par le reboisement villageois	1.700 ha de plantations communautaires	
5	Projet d'Aménagement des bassins versants et de lutte contre les feux de brousse	1986 à 1991	PNUD/FAO	Programme d'aménagement intégré de bassins versants visant la conservation des ressources naturelles, la gestion rationnelle des terroirs, la lutte anti-érosive, la promotion des feux précoces.	Pas Disponible	
6	Projet plantation de bois de feu dans le sud-Bénin (PBF)	1984 à 1998	FAD/BM/PAM/Budget National	Faire face au déficit dendro-énergétique dans les grandes agglomérations du Sud Bénin	10.078 ha	
7	Journées Nationales de l'Arbre et Campagnes Nationales de Reboisement	1985 à 2008	-Budget National - le PGFTR	Faire face aux dégâts de la grande sécheresse des années 1983- 1984	98236,99 ha	
8	Projet de Restauration des Ressources Forestières de Bassila (PRRF)	1988- 2003	- KFW - GTZ	Aménagement participatif des forêts du domaine protégé de l'Etat dans la région de Bassila	3720 ha	FC Pénéssoulou (Anacardier : 120 ha et teck : 80 ha) et de Bassila (3.520 ha)
9	Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, de Wari-Marou et des monts Couffé (PAMF)	2002 - 2008	FAD (BAD / BADEA) BENIN (CAA, PIP, Trésor)	- Aménagement intégré et durable des massifs forestiers d'Agoua, Mts Kouffé et Wari-Marou - Amélioration des revenus des populations riveraines à travers des activités économiques connexes	1685,9 ha	
10	Projet de gestion des Ressources Naturelles	PGRN : 1993 - 2004)	BM, FEM BENIN	Gestion durable et rationnelle des ressources des forêts et terroirs riverains par les communautés avec l'appui d'un cadre institutionnel renforcé	7930 ha	Enrichissement des forêts naturelles
11	Programme de Gestion des Forêts et des Terroirs Riverains	PGFTR : 2002-2011 (1ère phase)	BM, FEM BENIN	- Gestion durable et rationnelle des ressources des forêts classées et terroirs riverains -Projet d'appui institutionnel à la DGFRN	4766,86 ha Appuie la CNR	Enrichissement des forêts naturelles
12	Projet Bois de feu phase II (PBF II)	2004 - 2010	FAD (BAD / BADEA) BENIN (CAA, PIP, Trésor)	Le bilan offre-demande des combustibles ligneux est amélioré et la promotion de sources d'énergie alternatives est assurée	2.627,436 ha	

N° or	Projet / Programme	Période d'exécution	Sources de Financement	Objectifs	Réalisations	observations
13	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGFCOM) :	2007 à 2012	FAD (BAD) BENIN (CAA, PIP, Trésor)	Contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations	4578,94 ha reboisés -11106,6 enrichis	
14	Programme de Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres	2007 et continuuel	Budget National	Afforestation	-181009 (2007) -95774 (2008) -61692 (2009)	Plantations linéaire pour la plus du temps
15	ONAB	1984- 2009	- KFW	- Développement de l'économie forestière - Aménagement durable des ressources forestières dans la région d'intervention de l'ONAB - Conservation et protection du reliquat de la forêt classée de la Lama - Aménagement de la forêt classée de la Lama	12920,29 ha	- Agrimey 2624ha - Djigbé 3720,8ha -Koto 2508,28 ha -Massi 3211,9 ha -Toffo 854,94 ha

VI-Physionomie actuelle des actions de reboisement

6.1. Etat des réalisations

Selon les résultats de l'inventaire forestier National réalisé en 2007, les plantations, **dominées par les propriétés privées** de dimensions plus ou moins importantes, occupent 1,98% de la superficie du territoire national, soit environ **227 280 ha** comme l'indique le tableau n° 7 ci-dessous, **contre 98236 ha pour les JNA et CNR soit 43, 22%** (A justifier). Elles sont composées surtout des vergers d'anacardiens dans le centre et le nord, des teckeraies un peu partout, et des palmeraies dans la zone méridionale. On estime à plus de 60 000 ha la superficie reboisée en teck dont près de 21 000 ha de plantations domaniales sous aménagement ; plus de 90 000 ha de palmeraies dont 29 125 ha de palmeraies industrielles de l'Etat. Ces plantations servent à alimenter des filières importantes dans la vie socio-économique nationale et constituent en milieu rural des formes d'épargne et de sécurisation sociale des ruraux. Elles sont toutefois loin de satisfaire les besoins en bois (bois d'œuvre et bois énergie) du pays, après 25 ans de pratique de JNA et de CNR.

Tableau n° 7 : Etat actuel des plantations

Départements	Anacarderaies	Autres	Total
Alibori		3 759	3 759
Borgou	3 397	24 187	27 584
Atacora	6 751	-	6 751
Donga		3 537	3 537
Collines	14 308	21 736	36 044
Zou		7 332	7 332
Couffo	18	21 040	21 058
Mono		26 879	26 879
Ouémé		17 399	17 399
Plateau	585	24 263	24 848
Atlantique		52 089	52 089
Littoral			
Total Bénin	25 060	202 220	227 0

6.2. Etat de l'encadrement actuel des actions de reboisement

Un bilan fait en décembre 2009, à l'occasion d'un atelier organisé à l'attention des projets nationaux sous financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui se consacrent aux actions de reboisement, a fait ressortir une absence totale de projets d'encadrement des actions de reboisement dans le domaine protégé de l'état (champ d'action des planteurs privés) dès la campagne nationale de reboisement 2010 - 2011. A cet effet que la DGFRN, en sa qualité de structure pérenne, a été identifiée pour combler le vide qui sera créé. Mais avec quel moyen ?

7-Principales contraintes aux actions de reboisement.

1. Accès à la terre : Le reboisement peut être réalisé par les particuliers présumés propriétaires de terres mais il faut leur autorisation aux métayers ou autres usagers.
2. La longue durée de l'investissement pour un résultat loin d'être immédiat et assuré au regard du temps de l'immobilisation
3. La concurrence pour la terre entre les plantations forestières et l'agriculture (cultures et pâturages) face à la pression démographique ;
4. La grande facilité d'accès des populations aux ressources des forêts naturelles d'où un désintéressement des actions de reboisement dont les avantages sont dispersés et peu visibles.
5. L'insuffisance des actions et résultats de recherches forestières dont les conséquences sont :
 - Faible qualité et insuffisance de matériel végétal ou autres intrants nécessaires à la relance d'un programme conséquent de reboisement ;
 - peu de maîtrise des paquets technologiques et itinéraires techniques par le personnel d'encadrement technique et les planteurs ;
6. Le coût prohibitif des investissements en reboisement (production ou achat des plants, préparation du sol, mise en terre, entretiens, protection contre les ennemis, suivi et surveillance, travaux d'aménagement, exploitation, transport, commercialisation.)
7. Absence de mesures d'incitation au reboisement :
 - Les difficultés d'évaluation précise des effets et bénéfices réels des boisements sur le plan économique, social, culturel, écologique (changement climatique, protection des sols de culture, amélioration de leur fertilité et leur productivité) ;
 - L'insuffisance et/ou la difficulté de mobilisation des ressources financières et matérielles suffisantes pour les investissements en reboisement ;
 - Les difficultés d'accès au crédit surtout à faible taux d'intérêt ;
8. Les grandes difficultés de lutte contre les ennemis des plantations que sont :
 - les mauvaises herbes qui étouffent les plants mis en terre (exemples de l'herbe des lacs *Chromolaena odorata*, du chiendent *Imperata cylindrica*)
 - les attaques parasitaires sur certaines espèces forestières (*Apaté terbrans* sur l'anacardier et pourridié sur le teck) ;
 - les incendies de plantations annihilant des décennies d'effort de reboisement ;
 - le broutage du bétail ;
 - les coupes frauduleuses ;
 - l'incivisme surtout pour reboisement urbain ;
9. L'insuffisance quantitative (dans le passé) mais surtout qualitative du personnel d'encadrement et d'animation ;
10. Faible implication des populations et des élus locaux
11. Absence d'un programme national cohérent de la gestion des ressources naturelles en général et du reboisement en particulier ;
Juxtaposition des projets à durée de vie naturellement courte dans un secteur d'investissement de longue durée comme le reboisement ;
Faible préoccupation de la gestion des après projets.

VII-Propositions de solutions pour lever les contraintes identifiées

1. Accès à la terre
Accélérer la mise en place du plan foncier rural dans la majorité des communes du pays et faire accompagner de schéma directeur d'aménagement des terroirs cohérents.
2. La longue durée de l'investissement.
Fournir un appui financier conséquent aux planteurs du public comme ceux du privé pendant les périodes d'établissement des plantations (prêts à faible taux d'intérêt, dons, subventions, primes d'encouragement etc.)
3. Concurrence pour la terre entre le reboisement et l'agriculture (cultures et élevage)
 - Promotion de l'agroforesterie (essences forestières d'amélioration de la fertilité des sols en bordure ou clôture des champs, en couloir et en rotation en vue production intensive du bois et annuelles) ;
 - Plantation d'essences forestières dans les zones impropres à l'agriculture (sujettes à érosion, terres dégradées etc.
 - Intensification de la production agricole et l'élevage ;
 - Promotion de sources alternatives génératrices de revenus (apiculture, élevage non conventionnel, transformation et commercialisation des produits agricoles, etc.)
4. La grande facilité d'accès des populations aux ressources des forêts naturelles
 - Application des textes ;
 - Taxation différentielle ;
 - Création cadre incitatif au reboisement (appui technique et financier ; facilité d'accès à la terre) ;
5. L'insuffisance des actions et résultats des recherches forestières
 - Doter les institutions de recherche de personnel qualifié (recyclage et formation) et de moyens matériels financiers ;
 - Actualiser et mettre en œuvre les programmes de recherche adopté et qui attendent des financements ;
 - Adapter ou mettre au point des itinéraires techniques et les vulgariser
6. Le coût prohibitif des investissements en reboisement
Mise en place d'un appui financier judicieux
7. Absence de mesures d'incitation au reboisement :
 - Initier et mettre en œuvre des études pouvant faire ressortir la contribution réelle des actions de reboisement à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre la désertification, les effets néfastes des changements climatiques, à la préservation de la biodiversité etc.
 - Mobiliser les ressources financières et matérielles suffisantes pour les investissements dans le reboisement à partir des mécanismes internationaux existants ;
 - Elaborer et adopter un mécanisme national de financement du reboisement ;
 - Subventionner les travaux de création et de gestion pour encourager les planteurs privés ;
 - Mettre en exergue les importants revenus cumulés que procurent les plantations forestières réussies ;
 - Arrêter et poursuivre effectivement les délinquants conformément à la législation forestière ;
8. Les grandes difficultés de lutte contre les ennemis des plantations
 - Mette à la disposition des planteurs des moyens efficaces et à moindre coût de lutte contre les grands ravageurs des arbres des plantations et des herbicides spécifiques et efficaces ;
 - Renforcer les actions d'IEC au niveau des communautés sur les causes, effet et surtout conséquences des feux de végétation et des incendies de plantations et appliquer effectivement les textes aux contrevenants
9. L'insuffisance du personnel d'encadrement technique des actions de reboisement

Poursuivre le recrutement, la formation et le recyclage du personnel forestier en mettant l'accent plus sur la qualité que la quantité

10. La faible implication des populations et des élus locaux

- Mettre en application le document de la nouvelle vision du reboisement
- Améliorer la cogestion des ressources forestières

11. Absence d'un programme national cohérent de la gestion des ressources naturelles

- Faire une évaluation des différentes actions de reboisement entreprises ;
- Passer de la génération des projets à une approche programme

VIII- Point des tentatives de réorganisation des actions de reboisement

8.1. Taxes

L'environnement juridique béninois de gestion des forêts et ressources naturelles comprend des textes nationaux et internationaux dont certains sont plus accentués sur la gestion des forêts. Il s'agit de :

- la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'Environnement en République du Bénin ;
- la Loi N° 93-009 du 2 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;
- la Loi N° 2002-016 du 18 Octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin ;
- la loi n°87-013 du 21 septembre 1987 et son décret d'application portant réglementation sur la vaine pâture en République du Bénin ;
- la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

Les principaux textes réglementaires relatifs à la gestion des Forêts/plantations :

- le Décret n° 82-435 du 30 décembre 1982 portant interdiction des feux de brousse et incendies de plantations en République Populaire du Bénin ;
- le Décret n° 89-398 portant approbation des statuts de l'office national du bois (O.N.A.B).est soumis aux dispositions de la Loi et à son Décret d'application.
- le Décret n° 96-27 du 02 juillet 1996, portant modalités d'application de la loi n° 93-009 ; du 02 juillet 1993, portant régime des Forêts en République du Bénin.
- le Décret N°85-291 du 02 juillet 1985 une journée nationale de l'arbre qui est célébrée le 1^{er} juin de chaque année ;
- l'Arrêté N° 589/ MAEP/ MEHU/D-CAB/SGM/DFRN/DE/SA du 24 mars 2005 portant nouvelle vision pour le reboisement au Bénin.

Le Bénin a également ratifié un certain nombre de conventions internationales visant des actions de reboisement et de conservation des ressources naturelles en vue de la protection de l'environnement. Il s'agit de la :

- Convention sur la lutte contre la désertification,
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel,
- Convention sur les changements climatiques,
- Convention sur la biodiversité.
- RAMSAR
- CITES et autres conventions

8.2. Documents stratégiques du secteur

Entre autres, il peut être cité les documents ci-après qui ont contribué à la réorganisation du secteur forestier en général

- Document de la Politique Forestière
- Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté (DSRP)
- Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP)
- Les Orientations stratégiques de développement pour la période 2006-2011

- Plan d'Action Environnemental (PAE)
- Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN),
- etc.

CONCLUSION

La présente communication a fait l'état des formations forestières artificielles du Bénin depuis la période coloniale jusqu'à ce jour. Elle a fourni des données sur les plantations existantes en 1960 c'est – à dire les reboisements d'essai du temps colonial à la suite desquelles beaucoup d'actions de reboisement ont été enregistrés. Mais celles existantes et productives se rapportent aux plantations domaniales de l'ex SNAFOR, de l'ONAB et celles réalisées par le Projet Plantation de Bois de Feu dans le Sud Bénin. Les domaines reboisés n'ont pas connu de réelles augmentations malgré la multitude de projets/programmes qui se sont succédé depuis les années 1980.

Beaucoup d'efforts semblent avoir été faits pour des actions de reboisement des Journées Nationales de l'Arbre et des Campagnes Nationales de 1985 à 2009 mais les résultats obtenus sont mitigés et cette stratégie mérite d'être sérieusement repensée. Par contre, cette pratique est certainement à la base d'un développement non négligeable de plantations privées qui dominant le paysage national même la qualité reste encore à améliorer.

Beaucoup de contraintes limitent la promotion des plantations forestières et méritent d'être levées en vue de leur permettre de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre la désertification et les effets néfastes des changements climatiques et à la préservation de la diversité biologique. Ainsi, il sera certainement nécessaire d'apporter des rajustements aux textes de réorganisation de la gestion des ressources forestières en général et au document de la nouvelle vision du reboisement en particulier et qui depuis quelques années fait une place de choix aux élus locaux.

Bibliographie

- Ministère de l'Agriculture et du Paysannat, 1960 Service des Eaux, Forêts et Chasses "Rapport Annuel" – Cotonou.
- FAO/PNUE/Bénin 1980 "Cartographie du couvert végétal et étude de ses modifications" - Système mondial de surveillance continue de l'environnement - Projet pilote sur la surveillance continue de la couverture forestière tropicale - basé sur les travaux de R. Baltaxe, J. Guellec et L. Okio - Rapport technique No. 1 - UN 32/6 (1102-75-005) – Rome.
- Rapport annuel DGFRN 2008.
- Rapport d'activités annuel 2009, PBF2.
- Rapport d'activités annuel 2009, PAGEFCOM.
- Rapport de mission : réception des travaux d'enrichissement PGFTR, 2008.
- Rapport de mission : réception des travaux d'enrichissement PGFTR, 2007.
- Rapport de consultant 2005: Evaluation et dynamique des plantations d'enrichissement dans les forêts classées de Tchaourou & Toui – kilibo et Ouémé Supérieur & N' Dali, SETEM, 88 pp.
- Rapport de mission 2008: Suivi des travaux d'enrichissement dans les massifs forestier des départements du Nord-Bénin, PGFTR, 7pp.
- Plans d'aménagement des plantations forestières des secteurs d'Agrimey, Djigbé, Toffo, Massi, Koto et Akpè

Annexe N° 4.3. Communication N°3 : Organisation actuelle des actions de reboisement

En optant, en juillet 1985, pour l'institutionnalisation au Bénin d'une Journée Nationale de l'arbre, notre pays visait essentiellement le freinage de la destruction de ses ressources forestières tout en garantissant, de façon permanente, la satisfaction raisonnable des besoins des populations en produits forestiers, en pâturage et en produits connexes.

Le bilan global après 24 ans d'exécution de ce programme annuel rigoureusement fixé au 1^{er} juin de chaque année et marquant le début de la campagne nationale de reboisement, affiche un effort louable de la part des populations, du gouvernement et de la société civile avec le soutien indéfectible des partenaires au développement et qui se traduit par :

- La réalisation d'importantes plantations privées et communautaires dans les zones de cultures avec des essences forestières et fruitières.
- L'enrichissement d'importants domaines dégradés surtout au niveau du domaine classé de l'Etat.
- La réalisation dans les agglomérations d'espaces verts, de plantations d'alignement et d'ombrage.
- La réalisation sous différentes formes de plantations de délimitations dans les forêts classées dans des domaines privés
- La promotion de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus pour les populations.

Malheureusement, l'apparition d'un nouvel environnement socio-politico-économique, d'une plus grande variabilité dans la demande des produits forestiers en même temps que dans l'accroissement des quantités demandées se combinant, annihile les acquis de tant d'efforts et de sacrifices.

C'est ce constat qui a motivé en 2005, de nouvelles réflexions engagées par toutes les parties concernées par ce constat qui se sont traduit par l'élaboration d'une nouvelle vision du reboisement en République du Bénin, prenant en compte tous les facteurs organisationnels limitant cette activité chez nous.

Par ailleurs, l'option du gouvernement d'opérer une révolution verte et d'engager la relance de l'agriculture imprimera au secteur forestier une nouvelle dynamique dans le reboisement à des buts multiples. La production de bois d'œuvre devra passer de 150.000 m³ en 2005 à 200.000 m³ en 2015. Celle de bois énergie connaîtra une augmentation de 503.140 Tonnes par an.

Les efforts consentis par les uns et les autres dans ce cadre ont permis de planter plus de 29.000 ha de plantation (FAO, 2006).

Pour sa part et de manière très spécifique la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin vient renforcer l'ensemble des textes juridiques et réglementaire en matière d'environnement. Elle donne un privilège aux collectivités locales en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement. En son article 94 elle, responsabilise la commune quant à la création, l'entretien des **plantations, des espaces verts et tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie.**

Les Conseils Communaux deviennent ainsi des décideurs des actions de reboisement à la base, aussi, ces derniers ne cessent de consentir des efforts pour la mise en œuvre des actions de reboisement initiées par les Communes elles-mêmes et des programmes/ projets conçus par l'Etat.

Mais malgré ces efforts à divers niveau le Bénin peine encore à maintenir l'équilibre de ses écosystèmes notamment à cause de.

- La mauvaise application de la législation et de la réglementation forestière en vigueur
- Une faible participation des populations dans le processus de gestion des ressources naturelles;
- Une mauvaise gestion des ressources forestières

De manière globale, un certain nombre de projets, programmes et actions de reboisement concourent à la réalisation des projections fixées pour 2015

1. Objectifs des actions de reboisement au BENIN

Le reboisement a pour but de créer et d'entretenir des peuplements de formations végétales de plus ou moins haute productivité capable d'entretenir un niveau de production pouvant couvrir les besoins établis dans différents domaines identifiés.

Les principales actions de reboisement au Bénin ont visé l'établissement et l'entretien d'une corrélation efficiente entre les superficies effectivement déboisées et celles planifiées pour l'être de façon à pouvoir non seulement, être en mesure de satisfaire durablement les besoins des usagers en produits et services forestiers et d'améliorer les revenus des populations (Document de politique forestière du Bénin 1994) ainsi que des fonctions et autres rôles des formations forestières.

Dans la présente communication:

- Le Colonel OUDE Assogba Pascal, Directeur du PAMF
- Le Colonel TANDJIEKPON M. André, Coordonnateur National de Bénin Initiative Cajou Africain (iCA)
- Maire de Klouékanmè

tenteront d'introduire un débat sur l'**organisation actuelle des actions de reboisement en cours au Bénin** selon l'ordre qui suit :

- **Point des approches méthodologiques en matière de reboisement au Bénin**
- **Initiatives locales et implication des communes dans les programmes et projets de l'Etat Central**

2. Point des approches méthodologiques en matière de reboisement au BENIN

Lorsqu'on analyse les différentes approches méthodologiques utilisées dans les actions de reboisement au Bénin, on note une certaine liberté dans le choix des approches. Mais ce qui pourrait être regrettable est que toutes les tentatives de marquer un arrêt pour choisir la ou les approches les plus appréciables n'ont jamais abouti.

Approches utilisées par le PBFII

En matière de reboisement le PBFII utilise une approche à deux dimensions :

- **Une dimension relative à une intervention directe dans les périmètres de reboisement en aménagement**

Elle paraît assez simple et se décline comme suit :

Dans cette approche, avant la campagne, les périmètres à reboiser sont déterminés et leurs superficies connues avec précision. Dès lors les essences à planter sont identifiées de même que les quantités par essence.

Le projet entre alors en négociation contractuelle avec les producteurs de plants autour des périmètres à reboiser. Ces derniers sont garant du processus de reboisement jusqu'à la mise en terre des plants suivi de un ou deux entretiens. Le PBFII ne réceptionne les plants qu'à la suite de la mise en terre et la réalisation de deux entretiens.

Une dimension relative à une intervention liée à la promotion du reboisement villageois

Elle peut être déclinée en un certain nombre d'étapes dont les plus importantes sont :

1. **Animation et sensibilisation des groupes cibles en faveur du reboisement** : Elle débouche sur l'expression et la collecte des besoins en plants.
2. **identification, sélection et formation des pépiniéristes pour la production de plants** : pour répondre aux besoins sur lesquelles le consensus est réalisé.
3. **Finalisation des clauses contractuelles et signature des contrats de production de plants** : Elle fixe les responsabilités et les engagements des parties contractantes.

Les avantages immédiats notés sont

- Gain de temps à consacrer à la réception des plants après l'étape de production en pépinière
- Gains des moyens qui devraient être engagés pour faire cette réception
- Non engagement de la responsabilité du projet pour les pertes en plants en pépinière, au cours des chargements, au cours du transport, au cours des déchargements et cours et après la plantation
- Non engagement de la responsabilité du projet pour les pertes en plants liées au mauvaises techniques et mauvaises pratiques de mise en terre des plants.
- Non engagement de la responsabilité du projet pour les pertes en plants éventuellement liées aux aléas climatiques

Approches utilisées par le PGFTR

Les actions engagées dans le cadre du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains et qui concerne notre préoccupation de ce jour s'articulent principalement autour des forêts classées dotées ou non de plan d'aménagement. Elles concernent trois grandes préoccupations:

1. Aménagement des forêts et périmètres de reboisement dotés de plans d'aménagement ;
2. Accompagnement des actions de reboisement des populations ;
3. Organisation des Journées Nationales de l'Arbre.

Une approche méthodologique en trois volets est utilisée:

- Enrichissement des forêts à partir de transects d'enrichissement : aujourd'hui abandonné au profit du suivant
- Enrichissement par placeaux installés dans les trouées.
- Réalisation de plantations en plein et de plantations d'alignement dans les terroirs de même qu'à l'intérieur et autour des infrastructures socio-communautaires (écoles, centres de santé, Mairies, etc....).

(Consulter en annexe 1 le bilan des réalisations des JNA et des CNR de 1985 à 2008)

Approches utilisées par le PAGEFCOM

Entre autres éléments relevant des objectifs du PAGEFCOM, il faut retenir pour ce qui nous concerne la **contribution à la gestion durable des ressources forestières**

A cet effet, le PAGEFCOM utilise une approche multidimensionnelle se focalisant sur des interventions au niveau :

- de la Commune par la création de forêts communales et l'enrichissement des forêts naturelles du domaine forestier communal
- des communautés locales par l'enrichissement et l'aménagement des forêts sacrées et,
- individuels par la promotion du reboisement individuel

L'approche du PAGEFCOM s'appuie sur un certain nombre d'intrants dont :

- *Des critères d'éligibilité des planteurs bénéficiaires des interventions du PAGEFCOM*

Les bénéficiaires des actions du PAGEFCOM sont soumis à des critères préalablement bien élaborés. Ainsi, faudra-t-il répondre positivement entre autres critères à ceux qui suivent :

- Pour les forêts communales, disposer et en donner la preuve, d'un espace sécurisé d'une superficie minimale définie.
- Pour les forêts sacrées, disposer d'une forêt répondant aux critères de forêt de cette catégorie et couvrant une superficie minimale établie ; surtout manifester la volonté d'être accompagné dans ce domaine

- Pour les individuels, disposer et en donner la preuve, d'un espace sécurisé d'une superficie minimale définie ; prouver sa participation aux activités de promotion de reboisement dans la ZIP ; prouver sa capacité à contribuer aux ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet et disposer d'une situation foncière stable
- Pour tous les niveaux, appartenir à la zone d'intervention du Projet ;

- *Des critères de sélection des pépiniéristes.*

Pour s'assurer la performance des résultats visés, le PAGEFCOM doit se garantir l'assurance de la production des plants de bonne qualité et celle de pouvoir disposer des plants à bonne date. C'est à cet effet qu'il a élaboré des critères conséquents et prédéfinis dont les principaux sont énumérés en annexes 2.

- *La cession des plants au PAGEFCOM*

Elle est propre au PAGEFCOM

- ✓ Pour les plantations communales ou communautaires ainsi que pour l'enrichissement et l'aménagement des forêts sacrées la cession est gratuite
- ✓ Pour les planteurs privés la cession des plants fait l'objet d'un traitement différencié qui a connu une évolution améliorée entre 2007 et 2009 :
- En 2007, les plants étaient cédés à 10 francs (tout sexe confondu) ;
- En 2008 ils sont gratuits pour les femmes éligibles mais cédés à 05 francs le plant pour les hommes.

Ces mesures ont permis au PAGEFCOM d'atteindre les niveaux de réalisation de plantations de 80% en 2007 et 245% en 2008. (Cf. annexe 3 et 4)

Approches utilisées par le PSRRT

Le PSRRT appuie la campagne de reboisement dans les 77 chefs lieux des communes du Bénin.

Les plants sont acquis au début de la campagne et mis à la disposition des mairies par le programme. Les sites de plantations sont identifiés en collaboration avec les élus locaux ainsi que des jeunes locaux sans emploi. Ces derniers sont contractualisés par le programme pour la mise en terre, l'entretien et le suivi des plants mis à leur disposition.

Le deuxième volet du programme consiste à utiliser des plantes légumineuses (mucuna, gliricidia, acacia auriculiformis, etc.) pour restaurer la fertilité des sols dégradés.

Approches utilisées par le PAMF

Le PAMF a développé une approche de reboisement tridimensionnelle dont deux sont liées à l'aménagement des massifs forestiers et une à la promotion des plantations privées et des plantations communautaires.

Dimension de l'approche de reboisement liée à l'aménagement des massifs forestiers

Elle vise :

- la restauration des zones dégradées par des « plantations d'enrichissement » avec des essences autochtones de valeur.
- la production de bois d'œuvre, bois énergie ou bois de service par la réalisation de plantations en plein souvent à la périphérie des forêts.
- La préservation de la diversité biologique

Dimension liée aux plantations d'enrichissement

Elle s'opère dans des placeaux "**flottants**" avec des essences locales à valeurs économiques confirmées. Elle devrait permettre de doubler les possibilités des massifs traités en 50 ans. Elle garantit par la disposition serrée de plants en bouquets surtout la protection et le développement des plants

ainsi qu'une plus grande chance de survie de ceux-ci même dans le cas où les entretiens ne seraient pas réguliers.

La taille d'une placette d'enrichissement est une figure régulière, autant que possible carrée ou rectangulaire constituée d'unités de 25 ha chacune. Les dispositifs les plus utilisées sont :

- les rectangles de 2 x 3 unités, soit 6 x 25 ha = 150 ha
- les carrés de 3 x 3 unités, soit 9 x 25 ha = 225 ha
- les rectangles de 3 x 4 unités soit, 12 x 25 ha = 300 ha
- les carrés de 4 x 4 unités, soit 16 x 25 ha = 400 ha.

(Voir figure en annexe 5)

Dimension liée à la réalisation des plantations en plein

Elle vise:

- La reconstitution rapide d'une formation végétale dans une zone dégradée,
- La production de bois d'œuvre, bois énergie ou bois de service,
- la promotion de changement de comportement vis-à-vis de la nature et de ses ressources.

Dimension de reboisement liée à la promotion des plantations privées

Elle se réalise exclusivement dans les villages de la ZIP. Le PAMF intervient à deux niveaux :

- subvention du prix du plant à hauteur de 75 % et 85 % du coût de production des plants. (entre 65 F et 75 F (sachet inclus) et 20 F le stump de teck,
- assistance technique pour l'installation des plantations communautaires et privées. (préparation, piquetage, mise en terre).

A partir de la deuxième année du projet il est mis en place un système de contrat de production de plants destiné à la réalisation de plantations en zone tampon au bénéfice des CVDD

L'approche méthodologie se décline donc en 03 étapes à savoir :

1) Sensibilisation des Bénéficiaires

Pour préciser l'intension de création des plantations communautaires par le PAMF ainsi que les conditions à remplir pour en bénéficier par trois canaux:

- la lettre circulaire adressée aux structures locales (administrative et traditionnelles)
- le communiqué radio diffusé dans les radios communautaires de la ZIP,
- les réunions de sensibilisation tenues par les agents de terrain du projet et CPEF.

2) Recensement des demandeurs de plants

Les demandeurs de plants (individuels, associations, groupements, structures non gouvernementales) doivent remplir les conditions suivantes :

- Adresser une requête au PAMF en précisant des objectifs de la plantation, la quantité des plants demandée par espèce, la superficie minimale (en hectares) à reboiser, le positionnement du site dans la ZIP et les écartements préconisés ;
- Détenir les preuves de propriétés ou l'autorisation écrite du propriétaire terrien des terres à reboiser (pour les personnes morales);
 - le site doit convenir réellement au type de plantation demandé ;
- accepter les conditions de collaboration du PAMF (signature de convention, transport des plants/stumps, entretiens et protection des plantations installées);
- exhiber les preuves du versement du montant de la contribution à l'acquisition des plants (5F par stump de teck ou 10F par plant en pot)

Les Intérêts immédiats notés

- ramener dans leurs milieux les essences de valeur qui se raréfient.
- détourner les utilisateurs de certains produits forestiers des formations naturelles
- accélérer la régénération naturelle
- augmenter la valeur économique des formations végétales en place
- maintenir la diversité biologique
- éveiller chez les acteurs locaux le sens de l'entrepreneuriat forestier

Approches utilisées par L'ONAB

L'ONAB occupe une place non négligeable dans la stratégie nationale de reboisement essentiellement basée sur la promotion du reboisement à tous les niveaux notamment en matière de réalisation des plantations domaniales de bois d'œuvre de Djigbé, Toffo, Agrimey, Lama et plus tard des périmètres de reboisement des plantations de bois énergie de Ouèdo, Pahou et Sèmè. Comme presque partout ailleurs, les résultats ont été en deçà des projections.

2-Le reboisement à l'ONAB

Prenant en compte la participation des populations aux actions de reboisement à l'ONAB on distingue deux périodes : la période de 1983 à 1996 marquée par des activités de reboisement à grande échelle exécutées en régie par les agents forestiers. La 2^e période (de 1996 à nos jours) se distingue par une participation effective des populations aux processus de gestion de l'Office.

Au cours de la 1^e période, les grands travaux (abattage arbres, andainage, défrichage, labour, billonnage et préparation des sols) étaient mécanisés. Les interventions des populations se réduisaient à ceux des ouvriers et ouvrières dans les travaux de pépinière et de sous traitants pour la gestion des plantations.

A partir de 1996 : démarrage du processus de gestion participatif. A cet effet une Cellule d'Encadrement de la Participation est mise en place pour accompagner les populations. Ainsi, les COGEPAF sont nés et travaillent aux côtés des structure de l'ONAB à différent niveau du processus de gestion de ses plantations (sensibilisation, débardage , façonnage et vente des produits de 1^{ère} et 2^{ème} éclaircies ; exploitation des rémanents et des éclaircies ainsi que des coupes préparatoires et de régénération,

Les sous-traitants sont des prestataires de services organisés au sein de la population agréés à l'ONAB. Ils interviennent directement dans le processus de reboisement au niveau de la fourniture de semences forestières la production de plants; la réalisation des plantations ; le désherbage manuel, les coupes d'éclaircies et de régénération ; le gardiennage des plantations ; l'ouverture des pare-feux périmétraux.

3. Quelques initiatives locales et implication des communes dans les programmes et projets de reboisement de l'Etat central

A partir de l'adoption de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin l'ensemble des textes juridiques en matière d'environnement s'est trouvé renforcé. Cette loi donne plus de privilège aux collectivités locales en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement. Plus spécifiquement en son article 94, elle responsabilise la commune quant à la création et l'entretien des **plantations, des espaces verts et tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie.**

Les Conseils Communaux deviennent ainsi des décideurs des actions de reboisement à la base. Depuis, ces derniers n'ont cessé de consentir des efforts pour la mise en œuvre des actions de reboisement initiées par les Communes elles-mêmes et des programmes/ projets conçus par l'Etat.

Cadre juridique de la politique nationale de reboisement

La protection de l'environnement est apparue comme une préoccupation majeure de l'Etat central. Cette volonté politique s'est traduite notamment par la mise en place d'un puissant arsenal juridique comportant des lois, conventions, règlements, décrets, arrêtés et décisions dont les principaux peuvent être consultés en annexes 6.

Structures de gestion des ressources naturelles

La structure la plus impliquée en matière de gestion des ressources naturelles au Bénin est la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles Sa principale mission est la gestion durable des ressources naturelles.

A ce titre, elle exerce les fonctions suivantes :

Pilotage sectoriel (définition des politiques, élaboration des stratégies, coordination, planification, suivi et contrôle de la mise en œuvre du dispositif juridique et suivi évaluation du sous-secteur forestier et des activités des structures qui y interviennent ;

- Maîtrise d'ouvrage dans le secteur;
- Etude et constitution du domaine classé de l'Etat ;
- Préservation, restauration et gestion du domaine protégé de l'Etat avec la participation des populations ;
- Assistance technique aux particuliers et aux collectivités
- Recherche et négociation des financements.

4- Politiques nationales de gestion des ressources naturelles

Le document de politique nationale et le programme de développement forestier du Bénin adoptés en 1994 constituent le cadre formel dans lequel doivent désormais s'insérer tous les Plans de Développement et Programme d'Actions relatifs au domaine forestier

L'objectif global de la politique forestière est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations du Bénin en favorisant le développement durable. Le contenu de cette politique se base sur le constat de la forte dégradation des ressources naturelles et forestières en particulier, d'une série d'insuffisances dans la connaissance et dans la gestion de ces ressources et de la nécessaire collaboration entre tous les intervenants. Elle se propose de :

- **Assurer la pérennité du patrimoine forestier national ;**
- **Intégrer la gestion des ressources forestières aux autres politiques sectorielles.**

Sa mise en œuvre s'appuie sur le renforcement du cadre institutionnel et la responsabilisation des acteurs de la gestion des ressources forestières.

La mise en œuvre de la politique de reboisement a favorisé le développement de nouvelles activités génératrices de revenus pour les populations telles que : la production de plants, la récolte et la commercialisation des semences forestières et fruitières, la vente de terreau, la plantation ; leur entretien et l'exploitation forestière (bois de service, bois énergie, bois d'œuvre faune et ressources connexes). Cependant, tous ces efforts entrepris n'arrivent pas à compenser le rythme de dégradation qui s'observe de jour en jour à cause des besoins multiples (terres agricoles, pâturages, bois énergie, bois d'œuvre, etc...). Ceci a conduit à adopter une nouvelle vision pour le reboisement

Nouvelle vision pour le reboisement au Bénin

Elle met sur la foresterie urbaine, la foresterie rurale et la stratégie de production et de consommation de plants Elle prévoit entre autres, l'institutionnalisation au niveau national d'un concours pour primer les communes, collèges, universités, centres de formation, écoles et corps organisés ayant réalisé les meilleures plantations de l'année.

Implication des communes dans les programmes et projets de l'Etat central

- Implication à l'élaboration et à la validation des avants projets de textes réglementaires à travers des séminaires, ateliers et fora ;
- Implication des Communes dans la mise en œuvre des programmes et projets visant la protection de l'environnement:
 - Programme d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM) ;
 - Projet "Bois de feu / Phases I & II" ;
 - Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, de Wari Maro et des Monts Kouffé (PAMF) ;
 - Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) ;
 - Programme de Gestion des Terroirs et ressources Naturelles (PGTRN) ;
 - Programme de Conservation et de Gestions des Ressources Naturelles (ProCGRN) ;
 - Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT) ;
 - Stratégie Nationale de Développement Durable (Septembre 2005) ;
 - Institution des journées nationales de l'arbre ;
 - Institution des journées mensuelles pour un environnement sain avec proposition d'importants prix à décerner aux communes les plus méritantes par l'Etat Central ;
 - Institution des campagnes mensuelles de salubrité.

Initiatives locales

- L'inscription dans les plans communaux de développement des programmes, projets et actions de protection de l'environnement ;
- Prise des arrêtés communaux portant application des décrets d'application de la loi cadre sur l'environnement ;
- Création par arrêtés communaux des clubs scolaires environnementaux afin de donner le réflexe adéquat aux générations montantes ;
- Diverses initiatives dans le cadre de l'organisation des activités des journées nationales de l'arbre ;
- Diverses initiatives dans le cadre des journées mensuelles pour un environnement sain avec obtention de divers et importants prix décernés par l'Etat Central ;
- Diverses initiatives dans le cadre de l'organisation des campagnes mensuelles de salubrité ;
- Signature des contrats avec les ONG locales dans le cadre de la protection de l'environnement ;
- Réalisation des émissions radiophoniques sur la protection des ressources naturelles;
- Organisation des séances /campagnes de sensibilisation des populations ;
- Organisation des séances de Communications pour un Changement de Comportement (CCC) ;
- Création et entretien des plantations communales ;
- Création et entretien des plantations au niveau des arrondissements ;
- Création et entretien des plantations scolaires ;
- Plantation d'arbres le long des artères des agglomérations avec l'appui de l'Etat central, des partenaires techniques et financiers et sur fonds propre des communes ;
- Appui aux jeunes pépiniéristes ;
- Fourniture de plants à des planteurs privés avec l'appui de l'Etat Central, des partenaires techniques et financiers et sur fonds propre des communes.
- Visites d'échanges entre Communes au sujet des plantations communales.

Acteurs

- Etat Central à travers les directions techniques et les institutions centrales et déconcentrés;
- Partenaires techniques et financiers ;
- Conseils Communaux (Maires, Adjointes au Maire, Chefs d'Arrondissement et les autres conseillers communaux) et Personnels/ Mairies ;
- Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- Confessions religieuses ;
- Populations en général.

Difficultés

- Le faible pourcentage des différents montants en 2008 et en 2009 du FADeC par rapport au budget général de l'Etat malgré l'importance des exigences locales en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement et des différents transfert de ressources prévues par la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;
- Le manque de personnel qualifié au niveau des administrations communales pour assurer des services conséquents aux populations ;
- Le faible taux de mobilisation des ressources propres des communes pour mener des actions de protection de l'environnement et toutes autres actions de développement;
- La non maîtrise par les populations des conséquences négatives pouvant découler de la non protection des *ressources naturelles*.

Perspectives

- réorienter et redimensionner le programme national de vulgarisation en matière de reboisement ;
- mettre de l'ordre dans le système d'exploitation des forêts et de leurs ressources ;
- Poursuivre les sensibilisations de proximité ;
- Transférer effectivement les ressources subséquentes aux communes, conformément aux lois sur la décentralisation ;
- Poursuivre les actions déjà entreprises pour la prise de conscience accrue par certains conseils communaux *et acteurs à la base*.

Conclusion

Chaque année, d'importantes superficies sont reboisées sur l'ensemble du territoire national ; mais malheureusement les résultats enregistrés dans de nombreux cas d'initiatives de reboisement ne sont pas à la hauteur des projections et n'encouragent pas souvent à poursuivre dans cette voie. Les plantations réalisées ne bénéficient pas toujours ni de l'entretien requis, ni du suivi exigible. Dans la quasi-totalité des cas, aucun plan de gestion ne les accompagne.

Pour que les programmes de reboisement soient viables, ils doivent satisfaire à un minimum de critères aussi bien techniques, écologiques que socio économiques.

Les plus importantes sont les suivants :

- le programme national de reboisement doit être en pleine harmonie avec la politique générale de gestion des terres, qu'elle soit formulée au niveau régional, national ou local ;
- les projets de reboisement doivent bénéficier d'un suivi régulier et de plan de gestion et d'utilisation des produits ;
- le reboisement communautaire doit être une priorité mais il ne doit pas empêcher les programmes de plantations domaniales ;
- la conception des programmes de reboisement doit désormais être en concordance avec la nouvelle vision du reboisement et les nouvelles orientations en matière d'aménagement et de gestion des forêts ;

- L'élaboration et la mise en œuvre de l'**Agenda 21 local** et du Document de Stratégie Locale de Développement Durable (**DSLDD**) doit s'intégrer à chaque plan de Développement local
- L'adoption d'un Plan Communal Annuel d'Actions de Reboisement plus performant doit être réalisé pour chaque commune et opérationnalisé (**PCAR**);
- la Journée Nationale de l'Arbre et la Campagne Nationale de Reboisement doivent être repensées en vue de leur renforcement et de leur redimensionnement

La stratégie nationale de reboisement doit répondre aux préoccupations suivantes :

- Qui doit faire quoi le long du processus ?
- Qui doit planter quelles essences?
- Dans quel but ?
- Où?
- Quand ?
- Comment?
- Suivant quel programme ?
- et avec quel suivi par qui ?

Toutes ces interrogations posent les pertinents problèmes i) des objectifs de reboisement, ii) du cadre institutionnel, iii) des techniques de reboisement, iv) du choix des essences et v) du choix des sites de reboisement, ou l'affectation des terres au reboisement vi) des moyens et modes d'accès aux semences forestières, fruitières et agro forestières, vii) des acteurs y compris les partenaires au développement à impliquer, viii) de l'amélioration des méthodes et techniques de plantation, ix) du renforcement des capacités des différents acteurs, x) du suivi évaluation des actions et de l'impact du reboisement sur le couvert végétal, les conditions de vie des communautés locales et la croissance économique du Pays.

Tableau Récapitulatif des Journées Nationales de l'Arbre et des Campagnes Nationales de Reboisement de 1985 à 2008

Année	Nombre de plants mis en terre		Total plants	Total superficie (ha)
	JNA	CNR		
1985	173552	1106950	1280502	1106
1986	297823	1382653	1680476	2006
1987	309023	2443945	2752968	3546
1988	374183	2960368	3334551	4295
1989	296131	1873877	2170008	2718
1990	152193	1629349	1781542	2172
1991	316820	2098787	2415607	3016
1992	258231	1878236	2136467	2871
1993	163206	1735279	1898485	2518
1994	676729	3592501	4269230	5212
1995	297659	3367233	3664892	4885
1996	178637	4378931	4557568	5564
1997	254786	3117342	3372128	4323
1998	127572	3779870	3907442	4596
1999	93569	4059392	4152961	5191
2000	85821	3287992	3373813	4217
2001	130443	2213979	2344422	3384,7
2002	171545	4421819	4593364	3393,63
2003	184466	5856611	6041077	5814,448
2004	277344	3610005	3887349	3450,037
2005	170801	3907788	4078589	4126,138
2006	136278	3536810	3673088	4095,68
2007	149120	4345759	4494879	3420,56
2008	91945	9282928	9374873	5770,188
Totaux	5367877	79868404	85236281	91691,381

Principaux critères de sélection des pépiniéristes

- Remplir les conditionnalités de l'appel à manifestation,
- veiller au respect des conditions de bonne conduite d'une pépinière ;
- Etre dans les zones d'intérêts du Projet pour la campagne courante;
- Etre soi-même un producteur de plants et en donner les preuves ;
- Disposer d'eau de bonne qualité sur son site et en permanence ;
- Accepter de déplacer en cas de besoin sa pépinière à proximité du site de plantation
- Disposer d'un site de pépinière accessible en toute période de l'année ;
- Privilégier les femmes ou groupements de femmes productrices de plants;
- Avoir un seul lieu de production;
- Etre libre de tout engagement en matière de production de plant vis-à-vis d'un autre Projet ;

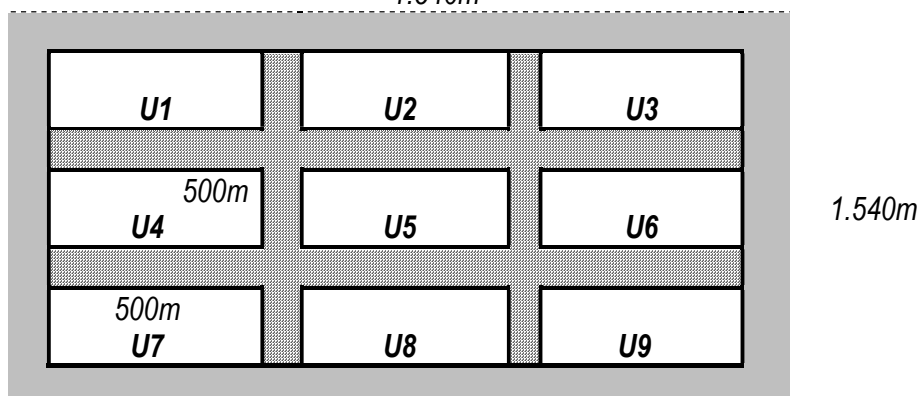
Rappels de quelques prévisions et réalisations du PAGEFCom de 2007 à 2009

Années	Prévisions (ha)	Réalisation (ha)	%	Cession des plants
2007-2012	1000			
2007	100	80	80	Forfait de 10 F CFA/ plants tout sexe confondu
2008	300	736	245	Forfait de 05 F CFA/plants uniquement pour les hommes
2007-2008	400	816	204	
2009	300			

Point au 30 septembre 2009 se présentait comme suit :

N°	Désignation	Prévisions	Réalisations	Observations
	Production de plants		10.722.193 plants	
	Plantations communales		3.069 ha	Dans 07 communes
	Plantations privées		1243 ha	
	Forêts sacrées enrichies		53 forêts sacrées	
	Enrichissement de forêt naturelle		6.501 ha	

Présentation d'une unité d'enrichissement d'un tenant de 225 ha
1.540m



Légende

- : Pare-feu (10m de large dont 3m dégagés et 7m nettoyés) sur 6.120m
- : Coupe-feu (nettoyé sur 10m de large) sur 6.040m
- : Plantation en ligne (écartement 10 m) avec du *Khaya senegalensis*
- Ux : Numéro de l'unité

Arsenal juridique Béninois en matière de foresterie et d'environnement

Les conventions internationales sur la protection de l'environnement :

- Convention sur la Diversité Biologique, le 30 Juin 1994 ;
- Convention - Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le 30 Juin 1994 ;
- Convention des Nations – Unies sur la Lutte contre la Désertification, le 29 Août 1996;

Les lois et règlements nationaux :

- Constitution du 11 décembre 1990 ;
- Loi cadre sur l'environnement (loi n°98-030 du 12 février 1999) ;
- Loi n°97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- Loi n°93-009 du 02 juillet 1993, portant régime des forêts en République du Bénin
- Loi n°2007-03 du 16 octobre 2003, portant régime foncier rural en République du Bénin ;
- Charte Nationale sur la Gouvernance Environnementale avec son décret d'approbation (décret n°2004-273 du 12 mai 2004) ;
- Décret portant application de la loi cadre sur l'environnement ;
- Décret n°85-291 du 02 juillet 1985, relatif à l'institution de la Journée Nationale de l'Arbre (1er juin de chaque année) ;
- Décret N°87-015 du 21 septembre 1987, portant code d'hygiène en République du Bénin ;
- Décret n°82-435 du 30 décembre 1992 portant interdiction des feux de brousses et incendies de plantations en République du Bénin ;
- Décret N°97-624 du 31 décembre 1997, portant structure, composition et fonctionnement de la police sanitaire ;
- Agenda 21 National (élaboré et adopté en 1997) : document de politique nationale de développement durable.
- Décret n° 96-271 du 2 juillet 1996 portant modalités d'application de la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;
- Décret N°2001-096 du 20 février 2001 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Police Environnementale;
- Décret N°2003-332 du 27 août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin ;
- Arrêté interministériel n°589/MAEP/MEHU/D-CAB/SGM/DFRN/DE/SA du 24 mars 2005 relatif à la nouvelle vision pour le reboisement au Bénin.
- Différents arrêtés communaux portant application des décrets d'application de la loi cadre sur l'environnement.

Annexe N°4.4. Communication N°4 : Proposition de stratégies de mobilisation et de financement durable des acteurs pour les actions de reboisement ;

Introduction

La dégradation croissante du couvert végétal au Bénin couplée à la faible potentialité forestière du pays a conduit à la formulation et l'actualisation de stratégies, politiques et actions visant à inverser la tendance. La résultante de toutes ces initiatives traduites pour la plupart en projets et programmes porte sur le reboisement. C'est donc dans ce cadre qu'il y a eu la réalisation des plantations domaniales de bois d'œuvre de Djigbé, de Toffo, d'Agrikey et des périmètres de reboisement puis plus tard des plantations de bois énergie de Ouèdo, Pahou, Toffo et Sèmè. L'institution depuis 1985 des Journées Nationales de l'Arbre et des campagnes nationales de reboisement entre dans le cadre desdites stratégies. Malgré les efforts consentis depuis plus de deux décennies, une analyse des acquis montre que les objectifs sont encore loin d'être atteints.

Les actions de reboisement menées ou en cours souffrent de cohérence et de suivi tant dans leur mise en place que dans leur gestion de la part des différents groupes d'acteurs. En effet, il reste l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'assurance de la durabilité des actions en tenant compte des diverses contraintes d'ordre socioéconomique, politique et environnementale. Cette situation est due à plusieurs facteurs qui méritent d'être analysés pour remettre le reboisement dans son esprit de départ celui de contribuer efficacement à la gestion durable des ressources forestières.

Le diagnostic synoptique de cette situation montre que la plupart de ces actions de reboisement menées et même en cours souffrent d'incohérence dans le suivi, la continuité et ne sont pas entretenues par une vision de pérennisation tant dans leur mise en place ainsi que dans leur gestion courante.

L'une des principales raisons qui semblerait justifier une pareille situation serait ce manque d'engagement et de détermination de tous les différents acteurs impliqués de près ou de loin dans ces actions de reboisement.

Pour ce faire, la mobilisation effective de tous les différents groupes d'acteurs s'avère indispensable et nécessite la proposition de nouvelles stratégies appropriées et respectueuses des normes internationales requises et des réalités socioculturelles. Ce document vise donc à proposer des stratégies de mobilisation des acteurs pour les actions de reboisement tenant compte des acquis, contraintes et faiblesses de la mise en œuvre des pratiques actuelles.

Ce document fait dans un premier temps, une analyse des stratégies de mobilisation des acteurs expérimentées au Bénin et propose ensuite de nouvelles stratégies de mobilisation qui tiennent compte des leçons apprises des précédentes. Enfin, les possibilités de financement durable du secteur sont présentées.

1-Définition de quelques concepts

Il est important de définir les concepts clés qui serviront de base à la compréhension du document.

1.1-Le reboisement

On entend par reboisement toute opération qui consiste à restaurer ou créer des zones boisées par des moyens naturels ou artificiels et pour des buts variés liés aux diverses fonctions de la forêt. En effet, ce concept prend en compte les efforts de reboisement en terroirs, de création de plantations domaniales, communales, communautaires ou individuelles, d'enrichissement en *forêts, de reforestation, etc.*

1.2-La mobilisation des acteurs

La mobilisation désigne une coordination des activités des membres d'un groupe avec pour but de changer une situation, en un sens favorable au groupe, selon ses valeurs et ses motivations. Il s'agit donc d'une association de capacités et d'énergie en vue d'obtenir un résultat positif. Pour ce faire, les acteurs doivent tout d'abord développer une vision commune, en partageant les mêmes buts et des intérêts communs et ensuite, s'opposer fermement aux groupes concurrents, ce qui suppose une forte solidarité interne et avoir conscience des enjeux de leurs actions et de leur finalité. La mobilisation des acteurs nécessite donc au prime abord une participation à la prise de décisions qui sous entend une participation active des acteurs à l'identification des enjeux, à la formulation, l'exécution et le suivi des politiques, stratégies et activités consensuellement définies.

Mobiliser les acteurs pour les actions de reboisement nécessite donc que les acteurs concernés soient clairement identifiés, que les objectifs soient partagés et admis de tous.

2-Identification et rôle des groupes d'acteurs impliqués dans les actions de reboisement au Bénin

Les actions de reboisement mobilisent plusieurs acteurs allant du niveau local au niveau international.

2.1- A l'échelle internationale et régionale

Les partenaires techniques et financiers et les différentes conventions ratifiées par le Bénin facilitent le processus de mobilisation de ressources et d'expertise pour les actions de reboisement à l'échelle nationale.

En termes de coopération internationale multilatérale et bilatérale en matière d'environnement on peut citer la Banque Mondiale, la BADEA, la BAD, l'Agence Française de Développement, la GTZ, la KfW, la DANIDA, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, la Coopération Technique Belge, etc. Pour ce qui est des conventions, quatre principales conventions sont à considérer quant on aborde les questions de reboisement à savoir : La Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention sur les Changements Climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur les zones humides, habitats des oiseaux (RAMSAR).

2.2- A l'échelle nationale

Plusieurs niveaux sont à distinguer à savoir les structures étatiques, les structures non étatiques à savoir ONGs, sociétés privées, les associations d'usagers du bois, etc., et enfin les communautés et groupements professionnels à la base.

2.2.1- Les structures étatiques

2.2.1.1- Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)

La première structure étatique concernée par les actions de reboisement est le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) dont l'objectif global est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et durable de l'environnement et des ressources naturelles, source de création de richesse et de bien-être aux populations ». Pour réaliser cet objectif, les objectifs spécifiques à court et à moyen termes définis se présentent comme suit : (a) contribuer au développement économique durable par une maîtrise de la dégradation de l'environnement et la promotion d'emplois à travers le développement de meilleures pratiques de gestion et de production ; (b) réduire le rythme de dégradation des ressources forestières (flore et faune) (c) assurer la gestion durable et la conservation de la biodiversité des aires protégées et des écosystèmes fragiles et (d) améliorer les performances du Ministère. Pour ce faire, le MEPN s'appuie sur ses directions techniques et centre et offices sous tutelle à savoir :

A- La Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles.

Elle est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies et politique nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles. Elle intervient sur toute l'étendue du territoire à travers ses structures déconcentrées à savoir l'Inspection Forestière, la section communale et les postes forestiers dans le reboisement afin de permettre la restauration des forêts à l'échelle nationale.

La Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles est appuyée dans son fonctionnement par des projets et programmes qui sont sous sa tutelle. Il s'agit du Programme de Gestion des Forêts et des Terroirs Riverains (PGFTR), du Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN), du Programme d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffés et de Wari Maro (PAMF), du Projet d'Aménagement et de Gestion des Forêts Communales (PAGEFCom), du Projet Bois de Feu phase II (PBFII) et du Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT).

En plus de la DGFRN, il existe dans le sous secteur forestier un Office et des Centres, à savoir :

B- L'Office National du Bois (ONAB),

Cet office assure la gestion de plantations domaniales de teck dans les forêts classées d'Agimey, de Toffo, de la Lama, de Djigbé et de Bonou

C- Le Centre National de Télédétection, de la Surveillance du Couvert forestier et de Cartographie Environnementale (CENATEL)

Il est responsable de la surveillance continue des écosystèmes par l'utilisation de la télé interprétation et de la cartographie thématique et à ce titre peut informer sur les zones dégradées devant être priorisées en matière de reboisement ;

D- Le Centre d'Etudes, de Recherche et Formation forestières (CERF).

Ce centre a pour rôle de fournir un appui conseil sur des bases scientifiques pour la gestion des difficultés et contraintes liées aux actions de reboisement à l'échelle nationale.

D'autres Ministères interviennent également en matière de gestion des ressources naturelles. Il s'agit de :

2.2.1.2- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

Ce ministère encadre les communautés à la base pour la mise en place de plantations d'espèces à valeur économique comme l'anacardier et pour la promotion de certaines essences à usages multiples comme le karité et le néré.

2.2.1.3- Ministère de la Santé Publique.

Le ministère de la santé publique, à travers le Programme National de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle (PNPMT) intervient dans le reboisement à travers la création de jardins de plantes médicinales.

2.2.1.4- Ministère de l'Energie

Ce ministère s'implique dans la fourniture de bois – énergie à travers le Projet de Fourniture de Services d'Energie (GERBES / PFSE). Ce projet contribue à l'offre effective de possibilités élargies de choix et de confort en énergies domestiques aux ménages urbains et ruraux, à la rationalisation de la consommation des combustibles domestiques, et à la réduction de la pression sur les ressources naturelles, à travers la réforme du secteur et le renforcement du rôle du secteur privé.

2.2.1.5- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ce ministère développe des travaux de recherche pour rendre disponible des itinéraires techniques pour des espèces utilisées dans le reboisement à l'échelle nationale.

2.2.2- Structures décentralisées

2.2.2.1- Les Mairies des villes à travers les Directions des Services Techniques et la Commission des Affaires Environnementales et Domaniales

Les Mairies interviennent dans le reboisement conformément aux plans de développement des Communes et aux Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes (PDC, SDAC).

En ce qui concerne la foresterie urbaine, l'objectif visé est de rendre les villes vertes à travers le reboisement des artères, des carrefours, des jardins publics les terre pleins centraux (TPC), et des espaces verts.

Pour ce faire, elles contractualisent avec des entreprises pour assurer l'entretien de ces espaces. Les mairies interviennent également dans les campagnes de reboisement et la célébration de la journée de l'arbre en collaboration avec les structures déconcentrées de la DGFRN.

2.2.3- Structures non étatiques

Les Organisations Non Gouvernementales jouent un rôle primordial dans les activités de reboisement à l'échelle nationale à travers la mise en œuvre de projets en collaboration avec des partenaires techniques et autorités communales et locales basées sur le reboisement de différents types d'écosystèmes (forêts, jachères, mangroves, etc.)

2.2.4- Les confessions religieuses

Plusieurs confessions religieuses s'investissent dans la mise en place de plantations pour des usages spécifiques autour des églises, monastères, évêchés, mosquées, etc. Aussi, les dignitaires de cultes traditionnels contribuent à la conservation et à l'aménagement des forêts sacrées.

2.2.5- Les particuliers

Dans cette catégorie d'acteurs se retrouvent plusieurs agents permanents de l'état ou autres particuliers qui reconnaissent la valeur de l'arbre et s'y investissent tôt dans l'optique de préparation conséquente de la retraite.

2.2.6- Les Communautés locales, groupements villageois, coopératives et associations

Il s'agit ici des populations à la base qui s'organisent avec ou sans l'appui de l'administration et des ONGs autour des actions de reboisement. Selon les objectifs et secteurs d'activités des populations (guérisseurs, éleveurs, agriculteurs, commerçants), des plantations d'espèces à valeur économique (karité, anacardier, etc.), des jardins de plantes médicinales, des plantations d'espèces de fourrage sont mis sur pied.

3-Analyse des stratégies existantes de mobilisation des différents acteurs

De manière générale les stratégies existantes de mobilisation des acteurs peuvent être regroupées en quatre catégories.

- Les actions de sensibilisation en direction des populations
 - La stratégie d'intéressement nul des acteurs
 - Les Initiatives basées sur des centres d'intérêt particuliers
- Les appuis techniques, matériels et financiers apportés aux planteurs potentiels
 - La stratégie d'intéressement total des acteurs
 - La stratégie d'intéressement partiel des acteurs
- L'Initiative Nationale de la Journée de l'Arbre et de la Campagne Nationale de Reboisement
- La prime aux meilleurs planteurs

3.1- Les actions de sensibilisation en direction des populations

Les actions de sensibilisation constituent une stratégie nationale pour éveiller l'intérêt au reboisement. Cette stratégie passe par des fora villageois, techniques et par le canal des médias. Elle est transversale à toutes les stratégies existantes mais a essentiellement produit chez certains acteurs de s'engager dans les actions de reboisement sans forcément une incitation financière et matérielle. De cette stratégie découle deux composantes.

3.1.1- La stratégie d'intéressement nul des acteurs

Dans cette stratégie sont rangées les initiatives personnelles des acteurs suite à l'impact des sensibilisations organisées à l'échelle nationale. En effet, à tous les niveaux, des acteurs s'investissent délibérément dans les actions de reboisement. Cet engouement est dû à une prise de conscience progressive de la valeur du bois et a été amplifié par l'activation de plusieurs filières comme celle de l'exportation du teck et celles des espèces à valeur économique (karité, anacardier, etc.).

Cette stratégie est à mettre à l'actif de la sensibilisation et de la prise de conscience des acteurs à l'échelle nationale ce qui fait que les plantations installées sont considérées comme une propriété privée et donc bénéficient de tout le soin possible.

3.1.2- Les Initiatives basées sur des centres d'intérêt particuliers

Il s'agit de la mobilisation des groupes ou acteurs particuliers aux actions de reboisement sur la base de centres d'intérêt particuliers. En effet, il est fréquent d'assister à la création de jardins de plantes médicinales par les guérisseurs traditionnels pour sauvegarder des essences particulières. Cette stratégie est pérenne car considérée comme un acquis personnel, privé ou communautaire qui devra être valorisé et capitalisé.

3.2- Les appuis techniques, matériels et financiers apportés aux planteurs potentiels

Si dans la stratégie précédente, les sensibilisations ont conduit délibérément certains acteurs à s'investir dans le reboisement, les appuis financiers et matériels ont conditionné la motivation de plusieurs groupes d'acteurs. A cet effet, on distingue deux grandes composantes sous cette stratégie.

3.2.1- La stratégie d'intéressement total des acteurs

Cette stratégie de mobilisation consiste à mobiliser sous forme contractuelle les acteurs dans tout le processus de reboisement. Elle est utilisée par l'ONAB, le PAMF, le PSRRT, le PGFTR (cas des entretiens, et de la mise en terre) et le PAGEFCOM dans le contexte actuel du secteur forestier.

Cette stratégie de mobilisation permet d'obtenir de superficies de plantations assez représentatives et de faciliter le suivi pluriannuel de ces installations durant toute la phase du projet et à long terme dans le cas des institutions pérennes comme l'ONAB. Dans le cas de l'ONAB, pour la population, le reboisement était un projet salvateur. Il a favorisé l'amélioration des conditions de vie et la réalisation de plusieurs actions d'accompagnement telles que les constructions d'écoles, de centres de santé, de salles de conférence, de château d'eau, etc. et l'ouverture des pistes qui facilitait l'écoulement des produits agricoles.

Dans le cas de projets, il est fréquent de voir que les plants offerts gratuitement ne sont ni mis en terre ni suivis au cas où ils sont mis en terre. Il se pose aussi un problème de pérennisation et d'appropriation des acquis de reboisement par les acteurs pour arrêter le financement. En termes clairs les acteurs cessent d'être mobilisés lorsque le projet est à terme et pire détruisent les acquis de reboisement.

3.2.2- La stratégie d'intéressement partiel des acteurs

Cette stratégie de mobilisation consiste à mobiliser les acteurs autour des actions de reboisement en réclamant d'eux une contrepartie. Elle est adoptée par le PGFTR pour l'acquisition de plants et par le Projet Bois de Feu phase II pour les actions de reboisement en terroirs. En effet, ces projets subventionnent l'acquisition de plants afin d'inciter les populations à s'investir dans le reboisement en terroirs.

Cette stratégie de mobilisation permet aux acteurs motivés aux actions de reboisement de disposer de plants qu'ils mettent en terre. Quant aux autres acteurs qui constituent la grande proportion, la contrepartie n'est généralement pas libérée ce qui démontre que les acteurs cibles n'ont pas encore assez internalisé la nécessité de s'investir dans le reboisement.

3.3. L'Initiative Nationale de la Journée de l'Arbre et de la Campagne Nationale de Reboisement

Depuis 1985, il a été institué en République du Bénin par décret N°85-291 du 02 juillet 1985 une Journée Nationale de l'Arbre qui est célébrée le 1er juin de chaque année. Cette journée marque généralement le début de la campagne nationale de reboisement.

L'institutionnalisation d'une telle journée a pour but de freiner la destruction du couvert forestier et favoriser à long terme la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers, en pâturage pour les animaux voire en divers produits agricoles.

Depuis cette date mémorable, des efforts importants ont été déployés par les populations et le gouvernement béninois, appuyés par la communauté internationale, pour tenter de freiner cette dégradation et si possible de l'inverser. Ainsi, des reboisements sous plusieurs formes ont été réalisés tant dans les centres urbains que dans les campagnes au niveau du domaine protégé.

Il est à retenir que cette journée est restée inscrite dans les normes et habitudes du commun des béninois ce qui entraîne un engouement national de tous les acteurs pour marquer cette journée de manière spéciale. En effet, même avec l'avènement de la décentralisation, certaines communes prennent entièrement en charge dans leur budget la célébration de la journée de l'arbre.

Cette stratégie qui consiste à décréter une journée particulière a eu un impact assez positif bien que le suivi des réalisations après la journée pose un problème qui interpelle tous les acteurs.

3.4- La prime aux meilleurs planteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne nationale de reboisement, il est prévu que les meilleurs planteurs et villages planteurs soient primés afin de les inciter à davantage s'investir dans les actions de reboisement surtout en ce qui concerne l'entretien des plants. Cette initiative aurait pu avoir un impact si elle était mise en œuvre. Mais malheureusement, les premiers lauréats sélectionnés depuis deux ans n'ont pu être primés bien qu'ayant été avertis de leur sélection. Cette action qui aurait pu être source d'émulation pourrait se convertir en moyen de démotivation des acteurs si cette situation perdure.

4- Leçons apprises et proposition de nouvelles stratégies de mobilisation des différents acteurs

4.1- Leçons apprises des stratégies de mobilisation existantes

Les stratégies de mobilisation des acteurs mises en œuvre jusque là ont permis de retenir que :

- Plusieurs acteurs comprennent de mieux en mieux la nécessité du reboisement et s'y investissent sans un appui externe
- Les stratégies de mobilisation des acteurs mises en œuvre au Bénin ont prouvé que les acteurs ne se mobilisent autour du reboisement que lorsqu'ils y trouvent un intérêt .
- Les questions foncières défavorisent la motivation aux actions de reboisement à l'échelle nationale du moment où l'arbre est considéré dans les mœurs et coutumes comme élément d'appropriation du foncier.
- Tous les acteurs à l'échelle nationale ne sont pas actifs dans le domaine du reboisement soit par manque de motivation
- Les lourdes procédures du budget national reste inadaptées aux actions de reboisement qui sont saisonniers du moment où malgré l'engouement à reboiser des populations, si les moyens viennent en retard une ou deux fois, la démotivation s'installe.
- Il manque un appui – conseil scientifique et technique permanent pour lever les contraintes liées au reboisement
- Le Bénin ne s'inscrit pas encore dans les initiatives mondiales de reboisement

- Il manque des guides techniques élaborés et diffusés par l'administration forestière sur le reboisement : Ceci entraîne une pluralité dans les outils de sensibilisation développés par les acteurs (forestiers, ONGs, etc.)

Il est donc question de proposer des stratégies qui améliorent l'existant et aussi de nouvelles qui ne sont pas encore prises en compte.

4.2- Stratégies de mobilisation à expérimenter pour les années à venir

Les stratégies à adopter seront abordées au plan international, régional et national. Cependant, de manière générale, la sensibilisation devrait être accentuée à tous les niveaux pour une meilleure internalisation de la nécessité de mener des actions de reboisement avec conviction.

Au plan international, plusieurs initiatives existent dans le cadre des trois Conventions de la génération de Rio. Il s'agit d'initiatives mondiales qui réunissent des jeunes et les motivent aux actions de reboisement. Il s'agit pour exemple de l'Initiative Green Wave et de l'Initiative Plantons pour la planète qui consistent à organiser au niveau des écoles et autres structures qui vont intégrer un réseau mondial et bénéficier d'avantages spécifiques. Toutes ces initiatives existent sur le centre d'échange d'informations de la Convention à l'adresse : bj.chm-cbd.net

Il est important de monter des projets pour mobiliser des ressources auprès des partenaires techniques et financiers pour soutenir les actions de reboisement à l'échelle nationale.

Au plan national, il est question de développer des stratégies pour que tous les acteurs possibles soient atteints et se mobilisent pour les actions de reboisement. Les stratégies à développer devront par exemple permettre une forte implication des opérateurs du secteur privé dans les actions de reboisement.

Adopter une approche participative du reboisement. La participation des acteurs doit être intensifiée à tous les niveaux. La population doit être impliquée dans tous les compartiments du reboisement depuis la recherche des graines pour la pépinière jusqu'au suivi des plantations qui en seront issues. On doit tenir grand compte de leur point de vue dans le choix des essences à reboiser et orienter les actions de reboisement en fonction de leur désirata. Il est question d'explorer les espèces choisies par les populations elles même pour appuyer le reboisement au niveau local. L'administration forestière devra aussi faire un état des lieux des espèces exploitées avec ampleur ainsi que des nouvelles espèces candidates à l'exploitation afin d'orienter sa politique en matière de reboisement.

Impliquer les jeunes, écoles, les établissements secondaires dans le reboisement

- Inciter des enfants, notamment des jeunes scolaires et d'autres groupes cibles (armée, entreprises, etc.) à travers l'Education Environnementale et d'autres programmes à participer activement aux actions de reboisement. Les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) seront mis à profit afin d'obtenir des résultats satisfaisants. Les élèves seront placés au centre de toutes activités de reboisement de leur environnement immédiat (parcs d'attraction, bosquets, plantation d'ombrage et espaces verts) ;
- Il est question de développer des initiatives nationales telles que « Un élève, un arbre » de telle sorte que chaque élève ou écolier puisse entretenir son arbre pendant la durée qu'il passe dans l'établissement et passer l'entretien aux nouveaux à son départ.
- L'instauration du concept de reboisement dans les différents programmes d'éducation.
- Organiser des jeux concours nationaux sur le reboisement, Faciliter la création d'associations de quartier, les clubs verts, les clubs de jeunes, les clubs de biologie dans les collèges et les lycées, les clubs scientifiques universitaires les associations de protection de la nature les gestionnaires d'espaces protégés, les animateurs des maisons de jeunes et de culture, les scouts les associations des parents d'élèves les syndicats les paysans agriculteurs jusque dans les localités les plus reculées.

Respect es prescriptions des lois en agriculture

- Motiver les paysans à planter sur les limites de leurs domaines et à maintenir un minimum de pied d'arbres dans leurs champs conformément à la législation en vigueur ;
- Créer des espaces symboliques de reboisement pour impliquer les opérateurs publics, privés dans les actions de reboisement
- Décréter que toutes les structures d'Etat disposent d'un domaine reboisé qui fera l'objet de leur propre forêt de production: SBEE, SONEB, CIM-Bénin Parlement, Institutions nationales et internationales présentes au Bénin, Ambassades, Ministères, les écoles et lycée agricoles et autres.
- Créer des espaces spécifiques pour des évènements heureux de la vie (espace des mariés, allée d'une ambassade, allée d'un ministère, etc..) où on vient planter pour marquer l'évènement et contribuer à l'entretien.

Renforcement de capacités

Il s'agira d'identifier les besoins de renforcement de capacités en matière de reboisement pour éviter des actions disparates et non cohérentes en terme de technicité pour le choix des espèces, la production, la mise en terre et l'entretien.

Mobilisation de ressources pour le reboisement au niveau national

Il s'agira de créer un fond national et des caisses locales de reboisement pour le reboisement qui sera alimenté par diverses sources à savoir :

- Les partenaires techniques et financiers
- Les taxes perçues sur l'exploitation des ressources biologiques
- Les contributions au fonds d'aménagement
- Les dons des organisations du secteur privé
- Les ressources des communes
- Les campagnes de mobilisation des fonds pour le reboisement (téléthon par exemple)

Actions de sensibilisation de grande envergure

- Organiser des caravanes vertes dans tous les départements
- Organiser des semaines de Téléthon pour mobiliser des fonds pour des reboisements communautaires.

Accès gestion et diffusion de l'information

La participation et l'implication des médias au reboisement à travers différents supports tels que les émissions radiotélévisées, les reportages les documentaires et aussi la presse écrite. Sans oublier les supports imprimés que sont: les affiches les dépliants les revues et les films vidéo

5- Aperçu des possibilités de financement durable du secteur forestier

A la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en 1992, la gestion durable des forêts est devenue une priorité dans l'Agenda des politiques internationales. Dès lors les forêts ont fait l'objet d'une gamme variée d'accords et conventions internationales assorties de mécanismes de financement tels que le UNFF, UNFCCC, CDB, CCD et ITTO ; et au niveau national à travers les Programmes Forestiers Nationaux et les Politiques des développements du secteur forestier. Cette prise de conscience globale de la nécessité de la gestion durable des forêts a engendré le développement d'une large gamme de stratégies, d'instruments et de mécanismes financiers pour mobiliser les fonds nécessaires au financement de la gestion durable des forêts. Ces instruments et mécanismes financiers sont de différentes sources : **locales, nationales, internationales, publiques, et privées.**

Dans ce chapitre, nous présenterons les différentes formes et sources de financement de la gestion de forêts existantes et les réalisations/acquis au niveau du Bénin. Ces différentes sources pourront être *exploitées pour satisfaire au principe selon lequel on ne s'intéresse au reboisement que lorsqu'on y trouve un intérêt.*

5.1. Sources de financement local

PDC

L'avènement de la décentralisation amener les communes à élaborer les Plans de Développement Communal (PDC). Le verdissement de ces PDC a permis prendre en compte la dimension environnementale dans le plan de développement et de prévoir ne se reste que partiellement le financement de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles à travers la création de lignes budgétaires au niveau du budget des communes.

PAPF

L'un des principes fondamentaux de l'aménagement participatif des forêts naturelles est le réinvestissement régulier dans les forêts d'une partie des revenus tirés de son exploitation. Dans ce cadre, un Fonds d'Aménagement est créé pour couvrir les coûts récurrents d'aménagement. Ce fonds alimenté principalement par les recettes issues des contributions des usagers des forêts (voir Tableaau1) est géré par la CTAF et administré par la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (Cf. PAPF révisé de TTK volume1).

5.2.Sources nationales de financement

- Le FFN est fonds alimenté par les contributions des PAPF. Il permet de financier certaines activités forestières sur le plan national.
- Fonds National pour l'Environnement (FNE) est un guichet de financement des activités environnementales. Il découle du PAE et la loi cadre pour l'environnement. Il finance entre autres :
 - le renforcement des capacités des organisations publiques et privées et des collectivités locales en matière de protection de l'Environnement
 - l'exploitation durable des ressources naturelles
 - la Production d'énergie renouvelable,
- Budget national. Le secteur forestier au Bénin est financé par le budget national depuis la constitution de patrimoine forestier de l'Etat (classement des forêts). Ce financement se fait à travers les charges liées au personnel forestier, la ligne budgétaire de la DGFRN et du CENAGREF la contre partie de l'Etat Béninois dans les Projets et programmes forestiers, le financement complet de certains projets (PSRRT) etc. Actuellement, de façon pratique, seul budget national finance le secteur forestier (voir le tableau 2des projet et programme en cours.

5.3- Souces internationales de financement

5.3.1- Organisations, Accords et conventions:

Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) A la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement, en 1992, la question de financement était l'une des plus difficiles de façon opérationnelle et des plus sensibles

GEF (Global Environmental Facilities) Outil de financement international pour mettre en ouvre les objectifs de la CBD, UNFCCC, UNCCD.

Priorités du Programme de Gestion Durable des Forêts du GEF

- Financement durable du système des aires protégées au niveau national.,

- Renforcement des réseaux des aires protégées terrestres,
- Renforcement des politiques et cadres réglementaires pour soutenir la biodiversité
- impliquer les marchés pour les biens et services de la biodiversité
- appuyer la gestion durable des forêts dans les terroirs,
- promouvoir la production durable de biomasse,
- prévenir, contrôler et gérer les espèces envahissantes,
- Gérer LULUCF comme moyens pour protéger le stock de carbone et réduire l'émission des gaz à effet de serre.

OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux,

FAO. Les travaux actuels sur la finance des forêts porte sur :

Appuyer le dialogue international sur la finance le financement des forêts

Faciliter les Programmes Forestiers Nationaux

Appuyer les PFN dans le développement des stratégies de financement

La taxation forestière et la gestion durables des Forêts,

5.3.2- Les ONG Internationales

- **WWF** ; Opérationnel dans plus de 100 pays, elle mobilise environ 239 millions d'Euro par an. WWF finance la gestion des forêts dans les aires protégées, appuie la gestion durable des forêts à travers la production des forêts, actives dans les initiatives REDD et Carbone.
- **UICN** : Finance la conservation de la biodiversité et des écosystèmes particuliers.

5.3.3- Financements publics

Agences de coopération, Inter étatiques ou intergouvernementales AFD, GTZ, Coopération Suisse, CTB, ACD, USAID,

5.3.4- Financements privés

Institutions Bancaires BOAD, UEMOA, CEDEAO: Banque Mondiale, BAD, FAD, BADEA DID, Marché volontaire de carbone PlanVivo,

CONCLUSION

Plusieurs stratégies de mobilisation des acteurs aux actions de reboisement ont été expérimentées et ont permis d'atteindre des résultats qui pour la plupart restent mitigés. De nouvelles stratégies ont été proposées dans ce document et leur opérationnalité nécessite une volonté de tous les acteurs allant des décideurs politiques aux communautés à la base.

La stratégie de mobilisation au reboisement, telle qu'ambitionnée, requiert des moyens financiers, humains et matériels très importants provenant aussi bien des ressources de l'Etat que celles des Collectivités Territoriales et des particuliers. Pour cela les acteurs pourront se baser sur les options de financement durable proposées dans ce document.

Annexe N° 4.5. Communication N°5 : Importance du foncier pour le reboisement.

Plan de la présentation

- Contexte
- Différents modes d'accès à la terre, forces et contraintes
- caractéristiques de la gestion forestière au Bénin
- Actions récentes en faveur d'une amélioration de la situation
- Importance de l'arbre dans la maîtrise foncière coutumière
- Risques liés à l'absence de clarification des droits fonciers avant les actions de reboisement
- Le droit forestier: une prime au déboisement à des fins agricoles?
- Émiettement des propriétés foncières : un frein au reboisement?
- Quelques suggestions en faveur des investissements durables dans la terre et le reboisement .
- La plantation de l'arbre pour ses fruits, son bois ou toute autre partie est une pratique culturelle et culturelle séculaire. Seulement, elle ne va ni au rythme des prélèvements, ni des besoins de tous ordres.
- C'est à ce niveau que se justifie le recours à un programme de reboisement.
- Le droit foncier coutumier et le droit forestier, ont constitué à la fois de tous les temps aussi bien des facteurs favorisant qu'un frein important pour le reboisement « populaire ».
- Avec une relative ouverture du droit forestier et la prise de conscience par bon nombre de citoyens de l'importance économique et même écologique/environnemental de l'arbre dans certaines localités, le reboisement (surtout les plantations de rapport) prend de plus en plus de l'ampleur.
- Des améliorations restent néanmoins nécessaires sur le plan juridique pour obtenir une adhésion plus large des populations rurales notamment celles bénéficiant de droits délégués.
- Cette présentation jette un regard sur des goulots d'étranglement et fait des suggestions pour lever un certain nombre d'entre eux.

Différents modes d'accès au foncier avec les forces et les contraintes

- L'héritage : répartition inégale entre héritiers, accentue l'émiettement des terres.
- L'indivision : difficulté de mise en valeur si les indivisaires n'ont pas le même objectif.
- La location : subordonnée aux caprices du propriétaire.
- L'achat
- L'emprunt
- Le métayage
- Le don

Caractéristiques de la gestion foncière au Bénin

- Rareté de l'enregistrement des mutations
- Développement des conflits fonciers
- Réticences à l'investissement
- Les usagers ignorent la loi : de nombreux textes, complexes, dépassés et essentiellement en français;
- La procédure d'immatriculation foncière est longue, complexe et coûteuse;
- l'Etat le propriétaire paradoxal ; unique, mais démuné de la plus grande partie du territoire national.
- Développement du Droit foncier local fait de « petits papiers ».

- Faible portée juridique des « petits papiers »
- Insécurité foncière généralisée

Les récentes actions en faveur d'une amélioration de la sécurité foncière rurale

- L'expérience du Plan Foncier Rural
- L'appui du PAGEFCOM aux Communes bénéficiaires de ses actions
- Autres : un projet de code foncier et un projet de loi cadre sur l'aménagement du territoire sont aussi en cours de discussions, mais aucun ne prévoit de mécanisme pour régler la question de l'émiettement ou de l'atomisation des exploitations agricoles (sauf Article 108 de la 2007-03 : **le remembrement**)

L'importance de l'arbre dans la maîtrise foncière coutumière

- Dans le système de tenure foncière traditionnelle, l'arbre est un élément qui marque la propriété.
- Cela a permis de conserver beaucoup d'essences autochtones à buts multiples utilisées pour la délimitation de la propriété foncière (ex : *Spondia mombin*, *Erythrina senegalensis* ; *Newbouldia leavis* , *Moringa oleifera*, les kapokiers,).
- Par conséquent, l'arbre n'est introduit que sur une propriété privée ; en d'autres mots, un paysan bénéficiant de droit délégué (ex un migrant, un métayer..) peut dégager une friche si l'autorisation d'exploiter la terre qui la porte lui est donnée ;

Les risques liés à l'absence de clarification des droits fonciers avant les actions de reboisement

- Il est très fréquent de voir des centaines d'ha de plantations réalisées par l'Etat ou un particulier simplement détruites parce que les questions foncières ne sont pas au préalable bien clarifiées ou et que des propriétaires terriens craignent d'être expropriés.
- En effet, en 1985, le projet UNSO « plantation d'arbres à buts multiples » a contribué dans un certain nombre de Communes dont Boukombé, à réaliser des plantations communautaires.
- Beaucoup de particuliers se sont abstenus de réaliser des plantations craignant de se voir refuser la possibilité de disposer des produits quand les plantations vont atteindre l'âge d'être exploitées.
- A la maturité de certaines plantations, l'exploitation des produits a été déniée aux villageois ou conditionnée au paiement d'une certaine somme d'argent par ceux qui ont mis les terres à disposition alors que cela n'était prévu nulle part.
- Dans la majorité des cas, les plantations se trouvant dans cette situation ont été simplement pillées (vols, coupes anarchiques ou mal exécutées : des arbres sont coupés à près d'1 m du sol au lieu d'être coupés à ras pour permettre aux souches de donner des rejets vigoureux).
- La paix était troublée avec des conflits ouverts qui ont parfois dégénéré...
- Les récentes plantations communales réalisées avec l'appui du PAGEFCOM connaissent ce genre d'insécurité foncière avec d'autres formes ambiguës d'accès à la terre pour le reboisement.
- En effet, plusieurs Communes sur accord verbal d'une partie des communautés se sont dit être en possession de terre à reboiser et bien souvent dans le feu de l'action, des populations se sont soulevées pour empêcher, interdire le reboisement ou arracher les plants mis en place.
- Dans d'autres cas, les Communes se sont contentées d'accords verbaux de donation ou de mise à disposition.
- Un risque majeur lié à ces situations est la possibilité qu'au moment où les plantations viendront à maturité, les propriétaires terriens se réclament propriétaires des plantations ou revendiquent le droit de jouir d'une partie des produits...

Le droit forestier : une prime au déboisement pour des fins agricoles ?

- Le droit forestier accorde l'autorisation de défricher pour des fins agricoles sans celle de valoriser économiquement les arbres abattus sauf pour les utilisations domestiques.

- On peut comprendre pourquoi des cimetières d'arbres sont laissés derrière les défrichements pour la culture d'igname ou de coton, les arbres d'essence de grande valeur calcinés et très peu seulement transformés en charbon.
- Au même moment, le droit n'exige pas de celui qui reçoit l'autorisation de défricher, la nécessité de reboiser surtout dans le cas où il ne respecte pas le nombre d'arbres qu'il doit laisser lors du défrichement.

L'émiettement des propriétés foncières : un frein au reboisement ?

- Dans une partie des départements du centre et surtout ceux du sud, la trop grande densité de population et la marchandisation des terres ont entraîné un émiettement des propriétés foncières.
- Du coup, les exploitations du point de vue de leur taille (souvent < 0,25 ha) ne suffisent plus (vu que la production agricole est de type extensif) pour satisfaire l'autosuffisance alimentaire et permettre l'immobilisation d'une partie pour la production forestière.
- Les plantations réalisées malgré tout dans ces conditions sont de taille extrêmement petite (plus de 60% des plantations de particuliers réalisées avec l'appui du PAGEFCOM dans les départements du sud ont moins d'1ha) et de ce fait ne peuvent pas être dotées d'un document de gestion durable (PSG ou PSGV).
- Leur suivi technique est aussi difficile parfois à cause de leur éloignement, ...

Quelques suggestions

- Encourager l'utilisation des essences autochtones dans la délimitation des propriétés pour les nombreux avantages qui en découlent (utilisations multiples : fruits, légumes, pharmacopée, piquets, perches, bois chauffe, poteaux...).
- Toujours clarifier les questions de propriétés : l'introduction formelle de l'écrit dans les transactions foncières ((cf. contrats du ProCGRN, récentes propositions de procédures pour l'acquisition de biens fonds pour la constitution du domaine forestier communal)
- L'introduction de la notion d'aménagement foncier dans le code foncier avec un accent particulier sur le remembrement :
- il s'agit de mettre un terme au bricolage sur des exploitations agricoles de petite taille et sur des propriétés forestières minuscules ou éclatées entre plusieurs parcelles.
- Car, dans de pareilles conditions, même avec un bon SDAC, une véritable mécanisation agricole restera un vœu pieux et il ne sera pas possible de doter les plantations forestières de document de gestion durable.
- La localisation des propriétés agricoles et forestières selon la vocation des terres nécessite des échanges parcellaires en fonction des intentions des propriétaires et des exigences de l'intérêt général.
- L'originalité du remembrement est qu'il permettra des échanges entre parcelles non boisées et parcelles boisées, afin de placer l'agriculteur dans l'espace agricole, le planteur dans l'espace forestier et déboucher ainsi sur un véritable zonage d'activités.
- En répartissant le territoire en zones agricoles cultivées et en zones boisées ou à reboiser, l'action d'aménagement rural mettra un terme au conflit qui opposait l'agriculture et la forêt.

Merci pour votre attention

Annexes N° 5 Termes de référence des travaux commissions

Annexe 5.1 – Termes de référence pour les travaux de la commission n° 1

Thème : Promotion du bois d'œuvre et de service.

Contexte

Sur la base des communications relatives aux plantations d'arbres aux fins de la production de bois d'œuvre et de service, tenant compte de l'option du Bénin en matière de désengagement de l'Etat de certaines fonctions dites partageables (production, transformation, transport et commercialisation) pour se concentrer aux fonctions dites régaliennes (élaboration de politique et d'orientation, suivi et contrôle) et après l'analyse minutieuse des contraintes institutionnelles, techniques, financières, foncières, matérielles révélées par les différents intervenants sur le reboisement dans son état actuel et puisant dans votre propre expérience, il vous est demandé de proposer des éléments de stratégie de reboisement et de plan d'action prioritaire.

Les éléments de stratégie à élaborer mettront l'accent sur les aspects ci-après ;

- le cadre organisationnel adéquat en termes de prise de participation des différents acteurs intervenant dans le reboisement (Etat, Commune, Privés, Communautés, ONG). Par exemple explorer l'idée de répartition des plantations à réaliser aux différents acteurs (Etat 40 %, Commune 20%, Privé 15%, Communauté 20% et ONG 5% à titre purement indicatif);
- les aspects juridiques (fonciers) des plantations surtout communautaires ou réalisées dans des communes par des Associations ou administrations ;
- le mécanisme de financement durable spécifique pour le reboisement.

Ladite proposition devra jeter les bases nécessaires à la mise en place d'un fonds de reboisement et les activités que ce fonds peut financer en s'inspirant de l'expérience déjà en cours au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Mandat

Revoir la nouvelle vision du reboisement et proposer des éléments de stratégie et d'actions pour la production à moyen et long terme des besoins en bois d'œuvre et de bois de service en réponse au rythme de la consommation actuelle de ces produits estimée 50 000 m³ par an en 2005 et prévue pour passer à 150 000 m³ en 2015.

Au sein de la commission, il sera procédé à la présentation succincte par le président de la problématique soulevée et soumise à l'examen de la commission. Chaque thème fera l'objet d'une analyse de l'état des lieux, des faiblesses et forces, des leçons apprises, des perspectives sur lesquelles sera bâtie la nouvelle stratégie.

Une organisation interne de débats sur chaque présentation devra aboutir aux propositions concrètes devant concourir à l'élaboration des orientations pour la stratégie nationale du reboisement et des actions prioritaires de reboisement sur une période de dix ans 2010-2019.

L'objectif final est de définir les grands axes d'actions qui permettront d'élaborer des projets et programmes assortis de plan de financement et de système de suivi évaluation adéquats.

Annexe 5.2 – Termes de référence pour les travaux de la commission n° 2

Thème : Promotion du bois énergie

Contexte

Sur la base des communications relatives aux plantations d'arbres aux fins de production de bois énergie en vue de la satisfaction des besoins en la matière estimée à 6 000 000 tonnes/équivalent bois en 2005 et qui passera à 12 000 000 Tonnes/équivalent bois en 2015 / an, tenant compte du choix économique du Bénin en matière de désengagement de l'Etat de certaines fonctions dites partageables (production, (transformation, transport et commercialisation) pour se concentrer aux fonctions dites régaliennes (élaboration de politique et d'orientation, suivi et contrôle) et après l'analyse minutieuse des contraintes institutionnelles, techniques, financières, foncières, matérielles révélées par les différentes communications au cours du présent séminaire et enfin puisant dans votre propre expérience, il vous est demandé de proposer des éléments de stratégie de reboisement aux fins de la promotion de bois énergie.

Les éléments de stratégie à élaborer mettront l'accent sur les aspects ci-après ;

- le cadre organisationnel adéquat en termes de prise de participation des différents acteurs intervenant dans le reboisement (Etat, Commune, Privés, Communautés, ONG). Par exemple étudier l'idée de répartition des plantations à réaliser aux différents acteurs (Etat 30 %, Commune 35%, Privé 20%, Communauté 15% et ONG 0% à titre purement indicatif) ;
- les aspects juridiques (fonciers) des plantations surtout communautaires ou réalisées dans les communes par des Associations ou les administrations;
- le mécanisme de financement durable spécifique pour le reboisement.

Ladite commission devra également :

- **jeter les bases nécessaires à la mise en place d'un fonds de reboisement** avec quelques idées sur les sources d'alimentation et les destinations de ce fonds en s'inspirant de l'expérience déjà en cours au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
- **examiner les possibilités d'économie du bois énergie par la proposition d'alternatives réalistes et responsables.**

Cette stratégie doit viser à lever les grandes contraintes au développement de l'afforestation au Bénin aux fins de la production du bois énergie comme par exemple le choix des essences, le choix des sites, les traitements sylvicoles, la gestion des feux et la lutte contre les prédateurs des plantations. Elle tiendra grand compte des aspects socio économiques et culturels des plantations à réaliser, de la conservation de la biodiversité, de la productivité des plantations et du rôle des marchés dans les investissements nécessités par les plantations forestières.

Mandat

Proposer des éléments de stratégie et des actions pour la production de bois en vue de répondre à une consommation nationale de la dendro-énergie estimée à 6 000 000 tonnes/équivalent bois en 2005 et qui passera à 12 000 000 Tonnes/équivalent bois en 2015 / an en tenant compte des possibilités d'économie du bois.

Au sein de la commission, il sera procédé à la présentation succincte par le président de la problématique soulevée et soumise à l'examen de la commission. Chaque thème fera l'objet d'une analyse de l'état des lieux, des faiblesses et forces, des leçons apprises, des perspectives sur lesquelles sera bâtie la nouvelle stratégie.

Une organisation interne de débats sur chaque présentation devra aboutir aux propositions concrètes devant concourir à l'élaboration des orientations pour la stratégie nationale du reboisement et des actions prioritaires de reboisement sur une période de dix ans 2010-2019.

L'objectif final est de définir les grands axes d'actions qui permettront d'élaborer des projets et programmes assortis de plan de financement et de système de suivi évaluation adéquats.

Annexe 5.3 – Termes de référence pour les travaux de la commission n° 3

Thème : Promotion des plantations de protection des infrastructures et de restauration des écosystèmes dégradés

Contexte

Sur la base des communications relatives aux plantations d'arbres aux fins de la protection et de restauration des écosystèmes dégradés, tenant compte de l'option du Bénin en matière de désengagement de l'Etat de certaines fonctions dites partageables (production, transformation, transport et commercialisation) pour se concentrer aux fonctions dites (régaliennes, d'élaboration de politique et d'orientation, de suivi et de contrôle) et après l'analyse minutieuse des contraintes institutionnelles, techniques, financières, foncières, matérielles révélées par les différents intervenants sur le reboisement dans son état actuel et puisant dans votre propre expérience, il vous est demandé de proposer des éléments de stratégie de reboisement et des actions prioritaires aux fins de la protection des infrastructures et de restauration des écosystèmes dégradés.

La stratégie mettra l'accent sur les aspects ci-après :

- le cadre organisationnel adéquat en termes de prise de participation des différents acteurs intervenant dans le reboisement urbain (Etat, Commune, Privés, Communautés, ONG). Par exemple l'idée de répartition des plantations à réaliser aux différents acteurs, Etat 20% Commune 60%, Privé 10%, Communauté 5% et ONG 5% à titre purement indicatif.
- les aspects juridiques (foncières) des plantations surtout communautaires ou réalisées dans communes par des Associations ou les administrations.
- le mécanisme de financement durable spécifique pour le reboisement.

Ladite commission devra jeter les bases nécessaires à la mise en place d'un fonds de reboisement Avec quelques idées sur son alimentation et les activités qui peut financer en tenant compte de l'existence déjà au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature d'un Fonds National pour l'Environnement ou encore le renforcement des capacités de ce fonds en soutien entre autres aux actions de reboisement.

Mandat

Proposer les éléments de stratégie et des actions pour la réalisation des plantations de protection des infrastructures ou de restauration des écosystèmes dégradés.

La commission devra se servir de surfaces actuelles dégradées et des zones à fort risque pour estimer les actions de restauration.

Au sein de la commission, il sera procédé à la présentation succincte par le président de la problématique soulevée et soumise à l'examen de la commission. Chaque thème fera l'objet d'une analyse de l'état des lieux, des faiblesses et forces, des leçons apprises, des perspectives sur lesquelles sera bâtie la nouvelle stratégie.

Une organisation interne de débats sur chaque présentation devra aboutir aux propositions concrètes devant concourir à l'élaboration des orientations pour la stratégie nationale du reboisement et des actions prioritaires de reboisement sur une période de dix ans 2010-2019.

L'objectif final est de définir les grands axes d'actions qui permettront d'élaborer des projets et programmes assortis de plan de financement et de système de suivi évaluation adéquats.

Annexe 5.4 – Termes de référence pour les travaux de la commission n° 4

Thème : Promotion du reboisement urbain, périurbain et de la production fruitière

Contexte

L'arbre a toujours joué un rôle important et multiple dans les agglomérations urbaines et le cadre de vie de l'humanité: purification de l'air, ombrage, beauté du paysage, protection contre les effets violents des vents et production de fruits. Mais force est de constater que les villes béninoises ne sont pas assez verdoyantes. Pire, les infrastructures au Bénin sont souvent soumises aux effets néfastes des intempéries créant souvent pleurs et désolations.

Les résultats enregistrés depuis 1985 au titre de la célébration des Journées Nationales de l'Arbre et des Campagnes Nationales de Reboisement en vue de corriger cet état de choses sont notables bien que plusieurs objectifs restent encore non atteints.

Dans le domaine du reboisement urbain et périurbain, les actions menées sont insuffisantes, éparses et de courtes durées.

Les essences fruitières, en plus de leur contribution à la satisfaction des besoins en fruits des populations de nos villes constituent aujourd'hui des alternatives aux cultures de rente en plus de leurs rôles dans le cadre de la lutte contre la désertification.

La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en matière de reboisement urbain et périurbain impose l'adhésion et l'implication des élus locaux dans les activités et aussi la capitalisation des expériences réussies dans certaines localités.

Par ailleurs, les plantations fruitières constituent aujourd'hui des sources sécurisantes de revenus pour bon nombre de paysans face à la dégringolade des prix du coton.

Dans ce cadre, il est demandé à la commission de proposer des éléments de stratégie du reboisement urbain et périurbain aux fins de rendre nos villes plus vertes, plus agréables et protégées des intempéries. Les éléments de stratégie doivent également tenir compte de la nécessité de la promotion de la production fruitière non seulement dans les villes et zones périurbaines mais aussi dans les champs sous forme de vergers.

La stratégie mettra l'accent sur les aspects ci-après :

- le cadre organisationnel adéquat en termes de prise de participation des différents acteurs intervenant dans le reboisement urbain (Etat, Commune, Privés, Communautés, ONG). Par exemple l'idée de répartition des plantations à réaliser aux différents acteurs, Etat 20% Commune 60%, Privé 10%, Communauté 5% et ONG 5% à titre purement indicatif.
- les aspects juridiques (foncières) des plantations surtout communautaires ou réalisées dans les communes par des Associations ou les administrations.
- le mécanisme de financement durable spécifique pour le reboisement urbain.

La commission devra jeter les bases nécessaires à la mise en place d'une stratégie de reboisement urbain, périurbain et à des fins de production fruitière qui intègre la beauté du paysage, la sauvegarde des infrastructures sociocommunautaires par l'installation de brise vents et de ceintures vertes autour des écoles, centres de santé, principales voies d'accès de nos communes et l'introduction de nouvelles essences fruitières adaptées aux écosystèmes avec les mesures de protection appropriées.

Elle abordera également la problématique de la mise en terre des essences dans l'espace urbain en tenant compte des contraintes de conservation des infrastructures urbaines par les services des Travaux publics, de la SONEB et de la SBEE

Mandat

Proposer les éléments de stratégie et des actions pour la promotion des plantations d'alignement, de brise vents et de ceintures vertes autour des villes d'une part, des écoles, centres de santé, principales voies d'accès de nos communes ainsi que le développement des fruitiers dans les villes et les espaces agraires

d'autre part aux fins de procurer aux populations de nos villes aussi bien des fruits qu'un environnement sain.

En outre, il est demandé à la commission à l'instar des trois autres de:

- proposer une politique d'information, de communication et de renforcement des capacités des acteurs intervenant dans chaque type de reboisement,
- proposer un mécanisme de financement interne de reboisement
- proposer un système de suivi évaluation des actions de reboisement

Au sein de la commission, il sera procédé à la présentation succincte par le président de la problématique soulevée et soumise à l'examen de la commission. Chaque thème fera l'objet d'une analyse de l'état des lieux, des faiblesses et forces, des leçons apprises, des perspectives sur lesquelles sera bâtie la nouvelle stratégie.

Une organisation interne de débats sur chaque présentation devra aboutir aux propositions concrètes devant concourir à l'élaboration des orientations pour la stratégie nationale du reboisement et des actions prioritaires de reboisement sur une période de dix ans 2010-2019.

L'objectif final est de définir les grands axes d'actions qui permettront d'élaborer des projets et programmes assortis de plan de financement et de système de suivi évaluation adéquats.

Annexe N° 6 : Outils et démarche des travaux en commission technique : SEPO et GROW

PROPOSITION DE SCHEMA DE PRESENTATION DES RESULTATS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS TECHNIQUES.

1- ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Forces « Quels sont les réalisations et acquis récents ou en voie de l'être ? »	opportunités « Quelles sont les opportunités/potentialités offertes »
Menaces « Quelles sont les contraintes/difficultés rencontrées? »	Faiblesses « Quels sont les défis majeurs à relever au niveau de la forêt ou en voie de l'être ? »

2- AMBITIONS

- Vision,
- Mission
- But

3- AXES D'AMELIORATIONS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **Stratégie A**

- **Stratégie B**

- Stratégie C

- Stratégie D

4- Identification des activités à développer par stratégie

Stratégie A	
Action A.1. :	
Etapes	Tâches
Conditions préalables (tâches de préparation)	
Techniques de réalisation (tâches de réalisation)	
Tâches de gestion des résultats Appréciation des résultats : <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de suivi • Indicateurs 	

--	--

5- GROW : organisation des discussions en groupe

Pour les discussions dans les commissions techniques, nous suggérons la démarche dite « GROW » (Progrès / croissance : comme faire pousser une plante/ un arbre).

GROW se décline comme suit

- Goals : buts (que souhaitons – nous ?).
- Realities : réalités (de quoi devons – nous tenir compte : enjeux, acteurs, convergences et divergences)
- Options : options stratégiques (quelles sont choix possibles ?).
- Will : Option (option choisie et modalités de mise en œuvre).

Ces schémas sont indicatifs

Annexe N° 7 : Liste nominative des membres des commissions techniques

Commission N°2 :La promotion du reboisement pour la production du bois énergie

Président : ALADJI BONI Alioune Sylla

Secrétaire : AYITE Cornellie

Rapporteur : KOROGONE Sinagabé

Membre :

ADJADEME Aristide

KOUDORO Daniel

GLODJI Pierre

WARI Gaston

OLONI Gauthier

GARBA Soumanou

TONI Emmanuel

ASSOGBA Claude

OROU GNABE

DJOSSOU Rodrigue

COVI Célestin

AYENA Basile

GAWE Chabi Sika

HOUNKODE Zossou Gaston

OULARAKPE Boukari

HOUNGBEDJI Gilles

Commission n°3 : Promotion des plantations de protection des infrastructures et de restauration des écosystèmes dégradés

Composition du présidium

Président de la Commission 3: AÏHOU Kouessi

Sécrétaire : GBETCHEDE Sosthène

Rapporteur : Loetitia HOUNDELO ATTINDEBAKOU

N°	Nom et prénoms	Provenance/fonction	e-mail	Contact
1	GBETCHEDE Sosthène	C/DCPRN A-D	meggsfr@yahoo.fr	97760761
2	LAWANI Aboudou Kabirou	C/Cant Pkou	kabirlawani@yahoo.fr	97486036
3	AFFOUKOU O. Mathias	A/DGA-FRN	affoukouathias2005@yahoo.fr	96949848
4	ATTINDEBAKOU H. Loetitia	R/APE/PAGEFCOM	kildakoun@yahoo.fr	21377078
5	QUENUM I. Arnaud	C/Cant Abomey	isaacano@yahoo.fr	97955600
6	AZANDEGBE Denis	DPP/MAEP	Azdenis06@yahoo.fr	90924303
7	WUEMENO A. Théophile	CTE/MEPN	thwuemeou@yahoo.fr	95059075
8	KINHOUN M. Joseph	C/SAER CeRPA B-A	josephkinhoun@yahoo.fr	97441408
9	SOUROGOU Masso Roger	CST Mairie Gogounou	mairiegog@yahoo.fr	97859741
10	ZANO A. Armande	Stagiaire DGE/MEPN	azanou02@yahoo.fr	95050228
11	AGOSSOU Maxime	ABE	m_agossou@yahoo.fr	95710064
12	LITCHEGBE Clément	CC mairie de Zangnanado	litchegbeclement@yahoo.fr	97939222
13	AGONKAN Gildas	Mairie Abomey	agondjob@yahoo.fr	
14	BOGNOKPE Philippe	R/ANCB	bolippe@yahoo.fr	97445660
15	AWOKOU Simon	CERF	simawkou@yahoo.fr	97572465
16	AHONON Damien	ONAB	dahonon@yahoo.fr	95426532
17	OTEYAMI Lucien Hospice	CeRPA Z-C	oteyamihospice@yahoo.fr	95816525
18	TOSSOU Elisabeth	CPE/PNUD	Elisabeth.tossou@undp.com	96964508
19	HOUNDIN Cyrille	Pépiniériste ouémé-plat		97290174
20	AHOUMENOU Prosper	DPP/MDCTTP	ahoumenouprosper@yahoo.com	97221575
21	AÏHOU Kouessi	D/CRA-Centre	kaihou@yahoo.fr	97216675